

Rivière-Ouelle

---

**Règlement sur le plan  
d'urbanisme  
Numéro 2025-08**







## Rivière-Ouelle

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-OUELLE**

## PLAN D'URBANISME Règlement numéro 2025-08

ADOPTION	2 juillet 2025
CONSULTATION PUBLIQUE	23 juillet 2025
AVIS DE MOTION	5 août 2025
ADOPTION DU RÈGLEMENT	3 septembre 2025
ENTRÉE EN VIGUEUR	30 septembre 2025



## **RÉSOLUTION 25-09-15**

---

**Extrait** du procès-verbal de la Séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Rivière-Ouelle tenue à la salle du Conseil, le mardi 2 septembre 2025 à 20 h et à laquelle étaient présents les conseillers : Rémi Faucher, Léo-Paul Thibault, Yves Martin, Marie Dubois, Gilles Martin et Lorraine Demers sous la présidence du maire Louis-Georges Simard formant quorum.

Madame Lorraine Demers, conseillère, est absente

Madame Marina Parent, directrice générale, greffière-trésorière est également présente.

### **RÉSOLUTION D'ADOPTION DU RÈGLEMENT SUR LE PLAN D'URBANISME NO 2025-08**

**ATTENDU QUE** la MRC de Kamouraska a adopté son Schéma d'aménagement et de développement révisé, lequel est entré en vigueur le 24 novembre 2016 ;

**ATTENDU QUE** la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, chapitre A-19.1 prévoit que la Municipalité doit, dans les 2 ans qui suivent l'entrée en vigueur du schéma révisé, adopter tout règlement de concordance pour assurer la conformité du Plan d'urbanisme au schéma ;

**ATTENDU QUE** le présent règlement abroge et remplace le Règlement numéro 1990-7 sur le plan d'urbanisme de la Municipalité de Rivière-Ouelle ainsi que ses amendements ;

**ATTENDU QUE** le projet de règlement a été adopté lors de la séance tenue le 2 juillet 2025 ;

**ATTENDU QU'**une assemblée de consultation publique a été tenue sur ce projet le 23 juillet 2025, conformément à la Loi ;

**ATTENDU QUE** la copie du règlement a été remise aux membres du Conseil dans les délais prévus par la loi et qu'ils déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Marie Dubois, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** le Conseil adopte le règlement numéro 2025-08 intitulé « Plan d'urbanisme » ;

**QUE** le règlement est annexé à la présente ;

**QUE** la directrice générale, greffière-trésorière de la Municipalité soit et est autorisée par les présentes à publier dans les journaux locaux tous les avis nécessaires à la procédure d'adoption de ce règlement ;

---

**QUE** des copies certifiées conformes de la présente résolution d'adoption du règlement soient transmises à la MRC de Kamouraska.

**ADOPTÉ**

*Signé*  
Louis-Georges Simard  
Maire

**Certifié copie conforme à l'original**



Marina Parent  
Directrice générale, greffière-trésorière  
Rivière-Ouelle, le 3 septembre 2025

## TABLE DES MATIÈRES

---

<b>1. INTRODUCTION</b>	<b>1</b>
<b>1.1. AVANT-PROPOS</b>	<b>1</b>
<b>1.2. BUT DU PLAN D'URBANISME</b>	<b>1</b>
<b>1.3. CONTENU DU PLAN D'URBANISME</b>	<b>2</b>
<b>2. DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES ET INTERPRÉTATIVES</b>	<b>3</b>
<b>2.1. TITRE DU RÈGLEMENT ET ABROGATION</b>	<b>3</b>
<b>2.2. TERRITOIRE ASSUJETTI</b>	<b>3</b>
<b>2.3. UNITÉS DE MESURE</b>	<b>3</b>
<b>2.4. TERMINOLOGIE</b>	<b>3</b>
<b>2.5. EFFET DE L'ENTRÉE EN VIGUEUR</b>	<b>3</b>
<b>2.6. ENTRÉE EN VIGUEUR</b>	<b>3</b>
<b>3. DIAGNOSTIC TERRITORIAL</b>	<b>4</b>
<b>3.1. CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES</b>	<b>4</b>
<b>3.1.1. RAPPEL HISTORIQUE</b>	<b>4</b>
<b>3.1.2. LA SITUATION GEOGRAPHIQUE</b>	<b>5</b>
<b>3.1.3. LE RELIEF</b>	<b>9</b>
<b>3.1.4. L'HYDROGRAPHIE</b>	<b>11</b>
<b>3.1.5. LES SOLS</b>	<b>11</b>
<b>3.1.6. LE CLIMAT</b>	<b>11</b>
<b>3.1.7. LA FLORE</b>	<b>12</b>
<b>3.2. PROFIL SOCIODÉMOGRAPHIQUE</b>	<b>13</b>
<b>3.2.1. POPULATION TOTALE</b>	<b>13</b>
<b>3.2.2. COMPOSITION DE LA POPULATION</b>	<b>16</b>

<b>3.2.3. LA FAMILLE ET LES MENAGES</b>	<b>19</b>
<b>3.2.4. LES VILLEGIATEURS</b>	<b>21</b>
<b>3.2.5. PERSPECTIVES DEMOGRAPHIQUES</b>	<b>23</b>
<b>3.2.6. DIPLOMATION DE LA POPULATION</b>	<b>24</b>
<b>3.2.7. LA POPULATION ACTIVE</b>	<b>26</b>
<b>3.2.8. LES REVENUS</b>	<b>28</b>
<b>3.2.9. LE NAVETTAGE ET LE LIEU DE RESIDENCE</b>	<b>31</b>
<b>3.2.10. LE MARCHE DU TRAVAIL PAR SECTEURS</b>	<b>31</b>
<b>3.2.11. LE CADRE BATI</b>	<b>33</b>
<b>3.2.12. L'ASSIETTE FISCALE DE LA MUNICIPALITE</b>	<b>38</b>
<b>3.2.13. L'INDICE DE VITALITE ECONOMIQUE</b>	<b>39</b>
<b>3.3. LES MILIEUX DE VIE</b>	<b>40</b>
<b>3.3.1. UN NOYAU VILLAGEOIS AU TRACE SINUEUX</b>	<b>41</b>
<b>3.3.2. LES SECTEURS RESIDENTIELS</b>	<b>43</b>
<b>3.3.3. LE MILIEU PRESCOLAIRE ET SCOLAIRE</b>	<b>46</b>
<b>3.3.4. LES SERVICES A LA COMMUNAUTE</b>	<b>46</b>
<b>3.3.5. LES ACTIVITES CULTURELLES</b>	<b>48</b>
<b>3.3.6. LES ACTIVITES RECREATIVES</b>	<b>49</b>
<b>3.4. LES COMPOSANTES NATURELLES ET ESTHETIQUES</b>	<b>51</b>
<b>3.4.1. LE PATRIMOINE NATUREL</b>	<b>51</b>
<b>3.4.2. LE PATRIMOINE BÂTI ET CULTUREL</b>	<b>55</b>
<b>3.4.3. LE POTENTIEL RECREOTOURISTIQUE</b>	<b>63</b>
<b>3.5. LES COMPOSANTES STRUCTURANTES</b>	<b>65</b>
<b>3.5.1. LES TRANSPORTS ET LA MOBILITE</b>	<b>65</b>
<b>3.5.2. LE PERIMETRE URBAIN</b>	<b>69</b>
<b>3.5.3. LE DEVELOPPEMENT DANS LES SECTEURS DE VILLEGIATURE</b>	<b>74</b>

<b>3.5.4. LE HAMEAU DES COTEAUX : UN SECTEUR D'USAGES URBAINS HORS PERIMETRE</b>	<b>78</b>
<b>3.5.5. LA ZONE AGRICOLE PERMANENTE</b>	<b>80</b>
<b>3.5.6. LE SECTEUR FORESTIER</b>	<b>81</b>
<b>3.5.7. LES CONTRAINTES NATURELLES</b>	<b>81</b>
<b>3.5.8. LES CONTRAINTES ANTHROPIQUES</b>	<b>88</b>
<b>3.5.9. LES ILOTS DE CHALEUR</b>	<b>89</b>
<b>3.6. RIVIÈRE-OUELLE EN BREF...</b>	<b>92</b>
<b>3.6.1. CONSTATS</b>	<b>92</b>
<b>3.7. SYNTHÈSE DES ENJEUX À RELEVER</b>	<b>96</b>
<b>4. ÉNONCÉ DE VISION</b>	<b>97</b>
<b>4.1. PARTICIPATION CITOYENNE</b>	<b>97</b>
<b>4.2. VISION D'AVENIR</b>	<b>97</b>
<b>5. LES GRANDES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE</b>	<b>100</b>
<b>5.1. SYNTHESE DES GRANDES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT DE LA MRC DE KAMOURASKA</b>	<b>100</b>
<b>5.2. LES GRANDES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE DE RIVIERE-OUELLE</b>	<b>100</b>
<b>5.2.1. ORIENTATION 1 : CONSOLIDER, DYNAMISER ET ANIMER LE PERIMETRE URBAIN DE RIVIÈRE-OUELLE</b>	<b>101</b>
<b>5.2.2. ORIENTATION 2 : RENFORCER LE TOURISME DE RACINES ET CULTUREL, ET LE PATRIMOINE NATUREL ET BÂTI DE RIVIÈRE-OUELLE</b>	<b>103</b>
<b>5.2.3. ORIENTATION 3 : ENCADRER LE DEVELOPPEMENT DE LA VILLEGIATURE</b>	<b>104</b>
<b>5.2.4. ORIENTATION 4 : PROTEGER, DEVELOPPER ET METTRE EN VALEUR LE TERRITOIRE AGRICOLE</b>	<b>105</b>
<b>5.2.5. ORIENTATION 5 : ASSURER LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET METTRE EN VALEUR LES MILIEUX NATURELS</b>	<b>106</b>
<b>6. LE CONCEPT D'ORGANISATION SPATIALE</b>	<b>108</b>
<b>7. LES ZONES À RÉNOVER, RESTAURER OU PROTÉGER</b>	<b>111</b>
<b>7.1. DÉTERMINATION DES ZONES CIBLÉES</b>	<b>111</b>

<b>7.2. ÉLÉMENTS D'INTERETS CULTUREL OU HISTORIQUE</b>	<b>111</b>
<b>7.3. ÉLÉMENTS D'INTERETS PAYSAGER ET ESTHETIQUE</b>	<b>113</b>
<b>7.4. ÉLÉMENTS D'INTERET ECOLOGIQUE</b>	<b>115</b>
<b>8. LES GRANDES AFFECTATIONS DU TERRITOIRE ET LES DENSITÉS D'OCCUPATION</b>	<b>118</b>
<b>8.1. LES GRANDES AFFECTATIONS</b>	<b>118</b>
<b>8.1.1. AFFECTATION URBAINE</b>	<b>118</b>
<b>8.1.2. AFFECTATION AGRICOLE</b>	<b>119</b>
<b>8.1.3. AFFECTATION DE VILLEGIATURE</b>	<b>121</b>
<b>8.1.4. AFFECTATION DE PROTECTION INTEGRALE</b>	<b>122</b>
<b>8.2. SEUILS MINIMAUX DE DENSITÉ RÉSIDENTIELLE</b>	<b>123</b>

Annexes

Liste des cartes

Liste des tableaux

Liste des figures

# ÉQUIPE DE RÉALISATION

---

Les personnes suivantes ont participé aux travaux de révision du plan et des règlements d'urbanisme de la municipalité de Rivière-Ouelle.

## Conception et rédaction

---

Sandra Guilbert, conseillère en urbanisme, MRC de Kamouraska

Catherine Langlois, directrice du service de l'aménagement et de la mise en valeur du territoire, MRC de Kamouraska

Simon Faucher, aménagiste, MRC de Kamouraska

Marie-Christine Rousseau, aménagiste, MRC de Kamouraska

Jeanne Maguire, agente culturelle

Valérie Labrecque, coordonnatrice à la gestion intégrée de l'eau

## Cartographie

---

Marie-Claude Moreau, technicienne en géomatique, MRC de Kamouraska

## Photographies

---

Nicolas Gagnon

## Comité de suivi

---

Janie Roy-Mailloux, inspectrice en bâtiment et environnement, Rivière-Ouelle

Louis-Georges Simard, maire de Rivière-Ouelle

Lorraine Demers, conseillère municipale et membre du comité consultatif d'urbanisme (CCU)

Yvon Pesant, membre du comité consultatif d'urbanisme (CCU)

Nancy Fortin, agente de développement, Rivière-Ouelle

## Collaboration et validation

---

Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

Conseil municipal

## Correction et mise en page

---

Catherine Charest-Gagné, adjointe administrative

À moins d'indication contraire les photos du présent document sont tirées de la banque d'images propriété de Nicolas Gagnon

# 1. INTRODUCTION

---

## 1.1. AVANT-PROPOS

La présente démarche s'inscrit dans un contexte de révision de tous les instruments d'urbanisme de la municipalité de Rivière-Ouelle suite à l'entrée en vigueur, le 24 novembre 2016, du Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC de Kamouraska, le tout conformément à l'article 59 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) (RLRQ c A-19.1).

Plus précisément, en plus d'assurer la concordance aux objectifs du SADR et aux dispositions du document complémentaire, cette révision permet d'actualiser et d'harmoniser les outils d'urbanisme municipaux, lesquels n'ont pas fait l'objet d'une refonte depuis leur adoption en 1990.

Outre la dimension légale, la présente démarche vise à actualiser la planification de l'aménagement et du développement du territoire de la municipalité de Rivière-Ouelle, de manière à tenir compte des priorités et des objectifs d'aménagement du conseil et de la communauté, ainsi que des projets de développement qui pourraient générer des retombées, tant d'un point de vue économique que sociodémographique.

Ultimement, cette refonte vise à doter le territoire d'une politique d'aménagement résolument axée sur le développement durable et de milieux de vie de qualité, en intégrant dans les outils d'urbanisme les critères et les normes d'aménagement les plus actuelles en la matière et conformes aux orientations gouvernementales.

Finalement, la révision du plan d'urbanisme survient au moment où la municipalité vient d'adopter son Plan de développement local (PDL) 2019-2023. Ce dernier est un processus par lequel les principaux acteurs et intervenants socioéconomiques se dotent de priorités de développement dans les domaines économique, social et environnemental. Pour le conseil de Rivière-Ouelle, la révision des différents outils est une opportunité lui permettant de traduire de nouvelles stratégies de développement.

## 1.2. BUT DU PLAN D'URBANISME

Le pouvoir des municipalités locales de planifier l'aménagement de leur territoire s'exerce avant tout par l'élaboration d'un plan d'urbanisme. Ce document a pour but la pleine réalisation des potentiels de la municipalité. Il expose la vision du conseil municipal en matière d'aménagement et de développement du territoire, les grandes orientations et les objectifs d'aménagement ainsi que les moyens d'action que les élu(e)s entendent mettre de l'avant pour la mise en œuvre du plan. De façon générale, le plan d'urbanisme guidera le conseil municipal de Rivière-Ouelle dans les domaines de l'aménagement et du développement dans un horizon de 15 à 20 ans.

Ce document permet également aux citoyens, gens d'affaires et promoteurs de comprendre le contexte dans lequel ils interviennent et d'orienter leurs projets en conséquence. En somme, il s'agit d'un outil de connaissance, d'orientation et d'aide à la décision.

En conformité avec les orientations gouvernementales qui mettent de l'avant les principes de développement durable dans la planification de l'aménagement du territoire, le plan d'urbanisme se donne comme priorité d'assurer un développement harmonieux, axé sur la consolidation des milieux urbanisés existants, la protection et la mise en valeur de l'environnement ainsi que la pérennité des paysages, en harmonie avec les activités agricoles et récrétouristiques, base de l'économie locale. Enfin, le plan d'urbanisme accorde une grande importance à l'aménagement de milieux de vie de qualité, complets et distinctifs.

À noter que le plan d'urbanisme n'est pas directement applicable aux personnes, contrairement aux règlements d'urbanisme qui doivent cependant être conformes au plan.

### **1.3. CONTENU DU PLAN D'URBANISME**

Le présent règlement du plan d'urbanisme comprend les parties suivantes :

- 1° Les dispositions administratives.
- 2° Le diagnostic du territoire de Rivière-Ouelle.

Le présent règlement respecte également le contenu obligatoire prescrit à l'article 83 de la LAU, soit le fait qu'un plan d'urbanisme doit comprendre :

- 1° Les grandes orientations d'aménagement du territoire de la municipalité.
- 2° Les grandes affectations du sol et les densités de son occupation.
- 3° Le tracé projeté et le type des principales voies de circulation et des réseaux de transport.
- 4° L'identification de toute partie du territoire municipal peu végétalisée, très imperméabilisée ou sujette au phénomène d'îlot de chaleur urbaine, ainsi que la description de toute mesure permettant d'atténuer les effets nocifs ou indésirables de ces caractéristiques.

Les documents annexes suivants font aussi partie intégrante de ce règlement à toutes fins que de droits :

- 1° Annexe 1 – Plan des contraintes naturelles et anthropiques.
- 2° Annexe 2 – Plans des grandes affectations du sol.

## **2. DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES ET INTERPRÉTATIVES**

---

### **2.1. TITRE DU RÈGLEMENT ET ABROGATION**

Ce règlement s'intitule Plan d'urbanisme de Rivière-Ouelle et porte le numéro 2025-08.

### **2.2. TERRITOIRE ASSUJETTI**

Le présent règlement s'applique à l'ensemble du territoire de la municipalité de Rivière-Ouelle.

### **2.3. UNITÉS DE MESURE**

Toute mesure employée dans le présent règlement est exprimée en unités du Système International (SI).

### **2.4. TERMINOLOGIE**

Pour l'interprétation du présent règlement, à moins que le contexte n'indique un sens différent, tout mot ou expression a le sens qui lui est attribué dans son sens commun défini au dictionnaire.

### **2.5. EFFET DE L'ENTRÉE EN VIGUEUR**

L'entrée en vigueur du règlement de plan d'urbanisme ne créera aucune obligation quant à l'échéance et aux modalités de réalisation des orientations, des interventions, des équipements et des infrastructures formulées et prévues.

Cependant, le Conseil décrète, par le présent plan, que tous les règlements d'urbanisme devront s'y conformer, tant au niveau de la conformité stricte aux grandes affectations du territoire et aux densités d'occupation du sol.

### **2.6. ENTRÉE EN VIGUEUR**

Ce règlement entre en vigueur le 30 septembre 2025 conformément à la loi.

## 3. DIAGNOSTIC TERRITORIAL

---

Le diagnostic territorial est le fondement du plan d'urbanisme. Il consiste à brosser un portrait de la situation sous forme d'une évaluation du territoire et d'en faire ressortir les problématiques, opportunités et enjeux d'aménagement. Il permettra par la suite d'établir la vision stratégique et de définir les grandes orientations et objectifs d'aménagement prioritaires pour le conseil municipal de même que les stratégies d'intervention qui permettront la mise en œuvre du plan d'urbanisme. L'élaboration du diagnostic requiert un regard critique et sans complaisance, afin de faire ressortir les dysfonctionnements, les menaces et les faiblesses, autant que les forces et les opportunités du territoire à l'étude.

Le présent diagnostic territorial s'est effectué en deux (2) phases. La première étape fut de dresser le diagnostic territorial factuel : portrait du territoire, données statistiques, études diverses. Par la suite, un diagnostic perceptuel fut établi avec la consultation des citoyens de divers milieux lors d'un sondage virtuel. Cette réflexion commune a permis d'accroître la connaissance du territoire et d'identifier ou de confirmer les priorités et enjeux relatifs à l'aménagement du territoire.

Les chapitres relatifs à la vision stratégique, aux orientations et aux stratégies d'intervention visent à répondre aux différents constats établis au présent chapitre.

### 3.1. CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

Le portrait physique du territoire permet de saisir les principales composantes naturelles, comme le relief et les sols, l'hydrographie, le climat et la flore. Il est toutefois opportun de commencer par rappeler l'histoire et de situer géographiquement la municipalité de Rivière-Ouelle.

#### 3.1.1. RAPPEL HISTORIQUE

La paroisse est créée en 1685 sous le nom de Notre-Dame-de-Liesse-de-la-Rivière-Ouelle. Aujourd'hui connue sous le nom de Rivière-Ouelle, la municipalité reprend le toponyme de la rivière qui la traverse. Selon la légende, le nom de cette rivière proviendrait de Louis Houel, dont le nom est aussi rencontré sous les formes Ouel et Houël, un membre de la Compagnie des Cent Associés, contrôleur général des salines et compatriote de Samuel de Champlain.

La seigneurie de la Rivière-Ouelle est concédée le 29 octobre 1672 par l'intendant Jean Talon à Jean-Baptiste-François Deschamps dit de la Bouteillerie. Trois ans plus tard, en 1675, les premières familles s'y installent. Le peuplement se fait lentement, et ce n'est qu'en 1686 que la première église est inaugurée. Cinquante ans après l'arrivée des premiers colons, on compte 31 maisons résidentielles sur le territoire, en plus du manoir seigneurial et du presbytère.

En 1725, la population atteint déjà 300 habitants, avant de croître plus modestement. Au cours du 19e siècle, Rivière-Ouelle connaît son apogée démographique, avec près de 4 000 habitants. Jusqu'en 1851, la municipalité comprenait également les territoires de l'actuelle Saint-Pacôme et de Saint-Gabriel-Lalemant.

L'agriculture, particulièrement l'industrie laitière, a toujours constitué la principale activité économique de Rivière-Ouelle. La beurrerie s'y développe activement, et la pêche aux marsouins, dont Rivière-Ouelle devient un centre d'exploitation, apporte aussi des revenus notables aux habitants.

Vers 1855, une certaine effervescence anime le secteur du quai, grâce à son infrastructure exceptionnelle permettant aux bateaux d'accoster même à marée basse — un atout rare à l'époque — et à l'hôtel Laurentides. Rivière-Ouelle s'enorgueillit également d'avoir eu une élite prestigieuse aux 17e et 19e siècles, dont la notoriété dépassait largement les limites municipales.

Le début du 20e siècle est marqué par l'arrivée du chemin de fer au quai de la Pointe-aux-Orignaux, qui stimule le commerce et prépare le terrain à un essor touristique qui prendra son envol après 1940. Dans les années 1980, soutenue par la Corporation Touristique de Rivière-Ouelle, la municipalité mise résolument sur le tourisme avec la création du Camping Rivière-Ouelle, l'aménagement de chalets, et l'ouverture de plusieurs établissements hôteliers.

Cette diversification s'accompagne de la création de plusieurs parcs : le parc du Seigneur-Casgrain, le belvédère des Capitaines-Pelletier, et le parc Ernest-Gagnon. À noter : il existe aussi aujourd'hui un parc des Ancêtres, situé dans le cimetière, mais il n'est pas certain qu'il corresponde historiquement au parc Ernest-Gagnon. Cette information demeure à confirmer.

Par ailleurs, dans les années 1960-1970, plusieurs institutions voient le jour, dont le foyer Thérèse-Martin, la première Caisse populaire de Rivière-Ouelle, ainsi que le camp Canawish, qui accueille toujours des campeurs aujourd'hui, quoique sous une autre forme.

Enfin, un bureau de poste a été en service entre 1906 et 1920, ajoutant aux infrastructures locales de cette époque.

### 3.1.2. LA SITUATION GÉOGRAPHIQUE

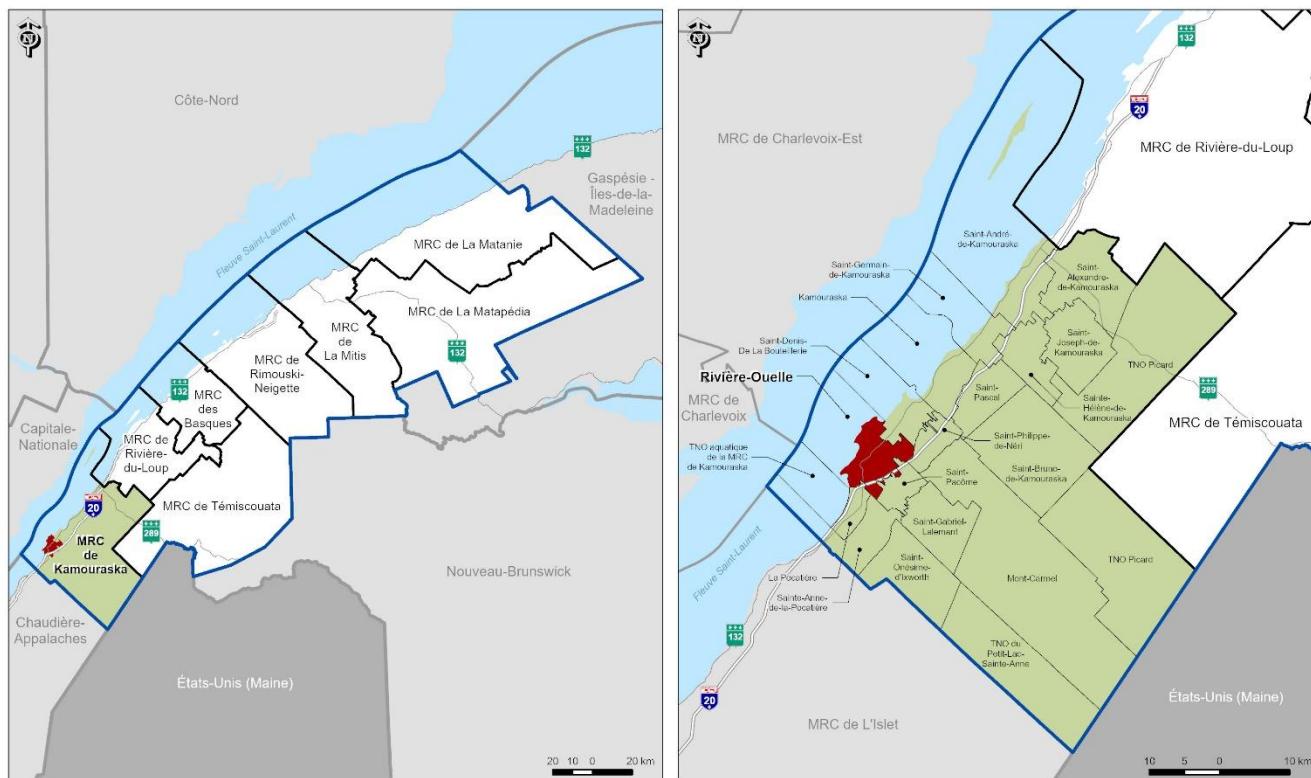
La municipalité de Rivière-Ouelle est située sur la rive sud du fleuve Saint-Laurent, dans la portion ouest de la MRC de Kamouraska, dans la région administrative du Bas-Saint-Laurent.

On y dénombrait 995 habitants en 2021, sur un territoire d'une superficie de 57,5 km<sup>2</sup>. La densité de population est de 17,3 habitants/km<sup>2</sup>, une densité de population qui dépasse largement celle de l'ensemble de la MRC de Kamouraska (9,3 habitants/km<sup>2</sup>) sans les

territoires non organisés. Ses limites géographiques bordent le fleuve (nord), Saint-Denis-De La Bouteillerie (est), Saint-Pacôme et Saint-Philippe-de-Néri (sud-est), La Pocatière et Sainte-Anne-de-La-Pocatière (sud).

La municipalité est située à 62 km à l'ouest de la ville de Rivière-du-Loup, soit un trajet pouvant être réalisé en moins de 40 minutes en voiture. D'autre part, la municipalité de Rivière-Ouelle est située à 1 heure 30 minutes de route de Québec, soit 146 km. Elle est traversée par l'autoroute 20, à laquelle elle a accès par deux sorties par le chemin du Haut-de-la-Rivière et la route 132 (voir carte 1).

## Carte 1 – Les territoires administratifs



### Localisation du territoire



#### Limites

- Région administrative du Bas-Saint-Laurent
- MRC
- Municipalité, ville et TNO
- Rivière-Ouelle
- MRC de Kamouraska

Système de référence géodésique :  
NAD 83  
Projection cartographique :  
Mercator Transverse Modifiée, fuseau 7

Sources :  
 • MRC de Kamouraska - Géomatique.  
 • Information géographique de base provenant du gouvernement du Québec, © Gouvernement du Québec.

Réalisé par :  
Le service de l'aménagement et  
de la mise en valeur du territoire,  
MRC de Kamouraska

Décembre 2024



*Source : MRC de Kamouraska, 2024.*

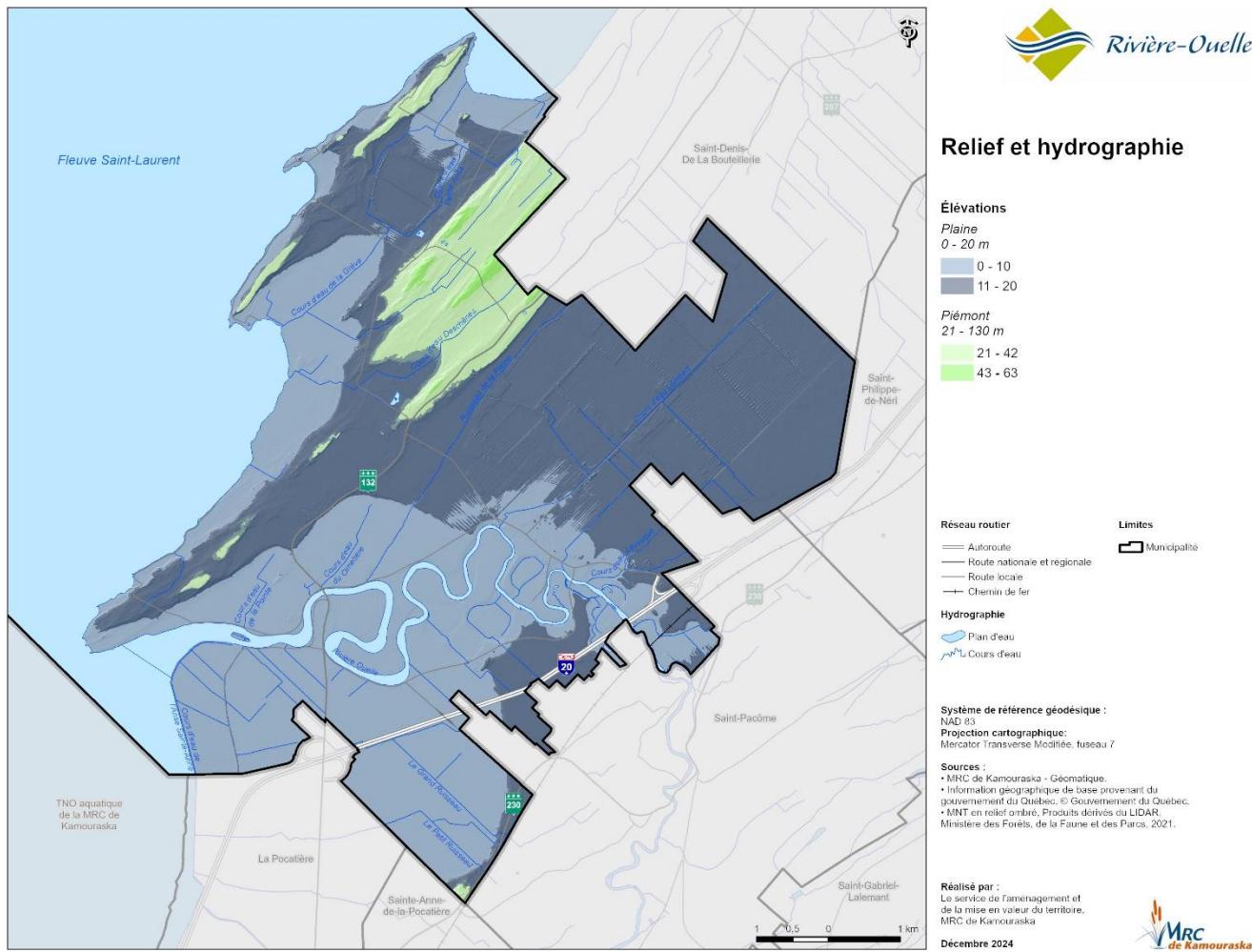
### 3.1.3. LE RELIEF

Le profil physiographique du territoire de la municipalité de Rivière-Ouelle est apparenté à celui des autres municipalités de la MRC de Kamouraska. L'assise géologique est composée de formations appalachiennes de roches sédimentaires et métamorphiques plissées.

Le territoire de Rivière-Ouelle est compris principalement dans la plaine. L'altitude y varie entre 0 et 20 mètres. Cette bande argileuse est un reliquat du fond marin de la mer de Goldthwait.

Enclavé dans la plaine, on retrouve un secteur dont les altitudes s'apparentent au piémont, couvrant moins de 10 % du territoire de la municipalité. Celui-ci, légèrement plus élevé, constitue un petit plateau d'une altitude de 20 à 60 mètres situé dans la partie nord-est de la municipalité (voir carte 2).

## Carte 2 - Hydrographie et relief



Source : MRC de Kamouraska, 2024.

### 3.1.4. L'HYDROGRAPHIE

La rivière Ouelle, d'où tire son nom la municipalité, se veut la principale rivière. Son bassin versant couvre 50 % du territoire de la municipalité. Elle est caractérisée par de nombreux méandres et des eaux calmes. La marée pénètre dans la rivière sur plusieurs kilomètres. Plusieurs cours d'eau artificialisés pour faciliter le drainage des terres agricoles se jettent dans la rivière Ouelle.

À l'ouest du bassin versant de la rivière Ouelle, on trouve le bassin versant de la rivière Saint-Jean qui couvre 10 % du territoire. Il est lui aussi caractérisé par la présence de cours d'eau artificialisés. Plusieurs des cours d'eau artificialisés se jettent dans le canal intérieur de l'aboiteau Saint-Jean–Rivière-Ouelle.

Le fleuve Saint-Laurent est également un élément hydrographique d'importance pour la municipalité de Rivière-Ouelle couvrant la majeure partie de son littoral est caractérisé par la présence de villégiature. La presque totalité du bassin versant demeure toutefois utilisée à des fins agricoles. On retrouve également à cheval sur ce bassin et celui de la rivière Ouelle deux (2) tourbières exploitées pour la production de tourbe horticole. Au total, les cours d'eau de la municipalité de Rivière-Ouelle, en excluant le fleuve, couvrent 1,4 km<sup>2</sup> (voir carte 2).

### 3.1.5. LES SOLS

La zone agricole occupe la grande majorité du territoire de la municipalité, soit une proportion de 97 % du territoire. Le périmètre urbain, le hameau des Coteaux et les secteurs de villégiature longeant le fleuve sont situés hors de la zone agricole. Selon l'inventaire des terres du Canada, plus de la moitié des sols de la municipalité situés en zone agricole sont de classe 3 (56,3 %), des sols qui demeurent dans les meilleurs au Kamouraska. Une légère contrainte à la culture y est la présence d'une surabondance d'eau. Les sols de cette catégorie demeurent toutefois de bons sols. La tourbière exploitée en grande partie par Tourbière Lambert compte pour le quart de la zone agricole. Les sols de classe 4, qui présentent quelques limitations, mais qui sont tout à fait propices à la culture, comptent pour 10,6 % du territoire en zone agricole. La principale limitation de ces sols y est la faible fertilité des sols.

Notons enfin que 8,2 % de la zone agricole de la municipalité est de classe 7, une classe qui ne permet aucune possibilité pour la culture. Cette classe de sol correspond principalement aux collines boisées du secteur s'apparentant au piémont.

### 3.1.6. LE CLIMAT

La municipalité de Rivière-Ouelle est située dans une zone de climat subhumide de type continental tempéré influencée, notamment, par l'effet modérateur de l'imposante masse d'eau du fleuve et par un facteur éolien assez important. La station météo la plus

représentative est celle de La Pocatière. On y observe une température moyenne de -12°C en janvier et de 19°C en juillet pour une moyenne de 4°C annuellement. Les précipitations sont au total de 962 mm, soit 289 mm sous la forme nivale (ou 289 cm de neige) et 673 mm sous la forme pluviale. Le nombre de jours exempts de gel s'établit à 187 jours. À titre de comparaison, pour la ville de Québec, on constate des températures de -13°C en janvier et de 19°C en juillet. Les précipitations y sont un peu plus importantes cumulant un total de 1 240 mm, soit 316 mm sous forme nivale (ou 316 cm de neige) et 924 mm sous la forme pluviale.

### 3.1.7. LA FLORE

Les usages agricoles couvrent environ 60 % du territoire de la municipalité. On retrouve ensuite les milieux humanisés (environ 15 % du territoire), le milieu forestier (14 % du territoire) et les milieux humides (9 % du territoire), qui comprennent notamment les tourbières. La majeure partie de celle-ci est exploitée. Les parties non exploitées couvrent tout de même quelques centaines d'hectares et abritent une faune et flore particulière. Une très petite section non exploitée de la tourbière Lambert est d'ailleurs protégée en vertu de la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables puisqu'elle constitue le seul endroit du Kamouraska où l'on retrouve le gaylussaquier nain, variété de Bigelow. Notons la présence de deux espèces floristiques susceptibles d'être menacées, soit l'utriculaire à scapes géminés et la sphaigne jaunâtre.

Les marais côtiers sont également présents le long du fleuve, regroupés dans l'estran de la Grande Anse à l'ouest et dedans l'estran de l'anse Saint-Denis à l'est. Ceux-ci jouent un rôle non négligeable au niveau de la filtration des eaux et de la prévention de l'érosion côtière. Les marais côtiers sont des écosystèmes riches en raison des eaux saumâtres et des marées. On y retrouve des plantes spécifiques telles la spartine alterniflore ou la spartine étalée, et ceux-ci constituent un habitat privilégié pour de nombreux poissons et oiseaux.

La forêt de Rivière-Ouelle, ne couvrant que 13 % du territoire, est dominée par la présence de la forêt mélangée (58,8 %). De moindre mesure, on retrouve ensuite le couvert forestier résineux (27,4 %) et le couvert forestier feuillus (13,8 %). Le domaine de l'érablière à Tilleul couvre la totalité du territoire de la municipalité (voir tableau 1).

Tableau 1 : Types de couverture forestière

Type de couvert forestier	Km <sup>2</sup>	%
Feuillu	1,0	13,8
Mélangé	4,4	58,8
Résineux	2,1	27,4
Total	7,5	100,0

Source : carte écoforestière, MFFP, 2016.

## 3.2. PROFIL SOCIODÉMOGRAPHIQUE

*Les données de Statistique Canada, notamment celles du recensement 2021, et celles de l’Institut de la statistique du Québec (ISQ) diffèrent en plusieurs points. Aussi, comme les collectes de données ne sont pas identiques, les données de Statistique Canada ont été privilégiées, car plus récentes. Par ailleurs, selon les thématiques abordées, lorsque les données sont inexistantes chez Statistique Canada, les sources statistiques de l’ISQ ou de toute autre source d’information pertinente seront utilisées.*

*À noter que dans le cas des îlots de diffusion, l’ajustement des chiffres de population totale est contrôlé de sorte que les chiffres de population des aires de diffusion se situent toujours à plus ou moins 5 de la valeur réelle. L’ajustement n’a pas d’incidence sur les chiffres de population des divisions de recensement et des grandes subdivisions de recensement.*

### 3.2.1. POPULATION TOTALE

La MRC de Kamouraska comprend 17 municipalités, dont Rivière-Ouelle, et deux (2) territoires non organisés (TNO). Sa population s’établit à 21 307 habitants en 2021, soit 1,1 % de plus qu’en 2016. Elle représente 10,7 % de la population de la région du Bas-Saint-Laurent.

Dans la MRC, la ville de La Pocatière est la plus populeuse avec plus de 19 % de la population totale (4 078 habitants). Entre 2016 et 2021, les municipalités qui ont connu la plus grande croissance démographique sont Saint-Pacôme (+13 %), Saint-Alexandre-de-Kamouraska (+6,9 %) et Rivière-Ouelle (+2,6 %). Celles qui ont perdu le plus d’habitants sont Saint-Gabriel-Lallemand (-7,8 %) et Saint-Onésime-d’Ixworth (-6,8 %).

La municipalité de Rivière-Ouelle est la septième municipalité de la MRC de Kamouraska en termes de population avec 995 habitants, soit 4,7 % de la population totale de la MRC. Au cours des cinq (5) dernières années, la situation démographique de Rivière-Ouelle a évolué positivement, soit 2,6 % (voir tableau 2).

Tableau 2 : Évolution de la population de la MRC de Kamouraska entre 2016 et 2021

Municipalités	2016	2021	Variation 2016-2021	Densité de la pop. (hab./km <sup>2</sup> )	Superficie en km <sup>2</sup>
<b>Rivière-Ouelle</b>	<b>970</b>	<b>995</b>	<b>2,6 %</b>	<b>17,3</b>	<b>57,5</b>
Kamouraska	616	607	-1,5 %	13,8	44,07
Saint-André	658	658	0	9,3	71,06
Saint-Denis-De La Bouteillerie	517	518	0,2 %	15,3	33,84
Saint-Germain- de-Kamouraska	286	294	2,8 %	10,3	28,53
La Pocatière	4 120	4 078	-1 %	192,5	21,18
Saint-Pascal	3 468	3 530	1,8 %	59,1	59,68
Sainte-Anne-de- la-Pocatière	1 636	1 597	-2,4 %	29,2	54,78
Saint-Alexandre- de-Kamouraska	2 109	2 255	6,9 %	20,2	111,4
Saint-Pacôme	1 598	1 806	13 %	62,1	29,06
Saint-Philippe- de-Néri	832	818	-1,7 %	25,1	32,65
Sainte-Hélène- de-Kamouraska	918	891	-2,9 %	14,7	60,46
Mont-Carmel	1 127	1 160	2,9 %	2,7	428,26
Saint-Gabriel- Lalemant	716	660	-7,8 %	8,5	77,92
Saint-Onésime- d'Ixworth	560	522	-6,8 %	5,1	102,76
Saint-Bruno-de- Kamouraska	541	515	-4,8 %	2,7	188,44
Saint-Joseph-de- Kamouraska	391	398	1,8 %	4,7	84,96

Source : Statistique Canada, Recensements de 2016 et 2021.



**995 habitants  
en 2021**

Comme mentionné précédemment, les 995 habitants de Rivière-Ouelle se partagent une superficie terrestre de 57,5 km<sup>2</sup>. La densité de la population est de 17,3 habitants au km<sup>2</sup>. La municipalité se situe dans la moyenne au niveau de la superficie de son territoire et de la densité de population.

La population de Rivière-Ouelle s'élevait en 1991 à 1 244 personnes. Comparativement à aujourd'hui, la population totale a fortement diminué de l'ordre de 20 %. Cette diminution est supérieure à celle de la MRC de Kamouraska (-13,1 %), et va à l'opposé de l'ensemble de la province qui, elle, a vu ses effectifs augmenter de 23,3 %. Ainsi, elle est passée de 1 244 personnes en 1991 à 970 personnes en 2016, soit une diminution de 22 %. Pour le quinquennat 2016-2021, la population a par contre augmenté de 2,6 % (voir tableau 3).

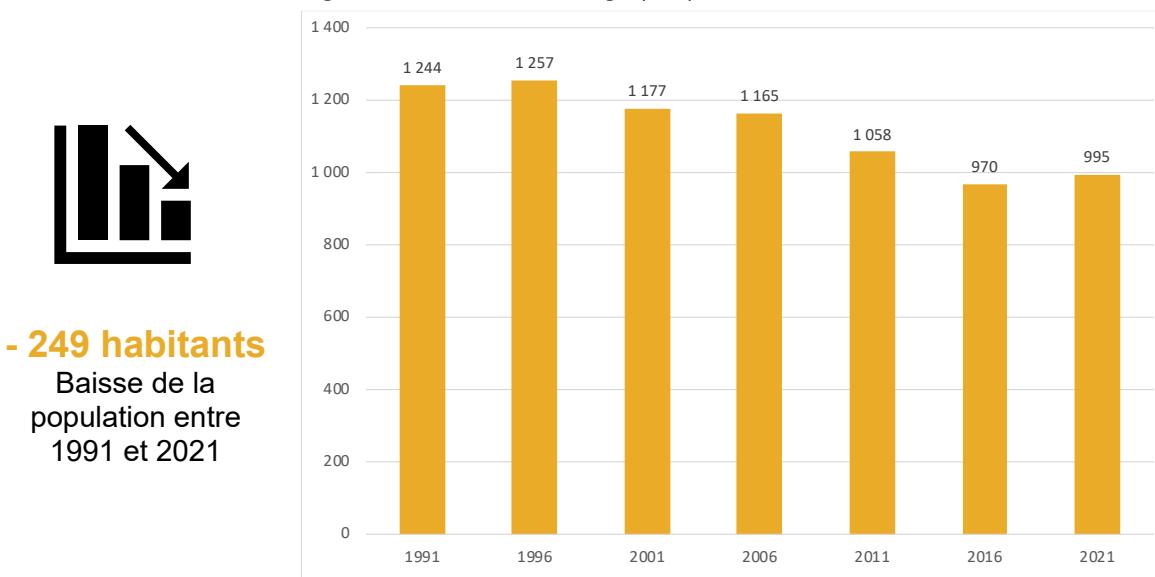
Tableau 3 : Évolution de la population de Rivière-Ouelle entre 1991 et 2021

Population	Rivière-Ouelle	MRC de Kamouraska	Région du Bas-Saint-Laurent	Province de Québec
<b>1991</b>	1 244	24 535	205 092	6 895 965
<b>1996</b>	1 257	23 215	206 064	7 138 795
<b>2001</b>	1 177	22 494	200 630	7 237 479
<b>2006</b>	1 165	22 085	200 653	6 546 131
<b>2011</b>	1 058	21 492	199 977	7 903 001
<b>2016</b>	970	21 073	197 385	8 164 361
<b>2021</b>	995	21 307	199 039	8 501 833
<b>Variation 1991-2021</b>	-20 %	-13,1 %	-3 %	+23,3 %
<b>Variation 2016-2021</b>	+2,6 %	+1,1 %	+0,8 %	+4,1 %

Source : Statistique Canada, Recensements de 1991 à 2021.

La population de Rivière-Ouelle est passée sous la barre des 1000 habitants entre 2011 et 2016 et depuis, on remarque une reprise (+2,6 %). Ce phénomène est somme toute semblable à celui de la MRC et à la région du Bas-Saint-Laurent, avec une tendance à la hausse pour ces trois (3) territoires. Le dernier recensement qui a eu lieu pendant la pandémie donne une tendance des mouvements interrégionaux des dernières années et démontre une croissance de la population rurale dont Rivière-Ouelle a bénéficié (voir figure 1).

Figure 1 : Évolution démographique, Rivière-Ouelle, 1991-2021



- 249 habitants

Baisse de la population entre 1991 et 2021

Source : Statistique Canada, Recensements de 1991 à 2021.

### 3.2.2. COMPOSITION DE LA POPULATION

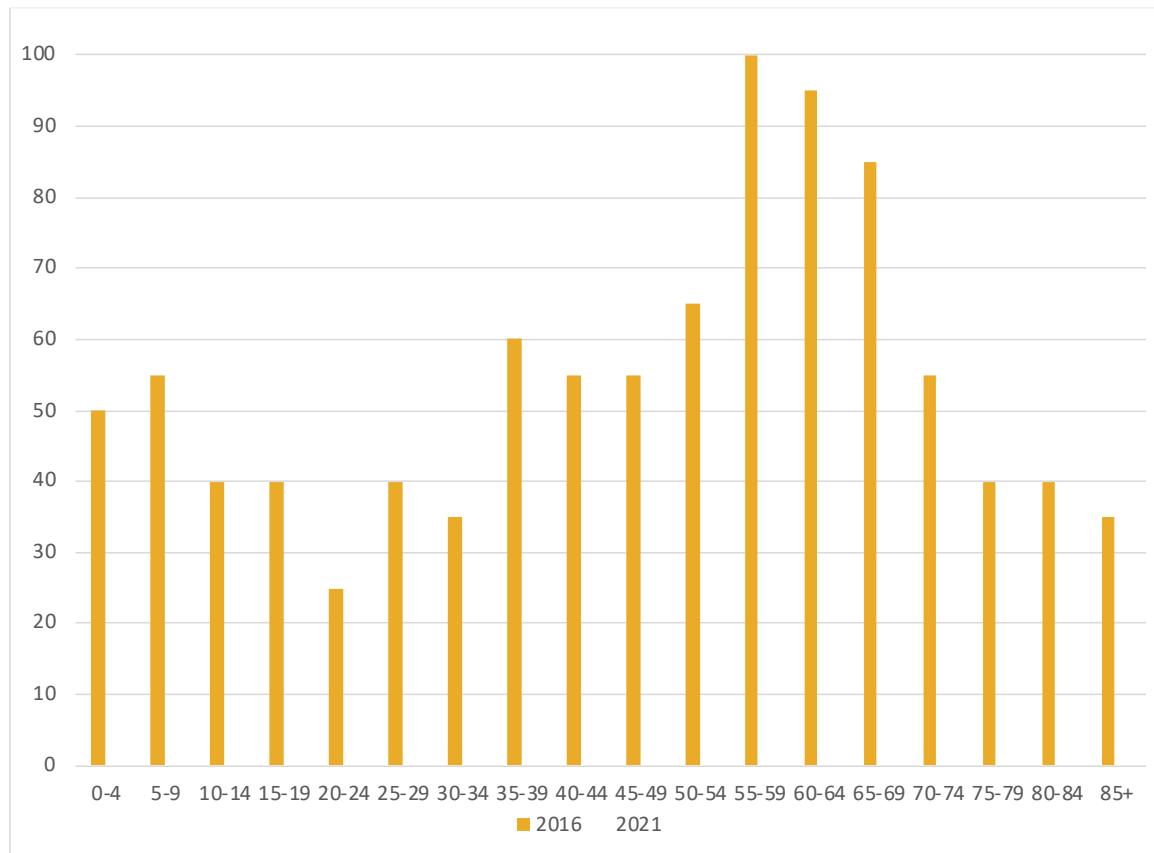
L'analyse des cohortes d'âges de la municipalité de Rivière-Ouelle conduit inéluctablement au constat que la cohorte la plus importante est celle des 60-64 ans. Celle-ci est suivie de celle des 50-54 ans et de celle des 55-59 ans. Le regroupement des âges fait voir l'importance du groupe 45-64 ans. En 2021, cette cohorte regroupait 31,3 % de la population. Autre constat est la part significative occupée par la population de 60 ans et plus. Celui-ci devrait augmenter au cours des prochaines années. Un creux important est à signaler également dans les groupes des 15-24 ans et 24-34 ans. Ces derniers représentent chacun seulement 7,6 % de l'ensemble de la population (voir figure 2 et tableau 4).

Tableau 4 : Cohortes d'âge, nombre et proportion relative, 2021

Groupes d'âge	Rivière-Ouelle		MRC de Kamouraska		Province du Québec	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%
0-4	35	3,6	850	4	422 980	5
5-14	90	9	2 135	10	968 380	11,4
15-24	75	7,6	1 980	9,3	890 060	10,5
25-34	75	7,6	1 840	8,6	1 063 190	12,5
35-44	100	10,1	2 345	11	1 122 990	13,2
45-64	310	31,3	5 950	28	2 280 700	26,8
65 et plus	305	30,8	6 210	29,1	1 753 530	20,6
<b>Total</b>	<b>990</b>	<b>100</b>	<b>21 307</b>	<b>100</b>	<b>8 501 833</b>	<b>100</b>

Source : Statistique Canada, Recensement de 2021.

Figure 2 : Répartition de la population selon les groupes d'âge, Rivière-Ouelle, MRC de Kamouraska et ensemble du Québec, 2021.



Source : Statistique Canada, Recensement de 2021.



**54,8 ans**

Âge médian de la population en 2021

Par ailleurs, selon les recensements de la population de Statistique Canada en 2021, l'âge médian des Rivois était de 54,8 ans. Il était de 52,1 ans en 2016. Le vieillissement de la population comme ailleurs au Québec est clairement perceptible sur le territoire. La population de Rivière-Ouelle a vu son âge médian augmenter de 2,7 ans. L'âge médian est d'ailleurs plus élevé que dans la MRC (51,6 ans).



**12,6 %**

Population - 15 ans

Par ailleurs, l'examen de l'évolution des cohortes d'âges fournit une information significative sur la population rivoise. Ainsi, les jeunes de moins de 15 ans sont moins nombreux que dans la MRC (12,6 % vs 14 %). La proportion de jeunes rivois âgés de 14 ans et moins est également plus faible qu'ailleurs dans la province (16,4 %). Depuis 2016, la part des jeunes de moins de 14 ans a baissé, passant de 15 % à 12,6 %. Le renouvellement de cette cohorte ne s'opère donc plus.

Le phénomène des 15-64 ans présente, à l'inverse du groupe précédent, une proportion quasi identique à celle de la MRC (56,6 % vs 56,9 %). Cette cohorte représente le principal segment de la



**56,6 %**

Population entre 15 et 64 ans



**30,8 %**

Population de +65 ans

population active. Elle a cependant connu une diminution de 2,2 points depuis 2016. Les personnes en âge de travailler vieillissent également puisque la part des 45-64 ans est la plus élevée des 24-64 ans.

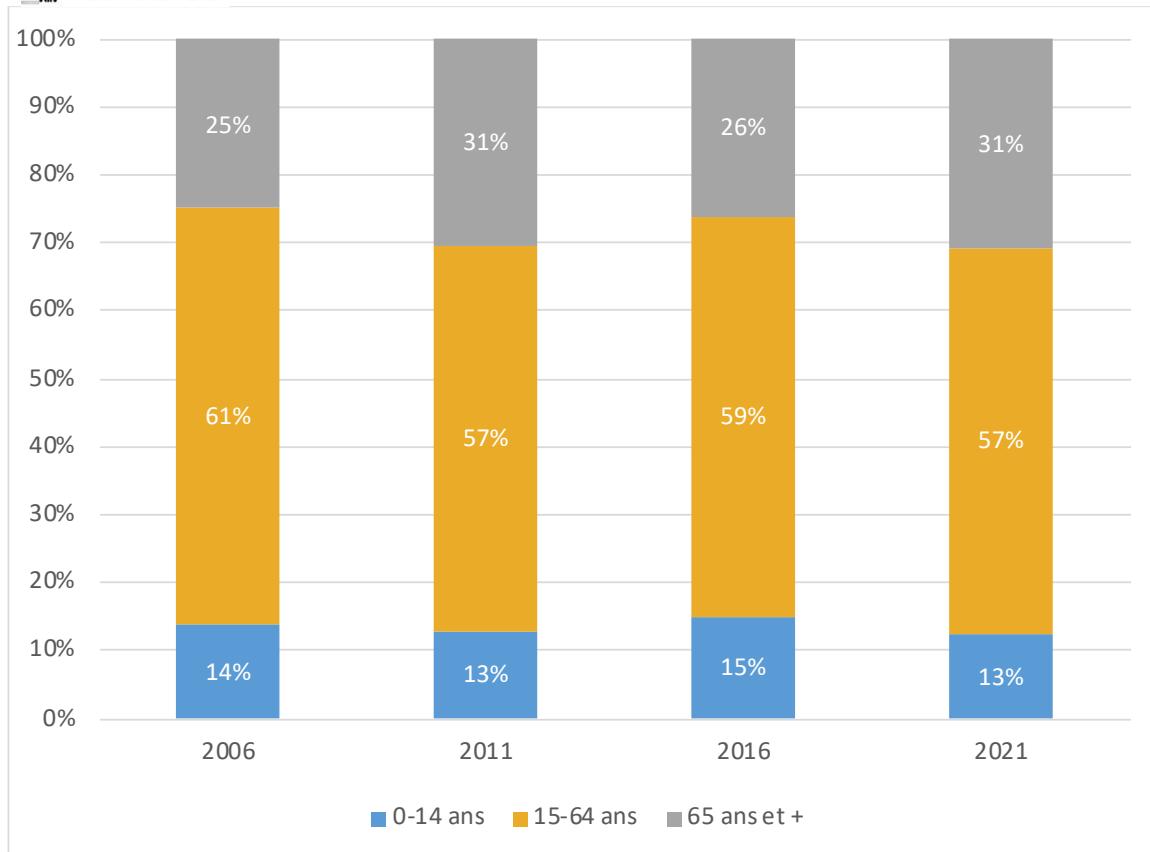
Enfin, la cohorte des 65 ans et plus a augmenté en 5 ans de 4,5 % passant de 26,3 % en 2016 à 30,8 % en 2021, soit près d'une (1) personne sur trois (3). La population de 65 ans et plus est cependant légèrement supérieure de 1,7 % à celle de la MRC. L'écart est par contre beaucoup plus grand avec la province (20,6 %).

La répartition de la population par groupes d'âge permet de constater une augmentation marquée du nombre de personnes âgées de 45 ans et plus représentant 62,1 % de la population totale de Rivière-Ouelle. En effet, en analysant les données entre 2016 et 2021 correspondant à la composition de la population par groupes d'âge, on observe qu'une grande proportion de la population se situait dans le groupe des 50-59 ans. Or, en 2021, le groupe des 60-64 ans est le groupe d'âge le plus représenté. La résultante de ce constat est qu'il y a de moins en moins de jeunes (moins de 40 ans) et une population vieillissante plus nombreuse. En effet, on remarque une fois de plus que le groupe d'âge des 60-64 ans semble être un point déterminant où la proportion du nombre de personnes faisant partie de ces groupes croît de façon importante. Il est vrai que le vieillissement de la population est une situation généralisée dans toute la Province, mais le phénomène semble s'accentuer à Rivière-Ouelle.

Il est aussi intéressant de constater que le nombre de personnes âgées de 65 ans et plus a fluctué au cours des 4 derniers recensements (voir figure 3). En effet, en 2006 ce groupe représentait 25 % de la population totale, soit plus d'une (1) personne sur quatre (4). Ce nombre est passé à 31 % en 2011 pour redescendre à 26 % en 2016. En 2021, les 65 ans et plus représentent la même proportion qu'en 2011 signifiant que près d'un (1) Rivois sur trois (3) est âgé de 65 ans et plus. Ces changements concernant le groupe des 65 ans et plus peuvent notamment s'expliquer par la fermeture d'une résidence pour personnes âgées et d'un CHSLD entre 2013 et 2016.



Figure 3 : Évolution de la population par groupes d'âge, Rivière-Ouelle, 2006, 2011, 2016 et 2021.



Source : Statistique Canada, Recensement de 2021.

### + 60 familles

Hausse du nombre de familles entre 2001 et 2016

#### 3.2.3. LA FAMILLE ET LES MÉNAGES

La quantité et le type de ménages qui vivent, s'établissent ou pourraient s'établir à Rivière-Ouelle figurent parmi les facteurs structurants qui interviennent dans le développement d'une municipalité et la demande en logement.

Le tableau suivant montre le nombre de ménages de la population permanente et sa variation relative entre 2001-2016.

Tableau 5 : Nombre de ménages et variation relative 2001-2016

Territoire	2001	2021	Variation 2001-2021
<b>Rivière-Ouelle</b>	385	445	15,6 %
<b>MRC de Kamouraska</b>	8 705	9 415	8,2 %
<b>Province de Québec</b>	2 978 115	3 749 035	25,9 %

Source : Statistique Canada, Recensements 2001 et 2016

Avec une augmentation de plus de 15 % des ménages depuis 2001, Rivière-Ouelle affiche une variation relative des ménages nettement supérieure à celle de la MRC l'ensemble de la province. Une croissance de 60 ménages en 20 ans s'observe, soit trois (3) ménages par année (voir tableau 5).

Tableau 6 : Caractéristiques générales des familles en 2021

Caractéristiques des familles	Rivière-Ouelle		MRC de Kamouraska		Province de Québec	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Nombre total de familles <sup>1</sup>	300	100	5 930	100	2 323 410	100
Familles avec un couple	270	90	5 265	88,8	1 939 635	83,5
Avec enfant	95	35,2	2 030	38,6	903 905	46,6
Sans enfant	175	64,8	3 245	61,6	1 035 725	53,4
Familles monoparentales	30	10	665	11,2	383 775	16,5
Nombre moyen de personnes par famille	2,6	-	2,7	-	2,8	-

Source : Statistique Canada, Recensements de 2021.

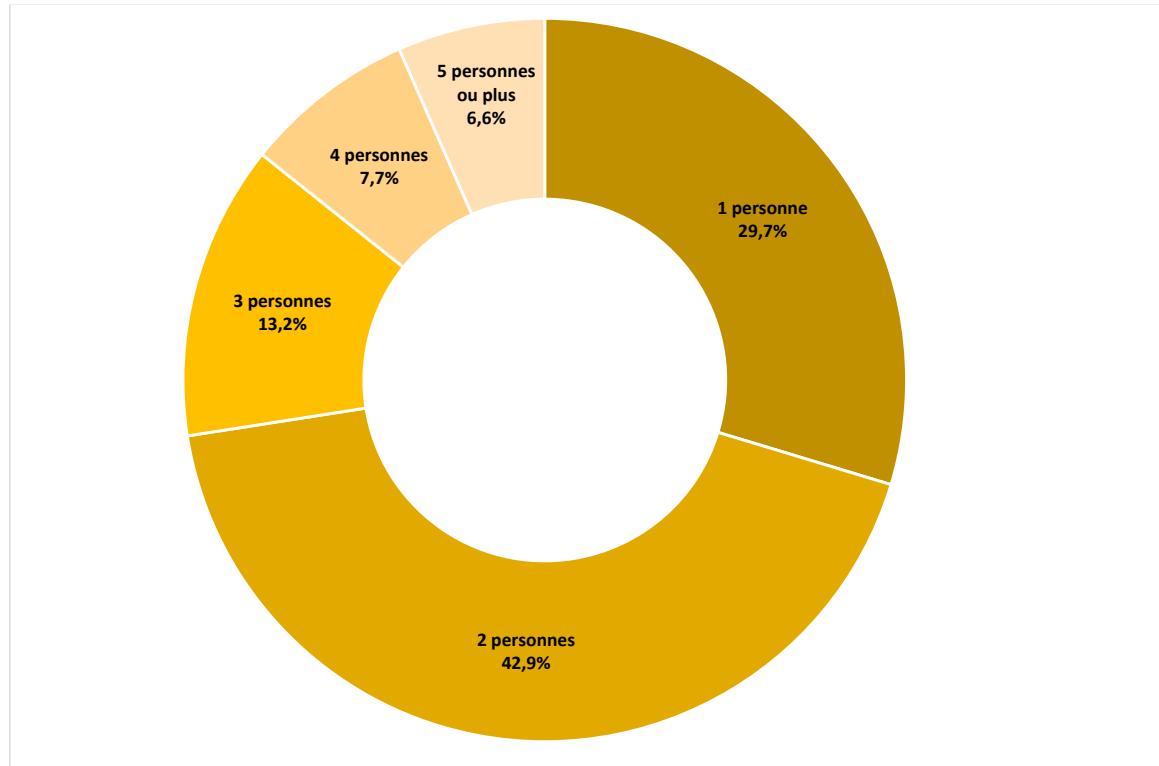
Rivière-Ouelle se distingue par (tableau 6 et figure 4) :

- Une forte proportion de couples sans enfant.
- Une sous-représentation des familles avec enfants et des familles monoparentales.
- Un nombre moyen de personnes par famille plus faible qu'ailleurs.

<sup>1</sup> On définit la famille de recensement comme suit : couple marié (avec ou sans enfants du couple et/ou de l'un ou l'autre des conjoints), couple vivant en union libre (avec ou sans enfants du couple et/ou de l'un ou l'autre des partenaires) ou parent seul, peu importe son état matrimonial, demeurant avec au moins un enfant dans le même logement.

- Un nombre élevé de personnes seules, en particulier parmi les aînés.

Figure 4 : Ménages privés selon la taille des ménages, Rivière-Ouelle, 2021



Source : Statistique Canada, Recensements de 2021.

### 3.2.4. LES VILLÉGIATEURS

La villégiature occupe aujourd’hui une place importante dans la MRC de Kamouraska. L’hébergement en résidence secondaire fait partie intégrante de l’industrie touristique particulièrement pour les destinations de villégiature et pour les régions rurales. Ainsi, en plus d’être eux-mêmes des touristes d’agrément, les propriétaires d’une résidence secondaire contribuent à l’augmentation du volume des visiteurs dans leur région en rendant leur propriété accessible. Cependant, ces résidences de tourisme peuvent aussi se trouver en location de courte durée sur des plateformes collaboratives (ex. AirBnB). Nous n’avons aucune donnée tangible à Rivière-Ouelle, mais cette pratique bouscule les règles existantes en hébergement touristique et de ce fait, oblige à s’y attarder comme c’est d’ailleurs le cas dans différentes municipalités de la région.

Selon le rôle d’évaluation de 2022, la municipalité de Rivière-Ouelle possède sur son territoire un nombre important de résidences secondaires évalué à 148 habitations (voir tableau 7). Sur les cinq (5) dernières années, le nombre de ces unités résidentielles s’est maintenu, oscillant à plus ou moins cinq (5) unités. Cela pourrait témoigner du fait que les résidences secondaires se transforment lentement en résidences principales et que les villégiateurs deviennent des résidents permanents, par choix ou en vendant leur propriété à des permanents.

Tableau 7 : Évolution du nombre de propriétés en villégiature à Rivière-Ouelle entre 2018 et 2022

Nombre de propriétés en villégiature	
<b>2018</b>	153
<b>2019</b>	148
<b>2020</b>	149
<b>2021</b>	150
<b>2022</b>	148

Source : *Sommaire du rôle d'évaluation foncière de la municipalité de Rivière-Ouelle de 2015 à 2021*.

Aussi, en multipliant le nombre de résidences secondaires (148) par une moyenne de 2,2 personnes (nombre de personnes par ménage à Rivière-Ouelle selon Statistique Canada en 2021), on estime qu'il y aurait eu en 2021, environ 326 villégiateurs sur le territoire de Rivière-Ouelle.

Tableau 8 : Évolution du nombre de villégiateurs (2016-2021)

	2018	2022
<b>Résidences de villégiature</b>	153	148
<b>Évaluation du nombre de villégiateurs (x 2,2)</b>	338	326
<b>Résidents permanents</b>	970	995
<b>% de villégiateurs</b>	34,8	32,8

Source : *Statistique Canada, Recensements de 2016 et 2021*.

D'après le dernier recensement de Statistique Canada, il s'ajoutera à la population permanente de Rivière-Ouelle une population d'environ 32,8 % de villégiateurs. Ce nombre demeure important, mais a diminué au cours des dernières années, et ce, à l'inverse de la population permanente qui elle augmente. Par ailleurs, ces usagers de résidences secondaires qui utilisent leurs résidences de façon temporaire, mais tout au long de l'année, font de Rivière-Ouelle une communauté de plus de 1 321 habitants en termes de prestataires de services publics et de marché commercial potentiel (voir tableau 8). Cependant, il appert que les villégiateurs ne participent pas tant au dynamisme local et au maintien de certains commerces de proximité.

### 3.2.5. PERSPECTIVES DÉMOGRAPHIQUES

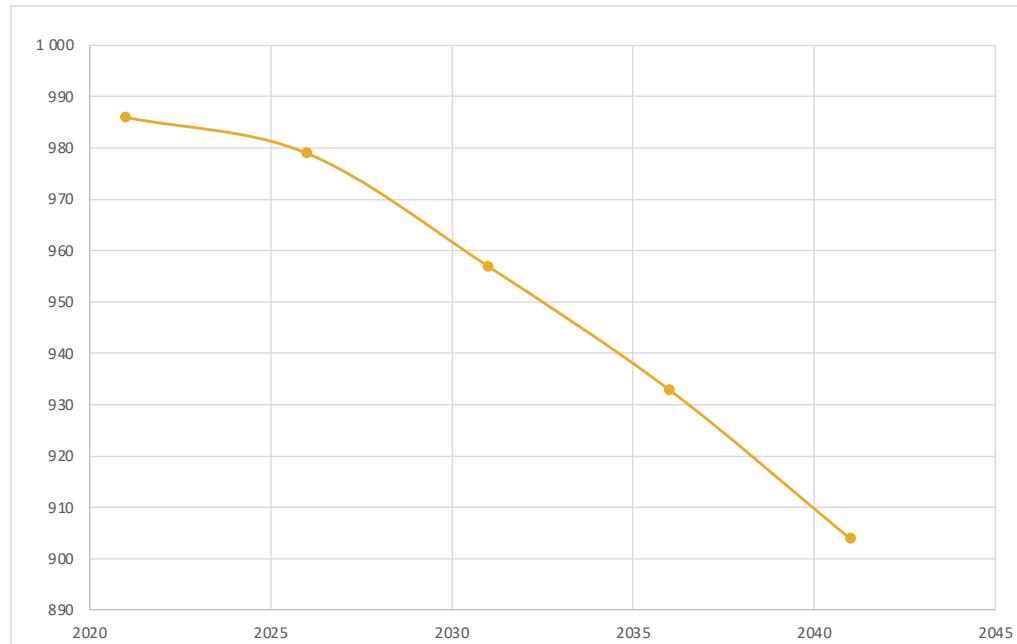


#### **-91 habitants**

Baisse de la population de 8,3 % d'ici 2041

Selon l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), de 2021 à 2041, la population de Rivière-Ouelle devrait baisser (voir figure 5). Le territoire fera des pertes jusqu'en 2041 pour atteindre 904 habitants. La population de Rivière-Ouelle devrait donc baisser de 8,3 % d'ici 2041.

Figure 5 : Perspectives démographiques, Saint-Alexandre-de-Kamouraska, 2021-2041



Source : Institut de la statistique du Québec, *Projection de la population des municipalités de 500 habitants et plus, scénario Référence A2021, Québec. 2021-2041.*

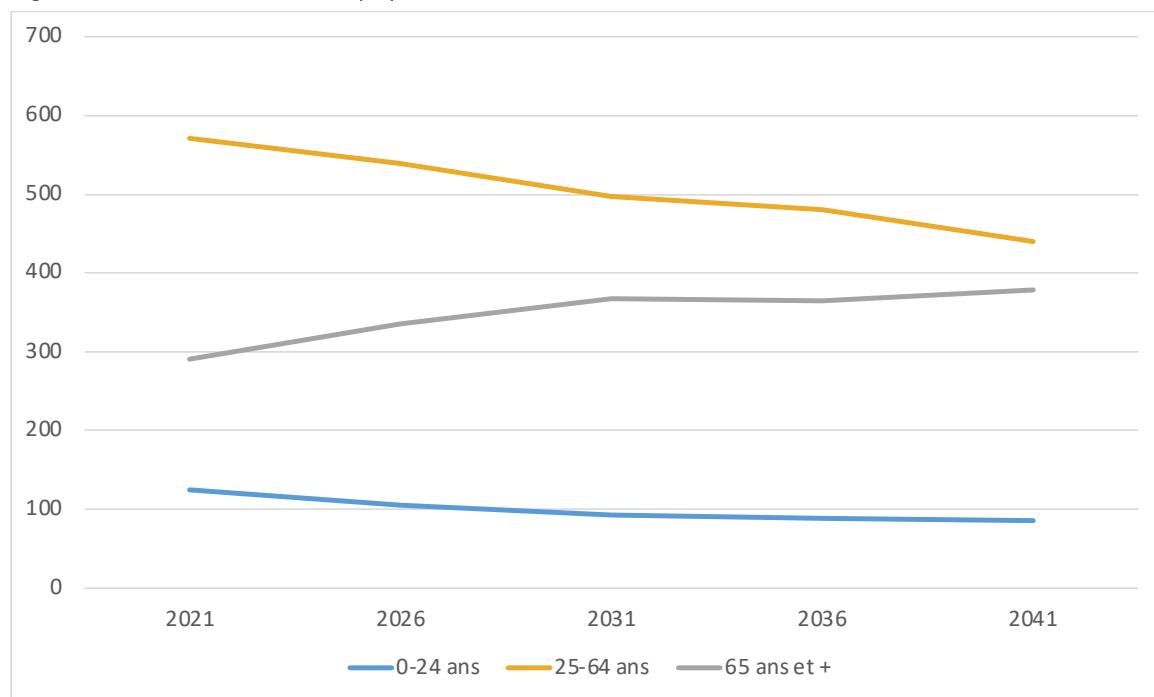


#### **41,9 %**

Près de 1 personne sur 2 aura + 65 ans d'ici 2041

Le phénomène de vieillissement de la population prévu dans les régions du Québec n'échappe pas à Rivière-Ouelle. En effet, la proportion de la population âgée de 65 ans et plus devrait augmenter pour la période de 2021-2041 passant de 29,4 % à 41,9 %, ce qui signifie que près d'une (1) personne sur deux (2) aura plus de 65 ans d'ici 20 ans et ceci au détriment des groupes d'âge moins âgés dont le poids démographique se verrait systématiquement réduit. Ce serait le cas pour les 0-14 ans, qui passeraient de 12,6 % en 2021 à 9,4 % en 2041 et les 15 à 64 ans qui devraient passer de 58 % à 48,7 % dans la municipalité (voir figure 6).

Figure 6 : Vieillissement de la population



Source : ISQ, *Projection de la population des municipalités de 500 habitants et plus, scénario Référence A2021, Québec, 2021-2041*.

### 3.2.6. DIPLOMATION DE LA POPULATION

En 2021, le profil de scolarité de la population de Rivièr-Ouelle se distingue par une prédominance de formations secondaires et techniques, ainsi qu'un faible taux de diplomation universitaire, ce qui reflète les réalités économiques et sociales d'un milieu rural traditionnel.

À Rivièr-Ouelle, 16,8 % de la population âgée de 15 ans et plus ne détenaient aucun certificat, diplôme ou grade, soit une proportion légèrement inférieure à celle de la MRC de Kamouraska (19,9 %), mais un peu plus élevée que la moyenne provinciale (15,8 %). Ce résultat témoigne d'un certain décrochage scolaire ou d'un accès historiquement limité à la formation formelle, notamment dans les générations plus âgées.

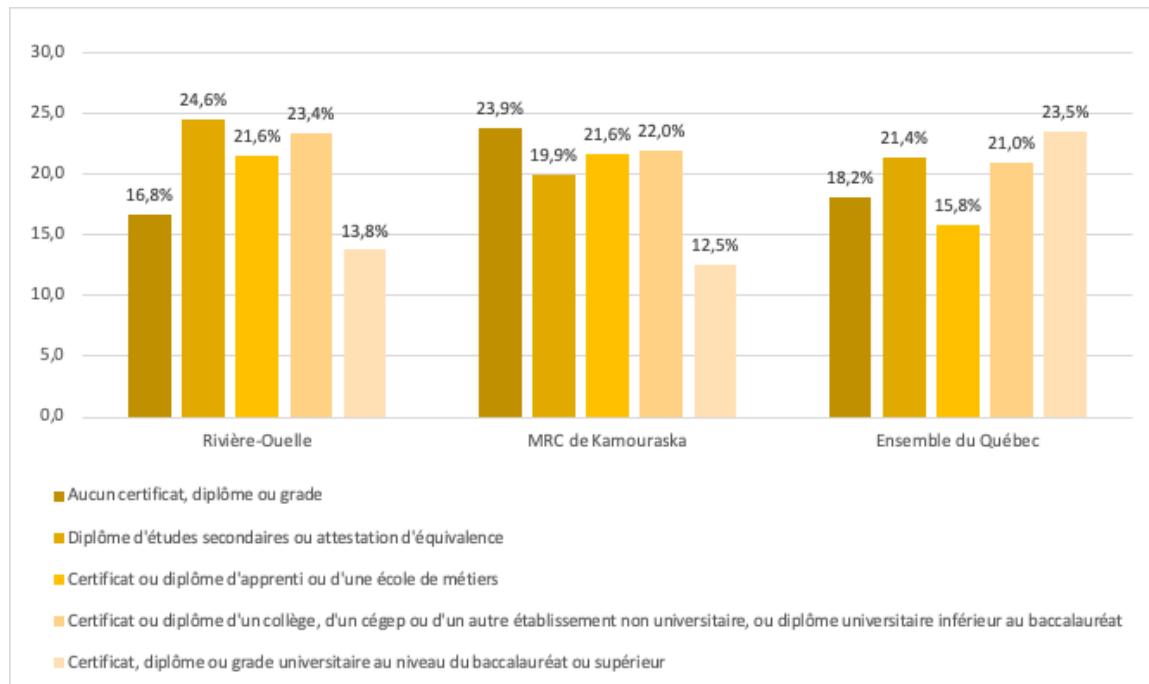
Par ailleurs, la municipalité se démarque par une forte proportion de résidents ayant atteint le niveau secondaire (24,6 %), ce qui est la proportion la plus élevée parmi les territoires comparés. Cette donnée illustre l'importance de la diplomation minimale, souvent suffisante dans un contexte de métiers traditionnels ou techniques. Dans la même logique, 21,6 % des Rivois détiennent un certificat ou diplôme d'apprenti ou de métier — un pourcentage comparable à celui de la MRC (21,6 %) et légèrement supérieur à celui du Québec (21,0 %). Ces données soulignent un ancrage dans des formations techniques ou professionnelles qui répondent bien aux besoins du tissu économique local.

Quant aux formations collégiales ou universitaires inférieures au baccalauréat, elles concernent 23,4 % de la population de Rivière-Ouelle, ce qui est légèrement supérieur à la MRC de Kamouraska (22,0 %) et au Québec (21,4 %). Cette donnée peut s'expliquer en partie par la proximité du Collège de La Pocatière, qui facilite l'accès à des formations de niveau collégial.

En revanche, la proportion de la population détentrice d'un baccalauréat ou d'un diplôme universitaire supérieur demeure faible à Rivière-Ouelle (13,8 %), en comparaison avec la moyenne québécoise (23,5 %), bien qu'elle dépasse légèrement celle de la MRC (12,5 %).

Dans l'ensemble, le portrait de la scolarité à Rivière-Ouelle illustre un territoire où prédominent les formations techniques et secondaires, ce qui peut constituer un atout pour certaines vocations économiques, mais soulève également des enjeux en matière d'attractivité pour les jeunes diplômés, de développement de l'entrepreneuriat innovant et de diversification professionnelle (voir figure 7).

Figure 7 : Plus haut certificat, diplôme ou grade pour la population âgée de 15 ans et plus, dans les ménages privés, Rivière-Ouelle, MRC de Kamouraska et ensemble du Québec, 2021<sup>2</sup>



Source : Statistique Canada, Recensement de 2021.

### 3.2.7. LA POPULATION ACTIVE

En 2021, les indicateurs du marché du travail de Rivière-Ouelle révèlent une participation plus faible à l'activité économique en comparaison avec la MRC de Kamouraska et l'ensemble du Québec, bien que le taux de chômage y demeure comparable.

Le taux d'activité à Rivière-Ouelle s'élevait à 57,7 %, ce qui signifie qu'un peu plus de la moitié de la population en âge de travailler (15 ans et plus) était active sur le marché du

<sup>2</sup> Note : Le plus haut certificat, diplôme ou grade est la classification utilisée aux fins du recensement pour mesurer le concept plus général du « niveau de scolarité ». Cette variable désigne le plus haut niveau de scolarité qu'une personne a terminé avec succès. Il s'agit d'une variable dérivée obtenue à partir des réponses aux questions sur les titres scolaires où l'on demandait de déclarer tous les certificats, diplômes ou grades obtenus. La hiérarchie générale utilisée pour dériver cette variable (diplôme d'études secondaires, certificat d'apprenti ou d'une école de métiers, diplôme collégial, certificat, diplôme ou grade universitaire) est plus ou moins reliée à la durée des divers programmes d'études « en classe » menant aux titres scolaires en question. Au niveau détaillé, quelqu'un qui a obtenu un type particulier de certificat, diplôme ou grade n'a pas nécessairement obtenu les qualifications énumérées sous celui-ci dans la hiérarchie. Par exemple, une personne ayant un certificat ou un diplôme d'apprenti ou d'une école de métiers n'a pas toujours obtenu de diplôme d'études secondaires, de même qu'une personne possédant une « maîtrise » n'a pas nécessairement un « certificat ou diplôme supérieur au baccalauréat ». Même si certains programmes ne correspondent pas parfaitement à la hiérarchie, celle-ci donne quand même une mesure générale du niveau de scolarité.

travail, soit en emploi, soit à la recherche d'un emploi. Ce taux est légèrement inférieur à celui de la MRC de Kamouraska (59,5 %) et nettement en dessous de la moyenne provinciale (64,1 %). Ce recul de la participation économique peut s'expliquer notamment par le vieillissement de la population — une proportion importante de résidents étant à la retraite ou proches de l'âge de la retraite.

Le taux d'emploi s'établissait pour sa part à 53,6 % à Rivière-Ouelle, soit 1,7 point de moins que la MRC (55,3 %) et 5,7 points de moins que le Québec (59,3 %). Cela confirme une sous-représentation des personnes en emploi, conséquence logique d'un taux d'activité plus faible.

Malgré tout, le taux de chômage à Rivière-Ouelle demeure relativement modéré à 7,2 %, très près de celui de la MRC (7,1 %) et un peu inférieur à la moyenne provinciale (7,6 %). Cela signifie que parmi les personnes actives, une proportion raisonnable d'entre elles parvient à intégrer le marché du travail, ce qui témoigne d'une relative stabilité de l'emploi local, malgré la faible densité du tissu économique.

En somme, le profil de la population active de Rivière-Ouelle est caractérisé par une faible participation au marché du travail, principalement attribuable au vieillissement démographique, plutôt que par un chômage élevé. Cela souligne l'importance, pour la municipalité, de mettre en œuvre des stratégies favorisant l'attractivité de nouveaux ménages actifs, tout en soutenant le maintien en emploi des travailleurs expérimentés.

Tableau 7 : Population active de Rivière-Ouelle

	Rivière-Ouelle	MRC de Kamouraska	Québec
Taux d'activité <sup>3</sup> (%)	57,7 %	59,5 %	64,1 %
Taux d'emploi <sup>4</sup> (%)	53,6 %	55,3 %	59,3 %
Taux de chômage <sup>5</sup> (%)	7,2 %	7,1 %	7,6 %

Source : Statistique Canada, Recensement de 2021.

Entre 2006 et 2021, le marché du travail de Rivière-Ouelle a connu une transformation significative, marquée par une baisse de la population active, une stabilité relative du taux d'emploi, mais également une amélioration notable du taux de chômage (voir tableau 8).

En 2006, la population active de Rivière-Ouelle s'élevait à 590 personnes, contre 485 en 2021, soit une diminution de 105 personnes actives en quinze ans. Cette baisse s'explique en grande partie par le vieillissement de la population et la diminution de la

<sup>3</sup> Le taux d'activité réfère au pourcentage de la population active pendant la semaine (du dimanche au samedi) ayant précédé le jour du recensement par rapport aux personnes de 15 ans et plus excluant les pensionnaires d'un établissement institutionnel.

<sup>4</sup> Le taux d'emploi réfère au pourcentage de la population occupée au cours de la semaine comme pour le taux d'activité.

<sup>5</sup> Le taux de chômage réfère au pourcentage de la population en chômage par rapport à la population active pendant la semaine comme pour le taux d'activité.

population totale de 15 ans et plus, qui est passée de 945 à 840 personnes sur la même période. Cela traduit une érosion graduelle du bassin de main-d'œuvre disponible sur le territoire.

Le nombre de personnes occupées est également passé de 515 à 450, soit une baisse de 65 travailleurs en emploi. Toutefois, le taux d'emploi, qui mesure la part de la population totale de 15 ans et plus occupant un emploi, est demeuré relativement stable (de 54,5 % en 2006 à 53,6 % en 2021). Cette stabilité suggère que, bien que le bassin global de main-d'œuvre ait diminué, la capacité à maintenir un emploi chez les personnes actives est demeurée équivalente.

Un changement plus significatif est observé au niveau du taux de chômage, qui est passé de 12,7 % en 2006 à 7,2 % en 2021. Cette diminution importante du chômage (près de moitié) indique une amélioration de la santé du marché du travail pour les personnes en recherche d'emploi, probablement soutenue par une demande plus forte que l'offre dans certains secteurs et une pénurie de main-d'œuvre régionale croissante.

Pendant ce temps, le nombre de personnes inactives (ni en emploi ni à la recherche d'un emploi) est resté stable (350 en 2006, 355 en 2021), ce qui, dans un contexte de vieillissement, peut refléter le passage progressif à la retraite d'une part croissante de la population.

Tableau 8 : Principaux indicateurs du marché du travail de Rivière-Ouelle

	2006	2021
<b>Population active</b>	590	485
<b>Personnes occupées</b>	515	450
<b>Chômeurs</b>	75	35
<b>Inactifs</b>	350	355
<b>Taux d'activité</b>	62,4 %	57,7 %
<b>Taux d'emploi</b>	54,5 %	53,6 %
<b>Taux de chômage</b>	12,7 %	7,2 %
<b>Total de la population de 15 ans et plus</b>	945	840

Source : Statistique Canada, Recensements de 2006 et 2021.

### 3.2.8. LES REVENUS

L'une des bases du pouvoir économique d'un individu, d'un ménage ou d'une famille est le revenu. Chacun des recensements effectués par Statistique Canada voit à mesurer le revenu médian des ménages et familles de recensement. Ici, nous avons choisi de comparer le revenu médian des ménages avant impôts en 2020, mesures effectuées avec le recensement de 2021. Cette base permet de mesurer diverses situations (tous les ménages, les familles et les ménages formés d'une seule personne).

Compte tenu des caractéristiques des ménages résidant sur le territoire, le revenu brut par habitant est un indicateur intéressant à examiner. Ce dernier est évalué à 37 600,00 \$/hab. en 2021, alors que celui de la MRC de Kamouraska est évalué à 37 200,00 \$/hab. et celui de l'ensemble du Québec à 40 800,00 \$/hab. On constate que les résidents Rivière-Ouelle et ceux de la MRC disposent quasiment des mêmes ressources financières, mais ces dernières sont plus limitées qu'ailleurs dans la province. La hauteur du revenu brut par habitant illustre l'importance de travailler à l'amélioration de l'employabilité de la main-d'œuvre et d'accroître le niveau d'autonomie par la création d'emplois (voir tableau 9).

Tableau 9 : Revenu médian en 2020

Revenu	Rivière-Ouelle	MRC de Kamouraska	Québec
<b>Revenu médian par personne (\$)</b>	37 600	37 200	40 800
<b>Revenu médian par famille<sup>6</sup> (\$)</b>	85 000	86 000	98 000
<b>Revenu médian par ménage<sup>7</sup> (\$)</b>	73 500	64 000	72 500

Source : Statistique Canada, Recensement de 2021.

Par ailleurs, les familles obtiennent de meilleurs revenus que ceux des ménages. Il va de soi que le revenu des ménages est influencé par la composition de ceux-ci. Plus le nombre de personnes est élevé dans un ménage, plus grande est la possibilité que ces personnes touchent un revenu et augmente ainsi le revenu du ménage.

Enfin, le revenu total médian des ménages s'élève à 73 500,00 \$, soit près de 9 500,00 \$ de plus que le revenu médian de l'ensemble des ménages de la MRC de Kamouraska.

Les ménages de Rivière-Ouelle sont donc plus fortunés qu'ailleurs dans la MRC. L'analyse de la répartition par tranches de revenus fait ainsi ressortir que la municipalité détient la plus faible proportion de ménages ayant des revenus inférieurs à 50 000,00 \$ (26,1 %) comparativement à la MRC de Kamouraska (37,2 %). À l'inverse, Rivière-Ouelle

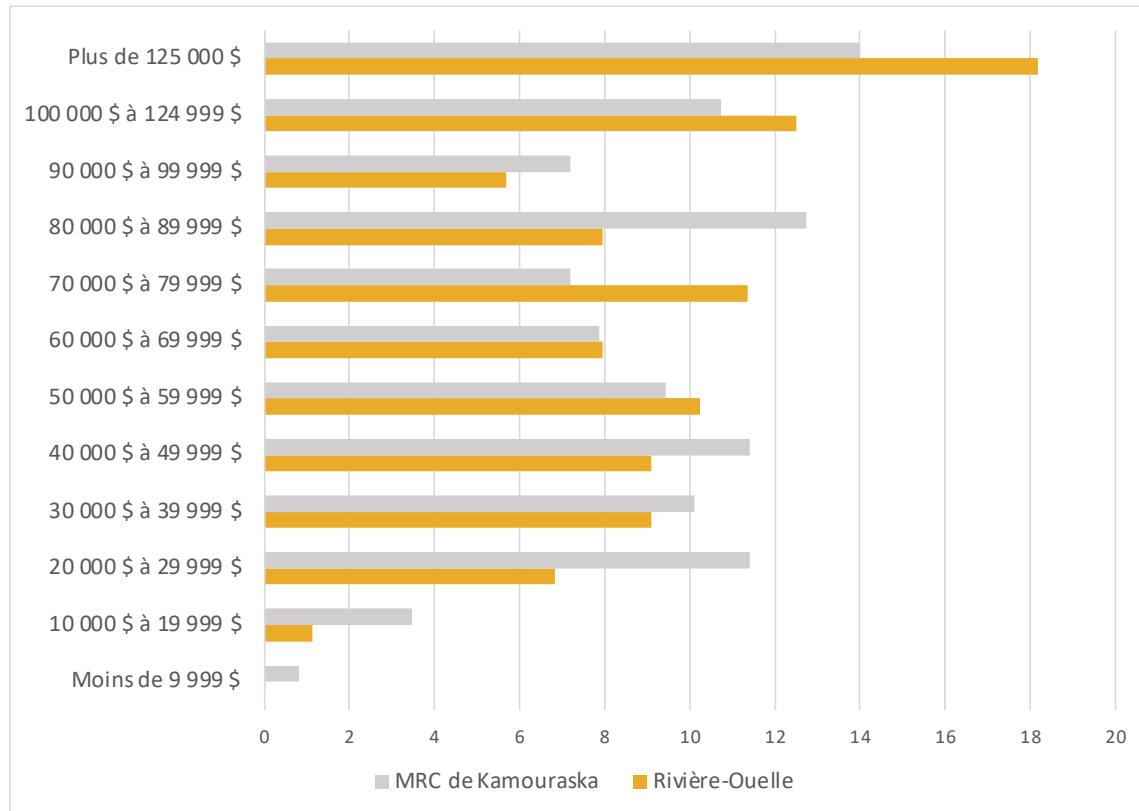
---

<sup>6</sup> Couple marié (avec ou sans enfants des deux conjoints ou de l'un d'eux), couple vivant en union libre (avec ou sans enfants des deux partenaires ou de l'un d'eux) ou parent seul (peu importe son état matrimonial) demeurant avec au moins un enfant dans le même logement. Un couple peut être de sexe opposé ou de même sexe. Les « enfants » dans une famille de recensement incluent les petits-enfants vivant dans le ménage d'au moins un de leurs grands-parents, en l'absence des parents.

<sup>7</sup> Personne ou groupe de personnes (autres que des résidents étrangers) occupant un logement privé et n'ayant pas de domicile habituel ailleurs au Canada. Un ménage privé peut être composé de groupes de familles (familles de recensement) avec ou sans autres personnes, de deux familles ou plus partageant le logement, d'un groupe de personnes non apparentées, ou d'une personne vivant seule. Les membres du ménage qui sont temporairement absents le jour du recensement (ex. résidents temporairement ailleurs) sont considérés comme faisant partie de leur ménage habituel. Pour les besoins du recensement, toute personne est membre d'un ménage et d'un seul ménage. Sauf indication contraire, toutes les données comprises dans les rapports ayant trait aux ménages sont pour les ménages privés seulement.

possède une forte proportion de ménages ayant des revenus supérieurs à 100 000,00 \$ (30,7 %) (voir figure 8).

Figure 8 : Revenu médian des ménages de Rivière-Ouelle<sup>8</sup>, 2020



Source : Statistique Canada, Recensement de 2021.

Tableau 10 : Situation de faible revenu pour la population dans les ménages privés en 2020

	Population totale dans les ménages privés	Population à faible revenu <sup>9</sup>	Fréquence du faible revenu en %
0 à 17 ans	160	5	3
18 à 64 ans	535	45	8,4
65 ans et plus	290	40	14
Population totale	980	90	9,2

Source : Statistique Canada, Recensement de 2016.

<sup>8</sup> Le revenu médian d'un groupe spécifique est le montant qui divise la répartition des revenus de ce groupe en deux moitiés, c'est-à-dire les revenus de la moitié des unités de ce groupe sont sous la médiane, tandis que les revenus de la seconde moitié sont au-dessus de la médiane. Les revenus médians des ménages sont calculés pour toutes les unités, qu'elles aient eu un revenu ou non.

<sup>9</sup> Fondé sur le seuil de faible revenu après impôt (SFR-Apl).

Parmi les 980 personnes vivant dans un ménage privé sur le territoire de Rivière-Ouelle, 90 individus sont dans une situation de faible revenu, soit une proportion de 9,2 % de la population. Parmi ces 90 personnes, on recense cinq (5) jeunes âgés de 0 à 17 ans qui vivent dans un ménage à faible revenu (voir tableau 10).

### 3.2.9. LE NAVETTAGE ET LE LIEU DE RÉSIDENCE

Le navettage représente les mouvements pendulaires de la population se déplaçant de leur lieu de résidence vers leur lieu de travail pour ensuite revenir vers leur domicile.

Les données sur le lieu de résidence et de travail des Rivois montrent que la majorité des travailleurs demeurent et travaillent sur le territoire même, mais qu'une part non négligeable se déplace vers les municipalités environnantes.

En 2021, 115 travailleurs résidaient à Rivière-Ouelle et y travaillaient, ce qui démontre une bonne capacité d'emploi local, mais parmi ceux-ci, 75 y habitent également, alors que 40 viennent d'autres municipalités pour y travailler. Cela indique que Rivière-Ouelle attire aussi une main-d'œuvre externe, bien qu'en nombre limité.

Le deuxième pôle d'emploi le plus important pour les résidents de Rivière-Ouelle est La Pocatière, avec 85 travailleurs rivois y occupant un emploi. Ce lien est renforcé par la présence d'institutions majeures (Collège de La Pocatière, centre hospitalier, industrie agroalimentaire, etc.). Sur ces 85 personnes, 40 travaillent à La Pocatière tout en y résidant, tandis que 50 viennent de Rivière-Ouelle.

On note également une mobilité vers Saint-Pacôme (30 travailleurs), Saint-Philippe-de-Néri (15 travailleurs) et Saint-Pascal (10 travailleurs), ce qui suggère un marché du travail fonctionnel à l'échelle de la MRC de Kamouraska. Un petit nombre de résidents travaille à Rivière-du-Loup (10 personnes) ou même à Québec (15 personnes), ce qui laisse entrevoir la possibilité de travail à distance ou de navettage longue distance.

À l'inverse, selon la même source de données, les emplois générés dans la municipalité de Rivière-Ouelle occupent 115 Rivois, 50 résidents de La Pocatière, 45 résidents de Saint-Pacôme et 25 de Saint-Pascal.

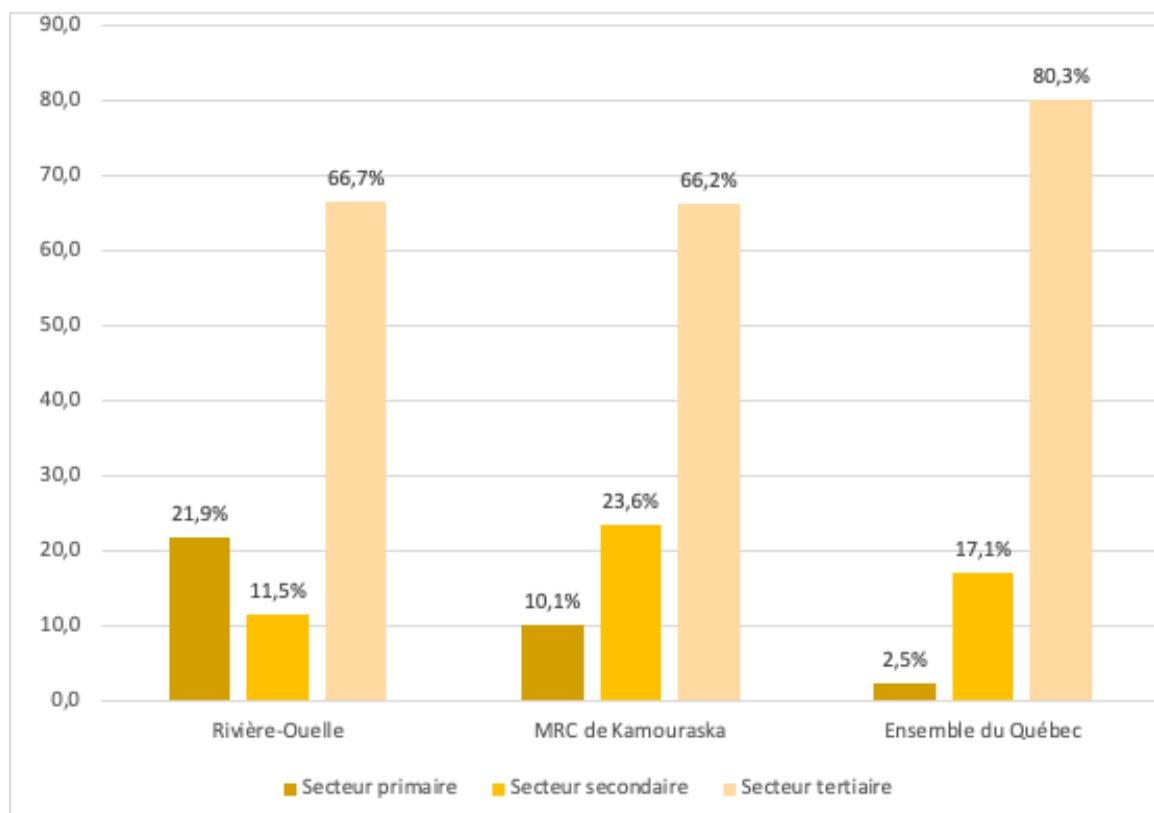
Les ménages de Rivière-Ouelle se déplacent essentiellement en voiture et ont des temps de trajet domicile-travail assez court puisque 47,9 % d'entre eux effectuent des déplacements de moins de 15 minutes pour se rendre à leur lieu de travail. La proximité des sites d'emploi que sont Saint-Pascal et La Pocatière explique très probablement ce phénomène.

### 3.2.10. LE MARCHÉ DU TRAVAIL PAR SECTEURS

La répartition de la population active de Rivière-Ouelle par grands secteurs d'activités est illustrée à la figure 9.

Comparée à la MRC de Kamouraska, la population active de Rivière-Ouelle se démarque par un secteur tertiaire fort (6,7 %), mais moins fort que dans la MRC, un secteur secondaire plus faible que la MRC (11,5 % et 23,6 % respectivement), et un secteur primaire très fort (21,9 %). Cette structure de l'emploi se différencie de celle de la MRC de Kamouraska relativement aux deux (2) premiers secteurs d'emploi.

Figure 9 : Population active totale âgée de 15 ans et plus selon le secteur, Rivière-Ouelle, MRC de Kamouraska et ensemble du Québec, 2021<sup>10</sup>



Source : Statistique Canada, Recensement de 2021.

#### **Le secteur primaire (agriculture, foresterie, pêche, chasse)**

21,9 % des travailleurs de Rivière-Ouelle sont actifs dans le secteur primaire, soit plus du double de la moyenne de la MRC (10,1 %) et près de neuf fois plus que celle du Québec (2,5 %). Ce taux exceptionnellement élevé traduit l'importance historique et actuelle de

---

<sup>10</sup> Inclus la population active expérimentée, c'est-à-dire les personnes âgées de 15 ans et plus qui, pendant la semaine du dimanche 1er mai au samedi 7 mai 2016, étaient occupées, et les chômeurs qui avaient travaillé à un emploi salarié ou à leur compte pour la dernière fois en 2015 ou 2016.

l'agriculture (notamment la production laitière), des tourbières, et de certaines formes de pêche traditionnelle (comme la pêche à l'anguille) dans l'économie locale.

Rivière-Ouelle présente ainsi un profil rural affirmé, caractérisé par une forte dépendance à l'exploitation des ressources naturelles.

### **Le secteur secondaire (industrie manufacturière et construction)**

Le secteur secondaire regroupe 11,5 % des emplois à Rivière-Ouelle, un taux significativement plus faible que dans la MRC (23,6 %) et légèrement inférieur à celui du Québec (17,1 %).

Cela indique une faible présence industrielle locale et une activité en construction plus modeste, ce qui est typique d'un territoire à faible densité et peu urbanisé, sans pôle manufacturier important.

### **Le secteur tertiaire (commerce, services, santé, éducation, administration, etc.)**

Le secteur tertiaire, dominant dans les économies modernes, représente 66,7 % des emplois à Rivière-Ouelle. Ce chiffre est très proche de celui de la MRC (66,2 %), mais nettement inférieur à la moyenne québécoise (80,3 %).

Cela suggère que l'économie de services, bien que présente, est moins développée qu'ailleurs au Québec, notamment en raison de la taille réduite de la population et de la concentration des services spécialisés dans des pôles régionaux comme La Pocatière ou Rivière-du-Loup.

En résumé, l'économie locale de Rivière-Ouelle est structurée autour du secteur primaire, particulièrement forte dans l'agriculture. Une sous-représentation du secteur manufacturier et des services spécialisés, typique des petites municipalités rurales. Un modèle économique fragile face aux changements structurels, mais offrant aussi des opportunités de mise en valeur des ressources locales (agrotourisme, transformation locale, valorisation du patrimoine rural).

#### **3.2.11. LE CADRE BÂTI**

Les données qui suivent, tirées des recensements de Statistique Canada de 2016 et 2021, offrent un aperçu de l'évolution du cadre bâti résidentiel à Rivière-Ouelle. Elles doivent toutefois être interprétées avec prudence, en raison des marges d'erreur associées aux petits échantillons et à la nature subjective de certaines réponses. Ces résultats sont donc présentés à titre indicatif.

En 2021, Rivière-Ouelle comptait 626 logements, dont 446 étaient occupés par des résidents habituels, ce qui signifie que 180 logements étaient occupés de façon non permanente — un indicateur important de la présence de résidences secondaires ou de villégiature.

Le parc résidentiel présente une typologie relativement homogène, avec une très forte dominance de la maison unifamiliale isolée (93,1 %), ce qui reflète une tradition d'habitat individuel adaptée aux jeunes familles, mais aussi un manque de diversification dans l'offre résidentielle. Les autres types de logements (jumelés, plex, immeubles à logements) sont très peu représentés, bien que l'on observe une légère progression du logement collectif, avec l'apparition d'appartements dans des immeubles de cinq étages ou moins, qui représentaient 2,3 % des logements en 2021 (voir tableau 11 et carte 3).

Tableau 11 : Le cadre bâti résidentiel

	2016	2021	
Valeur moyenne des logements	161 678 \$	247 000 \$	
Maison individuelle non attenante	395	93 %	410
Maison jumelée	15	3,5 %	10
Maison en rangée	0	-	0
Appartement ou plex	10	2,3 %	10
Appartement (imm. - 5 étages)	0	-	10
Autre maison individuelle attenante	0	-	0
Maison mobile	5	1,2 %	0

Source : Statistique Canada, Recensements de 2016 et 2021.

La moitié des logements de Rivière-Ouelle (50,6 %) ont été construits avant 1960, ce qui signifie qu'ils ont plus de 60 ans (voir carte 4). Malgré cette ancienneté, seulement 9 % des logements occupés nécessitent des réparations majeures, ce qui témoigne globalement d'un bon état du parc bâti. Il est toutefois important de noter que ces données reposent sur l'autoévaluation des propriétaires, qui peut parfois refléter une perception subjective ou sous-estimer certains besoins en fonction des attentes personnelles.

Le bon état général des résidences peut également être interprété comme un indice de satisfaction et d'ancre des ménages dans leur milieu de vie. Il reflète un entretien régulier du parc immobilier, probablement lié à un fort taux de propriétaires (86,5 % des ménages, contre 13,5 % de locataires).

La valeur moyenne des logements à Rivière-Ouelle a connu une hausse marquée entre 2016 et 2021, passant de 161 678 \$ à 247 000 \$. Cette progression témoigne d'un renforcement de l'attractivité résidentielle de la municipalité. Bien que cette valeur demeure inférieure à la moyenne québécoise (376 800 \$), elle est désormais supérieure à celle de la MRC de Kamouraska (194 800 \$), positionnant avantageusement Rivière-Ouelle au sein de son territoire régional.

Cette tendance semble également marquée par une diversification de l'offre, incluant l'arrivée de résidences plus cossues, répondant aux attentes d'une clientèle intergénérationnelle ou issue de la villégiature. La copropriété gagne aussi du terrain, bien qu'encore marginale, contribuant à un début de différenciation du parc résidentiel.

En résumé, Rivière-Ouelle a un parc résidentiel ancien, mais bien entretenu, majoritairement occupé par des propriétaires. L'offre de logements peu diversifiée est dominée par la maison unifamiliale isolée. On retrouve une présence significative de logements non occupés de façon permanente, reflet de la fonction de villégiature. Sans oublier qu'une hausse notable de la valeur des propriétés contribue à améliorer l'image résidentielle de Rivière-Ouelle à l'échelle régionale.

### Constructions résidentielles

Selon les données de la municipalité, 59 nouvelles constructions résidentielles ont été réalisées entre 2012 et septembre 2022, dont 35 résidences principales et 24 résidences secondaires (voir tableau 12).

Sur le plan morphologique, bien que certaines de ces constructions aient été implantées à l'intérieur du périmètre d'urbanisation, notamment le long de la route 132, la majorité s'est toutefois développée à l'extérieur du périmètre urbain, principalement dans les secteurs de villégiature. Parmi les emplacements les plus fréquentés figurent le chemin de la Pointe (3 constructions), le chemin de la 5e Grève Ouest (9), le chemin de la 5e Grève Est (5) ainsi que le chemin de la Cédrrière (11).

Tableau 12 : Permis pour de nouvelles constructions résidentielles, 2012 à 2022

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Nb permis	7	9	6	4	6	4	3	7	2	5	8

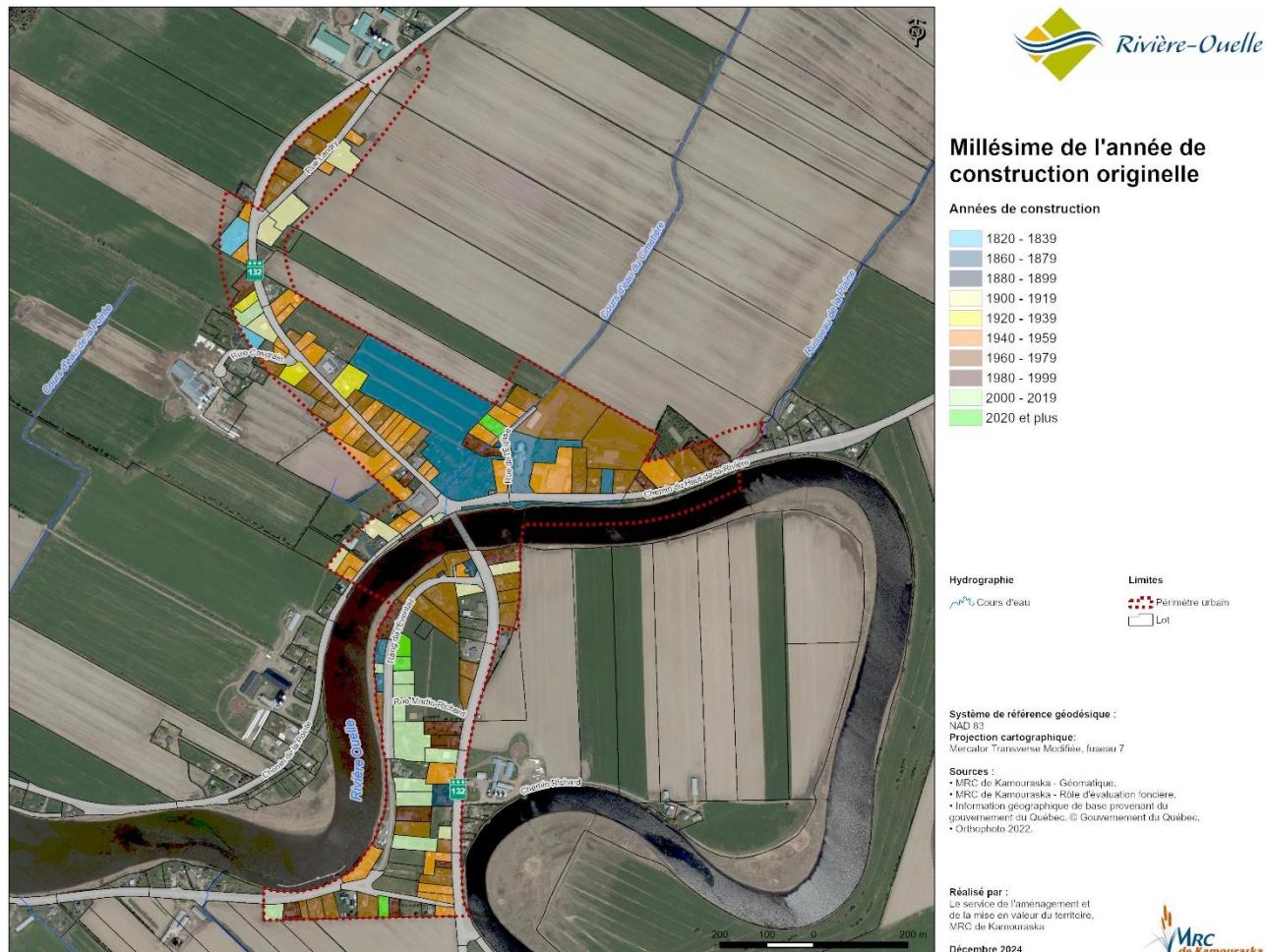
Source : Municipalité de Rivière-Ouelle. Compilation 2022.

Carte 3 : Typologie résidentielle (nombre de logements)



Source : MRC de Kamouraska, 2024.

Carte 4 : Millésime de l'année de construction originelle



Source : MRC de Kamouraska, 2024.

### 3.2.12. L'ASSIETTE FISCALE DE LA MUNICIPALITÉ

L'analyse de la base fiscale d'une municipalité nous révèle beaucoup d'information quant aux modes d'occupation et à la dynamique d'un territoire donné. Au dernier rôle d'évaluation (2020-2022), la part de l'évaluation attribuable au secteur résidentiel est de 50,2 %. La contribution au rôle d'évaluation des vocations résidentielle et agricole demeure la plus significative pour Rivière-Ouelle en s'élevant respectivement à 65 197 000,00 \$ et 47 857 400,00 \$ de l'assiette fiscale. L'évaluation foncière de ces vocations repose sur 417 unités résidentielles et 25 exploitations agricoles. À noter que la vocation résidentielle de villégiature arrive après avec 26 402 500,00 \$ avec 148 unités (voir tableau 13).

Tableau 13 : Nombre de bâtiments et valeur imposable au rôle d'évaluation

Vocation	Valeurs imposables au rôle d'évaluation 2022		Nombre de bâtiments principaux	
	\$	%	Nombre	%
Résidentielle	65 197 000	68,7	417	68,4
Autres immeubles résidentiels	1 537 300	1,6	32	5,2
Villégiature	26 402 500	27,8	148	24,3
Maisons mobiles	1 204 100	1,3	12	2
Habitation en commun	546 700	0,5	1	0,1
<b>Total résidentielle</b>	<b>94 887 600</b>	<b>59,9</b>	<b>610</b>	<b>66,7</b>
Commerciale	2 425 800	1,6	16	1,8
Services	970 600	0,7	4	0,4
Industrielle	-	-	-	-
Culturelle, récréative et de loisirs	917 700	0,6	2	0,2
Agricole	47 857 400	30,3	149	16,3
Exploitation forestière	584 600	0,4	2	0,2
Forêts inexploitées (pas de réserve) et terrains vagues	5 357 300	3,4	129	14,1
Transport et services publics	169 200	0,1	3	0,3
<b>Total</b>	<b>158 431 600</b>	<b>100</b>	<b>915</b>	<b>100</b>

Source : Municipalité de Rivière-Ouelle. Sommaire du rôle d'évaluation de 2022.

Pour ce qui est des commerces et services, leurs valeurs foncières totalisent 3 396 400,00 \$ et représentent seulement 2,3 % de la valeur foncière totale de la municipalité. C'est objectivement très peu, car la moyenne québécoise par municipalité est d'environ 10 %, alors que pour l'ensemble de la MRC de Kamouraska, le total de la valeur foncière pour cette catégorie d'usage représente 6 % de la base fiscale.

Les activités industrielles constituent une autre catégorie d'usage d'intérêt pour un territoire. Cependant, aucune industrie n'est présente sur le territoire.

L'autre catégorie d'utilisation du sol qui est déterminante pour la municipalité de Rivière-Ouelle est celle associée aux activités agricoles. En effet, d'une valeur totale de près de 48 M\$, les activités agricoles représentent 30,3 % de la base fiscale. En comparaison, cette valeur foncière représente environ 16 % de la base fiscale de la MRC de Kamouraska alors que pour l'ensemble du Québec, ce pourcentage est de 3,2 %. La fiscalité foncière de la zone agricole démontre que l'agriculture joue un rôle économique majeur.

Tableau 14 : Richesse foncière uniformisée (RUF)

Évaluation uniformisée	2016		2021		Variation
Immeubles imposables	141 374 940 \$	100 %	155 343 870 \$	100 %	9,9 %
Résidentielle	95 341 260 \$	67,4 %	92 949 417 \$	59,9 %	-2,5 %
Industrielle et commerciale	7 039 305 \$	5 %	10 300 851 \$	6,6 %	46,3 %
Agricole	34 518 120 \$	24,4 %	47 305 863 \$	30,4 %	37 %
Autre	4 476 255 \$	3,2 %	4 787 739 \$	3,1 %	7 %

Source : Données provenant des profils financiers des municipalités [en ligne], [https://www.mamh.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/finances\\_indicateurs\\_fiscalite/information\\_financiere/profil\\_foncier/2021/PF202114065.pdf](https://www.mamh.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/finances_indicateurs_fiscalite/information_financiere/profil_foncier/2021/PF202114065.pdf)

Selon les données provenant des profils financiers des municipalités, en 2021, la richesse foncière uniformisée des immeubles de l'ensemble du territoire s'élevait à plus de 155 M\$. Elle a connu une croissance de près de 10 % au cours des cinq (5) dernières années. Les immeubles résidentiels ont connu une décroissance (-2,5 %) alors que les immeubles agricoles ont connu une augmentation de 37 %. Ainsi, la part des immeubles commerciaux et industriels s'est accrue de 46,3 % (voir tableau 14). Rivière-Ouelle était au 5<sup>e</sup> rang des municipalités au Kamouraska en termes de richesse foncière uniformisée en 2021.

### 3.2.13. L'INDICE DE VITALITÉ ÉCONOMIQUE

« L'indice de vitalité économique des territoires représente la moyenne géométrique des variables normalisées de trois indicateurs, à savoir le revenu total médian des 18 ans et plus, le taux de travailleurs des 25-64 ans et le taux d'accroissement annuel moyen de la population sur cinq ans. Chacun de ces indicateurs représente une dimension essentielle de la vitalité, soit respectivement le niveau de vie, le marché du travail et le dynamisme démographique<sup>11</sup> ».

Entre 2014 et 2022, Rivière-Ouelle a connu une progression marquée de son indice de vitalité économique. Calculé à partir du revenu médian des particuliers, du taux de travailleurs et du taux d'accroissement annuel moyen (TAAM) de la population, cet indice est exprimé sur une échelle comparative provinciale. Ainsi, la valeur globale de l'indice

<sup>11</sup> <https://statistique.quebec.ca/fr/document/indice-de-vitalite-economique-des-territoires>

est passée de -2,95 en 2014 à +0,69 en 2022, signalant un renversement de tendance significatif.

Ce redressement s'est traduit par une nette amélioration du classement provincial de la municipalité, qui est passée du 750<sup>e</sup> au 524<sup>e</sup> rang, soit un gain de 226 positions. Parallèlement, Rivière-Ouelle a quitté le quatrième quintile — désignant les municipalités à faible vitalité — pour intégrer le troisième quintile, correspondant à un niveau de vitalité économique intermédiaire (voir tableau 15).

Tableau 15 : Indice de vitalité économique en 2022

Indice de vitalité économique	Revenu total médian des particuliers de 18 ans et plus	Taux de travailleurs de 25 à 64 ans	Rang à l'échelle régionale	Rang à l'échelle québécoise
-0,685 7	39 700 \$	81,4 %	4	524

Source : Institut de la statistique du Québec (2022) Indice de vitalité économique. [En ligne], [https://statistique.quebec.ca/cartovista/ivt\\_mun/index.html](https://statistique.quebec.ca/cartovista/ivt_mun/index.html).

### 3.3. LES MILIEUX DE VIE

Un milieu de vie est attractif pour les nouveaux arrivants et est facteur de rétention pour la population résidente en fonction de plusieurs éléments. Un milieu de vie de qualité est un milieu de vie complet, sécuritaire, où il fait bon vivre, mais aussi un milieu qui stimule le sentiment d'appartenance à la communauté. Les milieux de vie présentent les principales caractéristiques des différentes fonctions que l'on retrouve sur le territoire, à savoir :

- Un noyau urbain accueillant, dynamique et attractif dans un environnement sécuritaire à la fois pour les piétons, les cyclistes et les automobilistes ;
- Des commerces et des services diversifiés et de qualité ;
- Des logements inclusifs et accessibles, mais aussi de qualité et suffisamment nombreux pour répondre aux différentes clientèles (familles, retraités, etc.) ;
- Un réseau de transport utilitaire, récréatif, sécuritaire et agréable favorisant les déplacements actifs (à pied ou à vélo) ;
- Un cadre bâti de qualité qui contribue à enrichir la fibre identitaire de la communauté ;
- Des parcs et des espaces publics qui incitent à la rencontre, à la pratique d'activités sportives, à la détente et au plein air, et augmentent la qualité de l'environnement urbain tout en répondant à tous les groupes d'âge.

### 3.3.1. UN NOYAU VILLAGEOIS AU TRACÉ SINUEUX



Source : Google Earth.

Rivière-Ouelle présente un noyau villageois au tracé sinueux, en grande partie dû au découpage géographique et à la présence de la route 132, qui suit les méandres de la rivière Ouelle et façonne un paysage distinctif.

Le noyau villageois se structure autour de trois principales concentrations de bâtiments :

- Le secteur au sud-ouest du pont Plourde, à l'entrée du village, marque la première impression en arrivant par la route 132 ;
- Le secteur à l'est du pont, où se concentre le pôle institutionnel comprenant l'école, l'église, l'hôtel de ville, et autres bâtiments publics ;
- Le secteur au nord du pont Plourde, où l'on retrouve plusieurs commerces et services, ainsi que des bâtiments ayant un potentiel d'occupation commerciale.

À ces secteurs, il convient d'ajouter le secteur nord du chemin de la Pointe, souvent négligé, mais qui présente une trame résidentielle marquée, une forte valeur paysagère et une connexion naturelle au fleuve, lui conférant un caractère unique. Ce secteur participe pleinement à la dynamique villageoise et mérite d'être pris en compte dans les réflexions d'aménagement.

La vitalité d'un noyau villageois repose non seulement sur la concentration des services, mais également sur la qualité de son aménagement. À Rivière-Ouelle, le territoire offre

des opportunités exceptionnelles en raison de la coexistence harmonieuse entre le paysage riverain, villageois et agricole. L'aménagement du village doit chercher à révéler ce potentiel tout en composant avec les contraintes physiques et naturelles, pour en faire une véritable signature territoriale.

Parmi les principales contraintes, notons la configuration étroite du secteur central, encaissée entre la rivière Ouelle et la zone agricole permanente. De plus, les changements climatiques posent un enjeu important, notamment en lien avec l'érosion du littoral de la rivière.

Le territoire est bien desservi par la route 132, qui traverse le noyau villageois dans un axe nord-sud, et par l'autoroute 20, qui assure la liaison avec Rivière-du-Loup, Rimouski à l'est et Québec à l'ouest. Toutefois, la circulation routière importante sur la route 132 constitue un enjeu de sécurité et de convivialité, en particulier pour les piétons.

Les abords du noyau villageois, y compris ceux du chemin de la Pointe, devraient faire l'objet d'une attention particulière en matière d'aménagement afin de les sécuriser, de les embellir et d'en faire de véritables portes d'entrée vers le village.



Le secteur du noyau villageois est aussi un secteur d'intérêt historique et culturel. Il est plus dense et occupé par des constructions implantées des deux côtés de la route 132, ceux d'intérêt sont localisés surtout du côté est, le long du chemin du Haut-de-la-Rivière.

Le noyau villageois a un tracé sinueux, sans réelle centralité et sans noyau fort. Il possède plusieurs composantes d'intérêt, mais sans véritable noyau défini et sans aménagement d'ensemble qui permettrait de révéler son identité propre et son paysage exceptionnel.

Le tissu institutionnel représente le cœur historique de Rivière-Ouelle. On y retrouve l'église, l'ancien presbytère, la salle commentaire, le cimetière, l'école primaire, la

patinoire extérieure, etc. À travers les bâtiments résidentiels et institutionnels, on retrouve dans le noyau villageois plusieurs antiquaires, un (1) casse-croûte saisonnier, le bureau de poste, etc. Selon le rôle d'évaluation en janvier 2022, il y a 16 bâtiments commerciaux et de services en majorité dans le noyau villageois.

### 3.3.2. LES SECTEURS RÉSIDENTIELS

#### → **À l'intérieur du périmètre urbain et des secteurs de villégiature**

Au plan morphologique, on observe une concentration du parc résidentiel dans le noyau villageois. Les bâtiments d'époque sont principalement situés le long de la route 132, alors que les constructions plus récentes sont regroupées dans les zones de villégiature, souvent en bordure du fleuve ou dans des secteurs au potentiel paysager élevé.

La grande majorité des immeubles à vocation résidentielle a été construite selon un savoir-faire traditionnel, représentant le témoignage le plus éloquent de l'histoire de Rivière-Ouelle. Le territoire est ainsi marqué par une présence importante de maisons traditionnelles québécoises au toit à versants droits, mais aussi de maisons cubiques, de maisons à toit mansardé et de maisons vernaculaires américaines.

Le périmètre d'urbanisation de Rivière-Ouelle accueille plusieurs secteurs résidentiels consolidés, principalement regroupés autour de l'axe de la rue de l'Église, du secteur de la route 132 ainsi qu'à proximité de certains équipements et services communautaires. Ces secteurs sont caractérisés par une trame urbaine plus dense, un accès facilité aux infrastructures et une proximité avec les services municipaux. Ils offrent un cadre de vie intéressant pour les familles, les aînés et les jeunes ménages souhaitant s'établir à l'année dans un environnement villageois.

Parallèlement, on retrouve sur le territoire des zones de villégiature situées en dehors du périmètre urbain, notamment en bordure du fleuve Saint-Laurent et dans des secteurs à fort attrait paysager. Bien que ces secteurs soient majoritairement occupés de façon saisonnière, ils accueillent également certains résidents permanents. Ils représentent des pôles d'attraction pour les vacanciers, les propriétaires de chalets et les amateurs de plein air, tout en offrant un potentiel de résidentialisation douce à long terme, sous certaines conditions.

Dans l'ensemble, la diversité des milieux résidentiels – du noyau villageois structuré aux espaces de villégiature, en passant par l'habitat dispersé en zone agricole – contribue à l'attractivité résidentielle de Rivière-Ouelle. Cette diversité soulève toutefois certains enjeux de gestion du territoire, notamment en matière d'accessibilité, de cohérence de l'aménagement et de desserte en services municipaux.

#### → **Dans la zone agricole permanente et les îlots déstructurés**

La zone agricole de Rivière-Ouelle comprend plusieurs résidences unifamiliales isolées, le plus souvent rattachées à une ferme, et contribuant à représenter le patrimoine agricole bâti du territoire.

Le territoire agricole de Rivière-Ouelle comprend actuellement 19 îlots déstructurés (voir carte 5). Ces îlots, de morcellement de type 1, couvrent une superficie totale de 77,63 hectares. Avant leur reconnaissance officielle par la CPTAQ en 2013, on y retrouvait 154 maisons. À l'époque, on y estimait une possibilité de 48 nouvelles résidences. Cependant, selon le bilan mis à jour annuellement, une seule construction aurait été réalisée dans ces îlots depuis 2013.

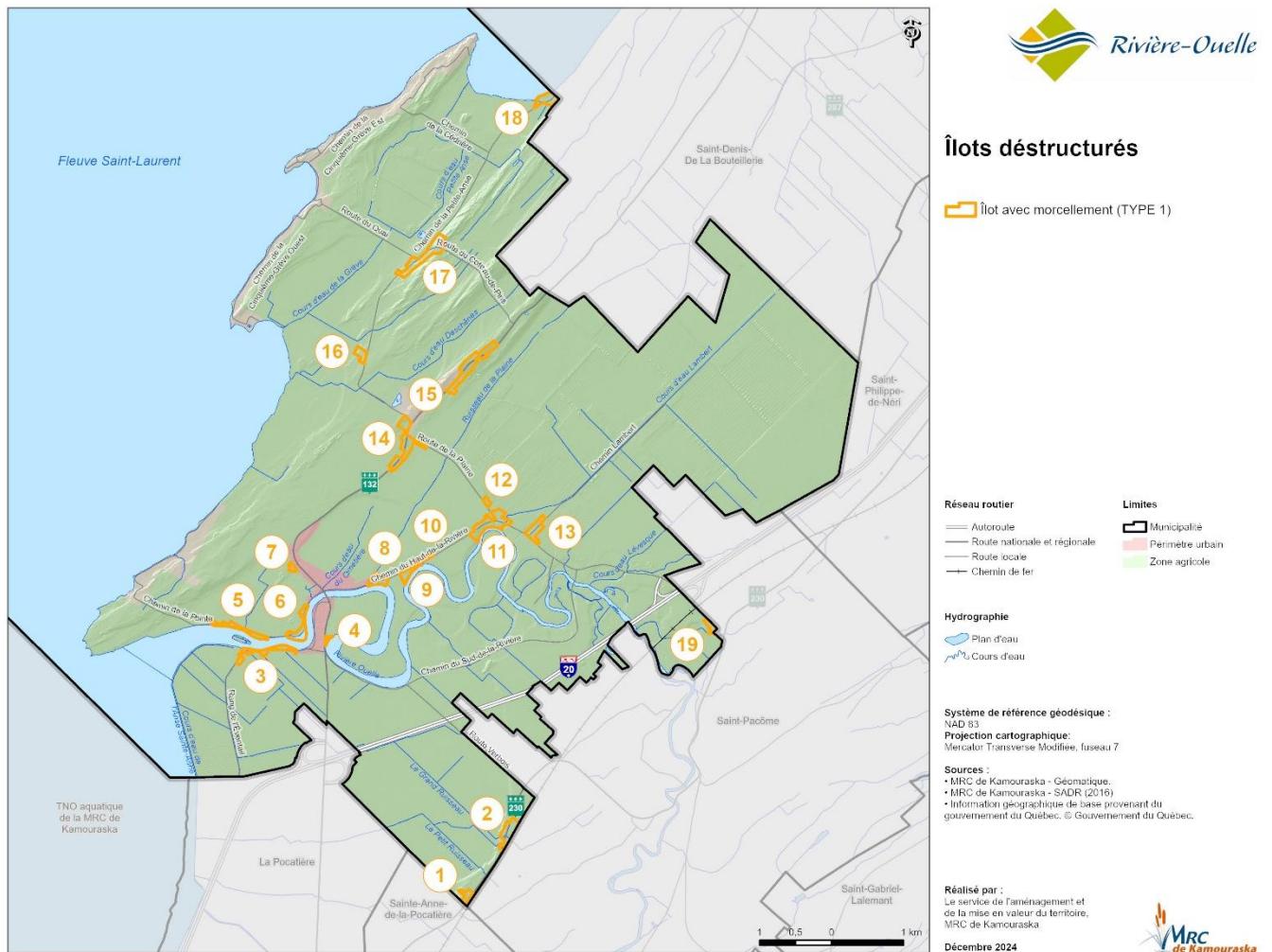
On entend par îlots déstructurés une concentration restreinte d'usages non agricoles à l'intérieur de laquelle on retrouve des espaces vacants enclavés et non propices à l'agriculture, tels qu'un hameau à la croisée de chemins, une concentration d'usages mixtes, ou encore un ensemble résidentiel ou de villégiature dans lequel subsistent quelques lots non construits.

Dans une volonté de soutenir l'occupation dynamique du territoire, la MRC de Kamouraska permet l'implantation d'usages non agricoles dans ces îlots déstructurés, afin de valoriser les espaces vacants qui ne sont pas propices à l'agriculture, tout en limitant les impacts sur les activités agricoles. Cette approche permet ainsi de mieux gérer l'occupation résidentielle en zone agricole, en fonction des particularités du milieu.

Ces nouvelles dispositions visent à pallier la dévitalisation de certaines municipalités rurales, en permettant l'établissement de nouvelles résidences en zone agricole, tout en rassurant les producteurs agricoles sur la pérennité de la base territoriale agricole.

Cependant, l'estimation du potentiel de nouvelles résidences réalisée par la CPTAQ en 2013 s'appuyait uniquement sur des photos aériennes, sans prendre en compte les contraintes physiques du milieu. Lorsqu'on considère des facteurs limitants tels que la présence de pentes fortes, des affleurements rocheux, la diminution de l'accès aux terres agricoles, l'obligation de réaménager certains terrains, ou encore la proximité de voisins inappropriés, on constate que le potentiel réel d'implantation résidentielle dans les îlots déstructurés est beaucoup plus restreint que ce qui avait été initialement anticipé.

Carte 5 : îlots déstructurés



Source : MRC de Kamouraska, 2024.

### 3.3.3. LE MILIEU PRÉSCOLAIRE ET SCOLAIRE

#### → **Service de garde (garderie)**

La municipalité compte un (1) service de garde en milieu familial sur son territoire. Un service de garde est situé dans le secteur institutionnel du périmètre urbain et offre six (6) places pour les enfants de 0 à 6 ans.

#### → **École primaire**

Rivière-Ouelle dispose de l'école des Vents-et-Marées. Elle compte actuellement environ 60 élèves du préscolaire 5 ans à la 6<sup>e</sup> année du primaire.

L'école offre également un service de garde « Au Gré-du-Vent » fréquenté par une quarantaine d'enfants. Les élèves bénéficient d'une grande cour d'école avec un jardin scolaire.

#### → **École secondaire**

Concernant l'enseignement secondaire, les établissements les plus proches de Rivière-Ouelle se trouvent principalement à Saint-Pascal, avec l'école Chanoine-Beaudet, et à La Pocatière, où l'on retrouve la Polyvalente de La Pocatière ainsi que le Collège de La Pocatière, une école privée. À l'extérieur de la MRC, plusieurs élèves fréquentent également l'école secondaire de Rivière-du-Loup.

#### → **Formation collégiale**

Pour la formation collégiale, l'institution la plus proche se trouve à La Pocatière.

Quant à la formation aux adultes, on retrouve trois (3) Centres d'éducation aux adultes dans la région, soit ceux de La Pocatière, Saint-Pascal et Rivière-du-Loup. Par ailleurs, il y a un Centre de formation professionnelle (CFP) à Rivière-du-Loup.

#### → **Formation universitaire**

Enfin, sur le plan universitaire, Rimouski dispose d'une université, l'Université du Québec à Rimouski (UQAR) et l'Université Laval située dans la ville de Québec.

### 3.3.4. LES SERVICES À LA COMMUNAUTÉ

Le territoire municipal offre différents services de nature locale et compte quelques équipements institutionnels et publics structurants.

### → **La bibliothèque**

On retrouve une bibliothèque municipale située à l'école des Vents-et-Marées tenue par des bénévoles. Elle est en activité depuis 2001 et est affiliée au Réseau BIBLIO du Bas-Saint-Laurent. Elle est ouverte toute l'année.

### → **La vie communautaire**

L'esprit d'appartenance à la communauté rivoise est fort et beaucoup de bénévoles s'impliquent. On dénombre environ 14 comités dont : le comité d'embellissement, le comité de la bibliothèque, le centre communautaire et culturel de la Pointe-aux-Orignaux, la corporation historique et culturelle de Rivière-Ouelle, le comité jardin communautaire, etc.

Ces organismes génèrent dynamisme et animation et permettent aux citoyens de bénéficier d'activités accessibles et adaptées aux besoins de chacun et ainsi d'assurer le maintien de la population.

### → **La santé**

Concernant les services de santé, les plus proches se situent à Saint-Pascal (CLSC) et à La Pocatière et Rivière-du-Loup avec respectivement l'hôpital Notre-Dame-de-Fatima et le Centre hospitalier régional du Grand-Portage. Les Rivois peuvent également recevoir des soins à domicile via le CISSS du Bas-Saint-Laurent, secteur Kamouraska.

On trouve les bureaux administratifs du CISS et le centre de réadaptation en déficience intellectuelle et déficience physique Thérèse-Martin dans le hameau des Coteaux. Il a été inauguré en 2018<sup>12</sup>, emploie environ 80 personnes et le centre de réadaptation peut accueillir jusqu'à 130 patients.

Le territoire accueille également sur son territoire un centre de thérapie pour les personnes vivant avec une dépendance, le centre La Montée. Ce dernier est un organisme communautaire venant en aide aux personnes vivant avec une dépendance à l'alcool, aux drogues, aux médicaments et au jeu. Même si le service de thérapie avec hébergement est temporairement fermé par manque de ressources, ce centre est toujours ouvert à la population qui en a besoin.

---

<sup>12</sup> Ancien centre d'hébergement et de soins de longue durée Thérèse-Martin (CHSLD) qui a fermé en 2013.

## → Politique de la famille et des ainés

La municipalité possède une Politique de la famille (2008-2010) pour répondre aux attentes des familles et ainsi, améliorer leur qualité de vie. Elle est actuellement en cours de révision.

Par ailleurs, la municipalité de Rivière-Ouelle possède une Politique municipalité amie des ainés (MADA) depuis 2018. Dans un milieu où la population vieillit et prend une part importante au sein de la population totale, la mise en place d'une telle politique est indispensable et permet d'adapter les services et d'encourager le vieillissement actif. Cette politique a été réalisée en concertation avec la Table d'harmonisation pour les ainés de Rivière-Ouelle.

### 3.3.5. LES ACTIVITÉS CULTURELLES

Les Rivois accordent une place importante à la culture qui fait partie intégrante du milieu de vie, renforçant son identité et sa vitalité. Plusieurs efforts sont déployés pour contribuer à sa variété, sa qualité et son accessibilité.

À la chapelle du quai de Rivière-Ouelle se trouve le Centre communautaire et culturel de la Pointe-aux-Orignaux (CCCPPO). C'est un lieu de rencontre et de divertissement proposant des conférences, des expositions, des prestations musicales, etc. mettant en avant la valeur patrimoniale et culturelle de Rivière-Ouelle.

À Rivière-Ouelle, on peut également visiter l'école Delisle, ancienne école de rang, qui a servi de lieu de tournage au téléroman Cormoran.

Aussi et nous le verrons plus en détail dans les prochaines parties, la municipalité de Rivière-Ouelle se positionne au niveau du tourisme généalogique notamment avec le cimetière et le mémorial. À cet effet, la mise en place du circuit Fil Rouge, accompagné par laBaladoDécouverte, permet de sensibiliser les visiteurs aux milieux bâti et naturel et aux sites historiques via un tour guidé. On y retrouve 24points d'intérêt. En parallèle à cette baladodécouverte, il y a les circuits Passeurs de mémoire qui offrent une balade généalogique et invite à la rencontre des premières familles arrivées à Rivière-Ouelle et celles qui font souche, ainsi que celles qui contribuent tout spécialement au développement du territoire. Ce sont 24 circuits représentant 24 familles. Le livre Kamouraska et la Grande-Anse vient compléter les informations des circuits. De plus, 5 Marqueurs familles ont été installés sur le territoire à l'emplacement de la première terre occupée par leur ancêtre.

La Municipalité a également produit un guide sur les familles fondatrices (17) des cinquante premières années de la seigneurie intitulé *Rivière-Ouelle : terre d'accueil depuis 1672*.

D'autres événements culturels populaires sont offerts annuellement.

### 3.3.6. LES ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES

Dans une perspective d'occupation dynamique du territoire et de rétention des jeunes, il est primordial qu'une municipalité offre un milieu de vie stimulant et animé. Au-delà des activités culturelles, Rivière-Ouelle propose plusieurs équipements à sa population, notamment un service de loisirs qui offre une multitude d'activités, dont un camp de jour estival pour les familles.

On retrouve également plusieurs parcs et terrains de jeux sur le territoire. Le parc municipal, situé sur la rue de l'Église, près de la salle du Tricentenaire, propose une panoplie de jeux pour tous les âges, dont un terrain de soccer, un terrain de volleyball de plage, un carré de sable et un terrain multisport incluant une patinoire. Un sentier piétonnier y a récemment été inauguré, avec la possibilité d'être transformé en piste de ski de fond en hiver.

Dans une perspective d'éducation citoyenne et de durabilité, la municipalité a également mis en place un jardin communautaire et une forêt nourricière, des initiatives favorisant l'implication des citoyens, l'agriculture urbaine et les liens intergénérationnels.

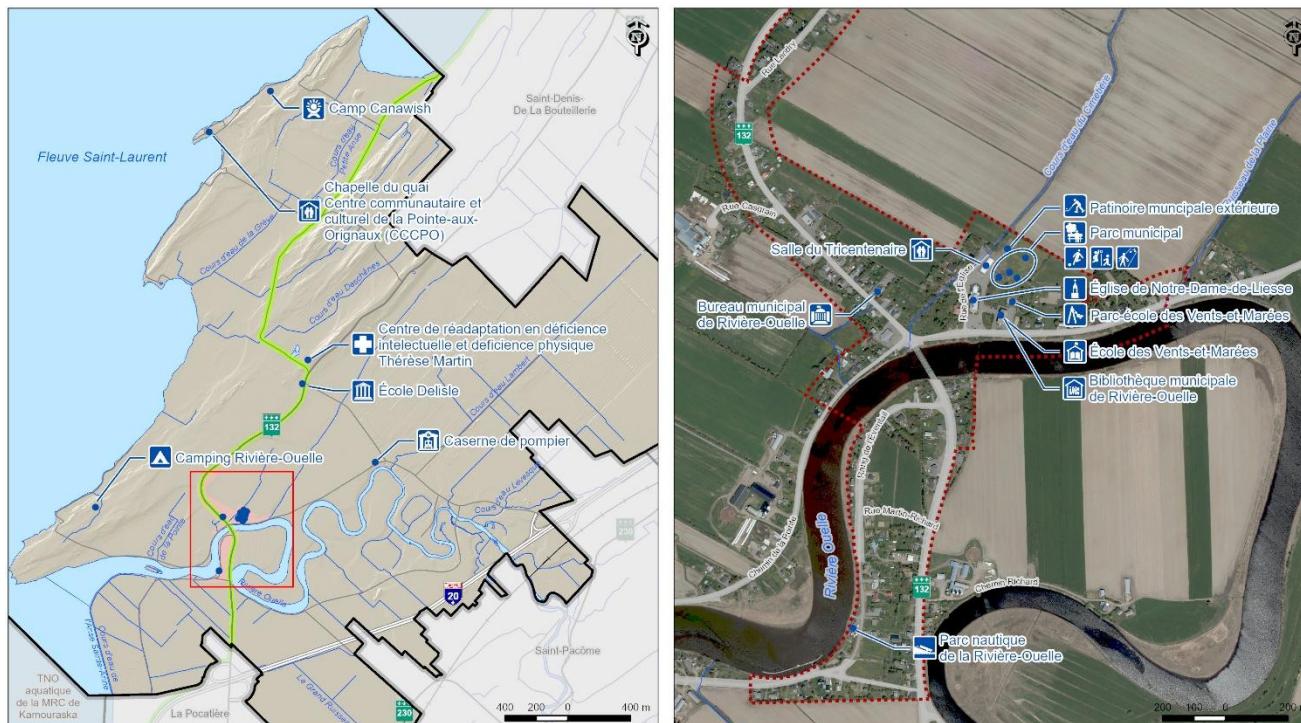
Rivière-Ouelle possède par ailleurs plusieurs attraits pour les activités de plein air et de pêche. Le parc nautique, situé sur le chemin de l'Éventail, permet la navigation de plaisance grâce à une rampe de mise à l'eau, ainsi que la pratique du kayak, de la motomarine et du canot.

Enfin, les Rivois bénéficient de la proximité d'équipements récréatifs de plus grande envergure à La Pocatière ou Saint-Pascal, tels qu'une piscine intérieure et extérieure, des terrains de soccer, de baseball et de tennis, plusieurs patinoires et anneaux de glace, etc.

Les infrastructures, les équipements collectifs ainsi que les services publics disponibles sur le territoire de la municipalité de Rivière-Ouelle sont des éléments essentiels à la qualité de vie des citoyens et à l'attractivité du milieu. Ces composantes participent directement à l'organisation spatiale du territoire, à la desserte des besoins de la population et à la vitalité des communautés locales.

La carte présentée ci-après illustre la localisation des principales infrastructures municipales, équipements communautaires et établissements publics présents sur le territoire. Elle permet ainsi d'avoir un aperçu global de l'offre actuelle en matière de services à la population (voir carte 6)

Carte 6 : Infrastructures, équipements et services publics



Infrastructures, équipements et services publics



Services publics et communautaires

- Bibliothèque
- Caserne de pompier
- Église
- Espace communautaire
- Établissement de santé
- Établissement d'enseignement
- Établissement public administratif

Équipements récréatifs et sportifs

- Aire de jeux
- Camp de vacances
- Camping
- Musée
- Patinoire
- Qual
- Terrain de pétanque
- Terrain de soccer
- Terrain de volleyball
- Route verte

Parcs et espaces verts

- Parc

Réseau routier

- Autoroute
- Route nationale et régionale
- Route locale
- Chemin de fer

Hydrographie

- Plan d'eau
- Cours d'eau

Limites

- Municipalité
- Périmètre urbain

Système de référence géodésique :

NAD 83  
Projection cartographique:  
Mercator Transverse Modifiée, fuseau 7

Sources :

- MRC de Kamouraska - Géomatique.
- Information géographique de base provenant du gouvernement du Québec. © Gouvernement du Québec.
- Orthophoto 2022.

Réalisé par :

Le service de l'aménagement et de la mise en valeur du territoire,  
MRC de Kamouraska

Mars 2025



Source : MRC de Kamouraska, 2024.

### 3.4. LES COMPOSANTES NATURELLES ET ESTHÉTIQUES

Le territoire de Rivière-Ouelle compte plusieurs éléments qui révèlent sa spécificité. Ces éléments représentent l'identité de la municipalité et résident principalement dans l'histoire, les ensembles et éléments patrimoniaux, le paysage naturel et les éléments emblématiques. Ces composantes constituent une des pierres angulaires du futur développement de la municipalité et, en ce sens, leur préservation et leur mise en valeur s'avèrent primordiales.

#### 3.4.1. LE PATRIMOINE NATUREL

##### → **Paysages exceptionnels**

Le territoire de Rivière-Ouelle possède un patrimoine paysager exceptionnel vers le fleuve avec des corridors panoramiques, lesquels se dévoilent à partir de la route 132 et de l'autoroute 20 notamment, et se poursuivent vers l'intérieur des terres et l'arrière-pays montagneux et agricole.

Comme c'est généralement le cas pour les municipalités longeant le fleuve, le tracé de la route 132, dépourvu de pylônes électriques, offre des perspectives visuelles remarquables sur des terres agricoles et un relief topographique composé de quelques loints cabourons, formation géologique caractéristique du paysage du Kamouraska. Ainsi, presque tout le corridor de la route 132 est reconnu au Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC comme étant un corridor panoramique à protéger.

Par ailleurs, le territoire recèle plusieurs routes champêtres qu'il importe de protéger notamment la rangée d'arbres sur la route 132 juste avant le hameau des Coteaux. Ces routes champêtres sont identifiées dans le tableau suivant et leur localisation peut être visualisée sur la carte 7. Enfin, il y a la présence du secteur de la Pointe avec les chemins qui longent le fleuve ou la rivière offrant des paysages ruraux exceptionnels (voir tableau 16).

Tableau 16 : Paysage et corridor panoramiques

Secteur	
Corridors panoramiques	Route des navigateurs (132) Autoroute Jean Lesage (20)
Routes champêtres	Chemin de la Petite-Anse/De la 5 <sup>e</sup> Grève Est et Ouest
Site	Secteur de la Pointe Secteur de la Pointe-aux-Originiaux

Source : MRC de Kamouraska, SADR (2016).

Le territoire rural occupe également une place prépondérante dans le paysage. Le milieu rural constitue également un milieu semi-naturel habité souvent lié aux exploitations agricoles. Ce milieu de vie s'est développé depuis plus d'un siècle sur les différents rangs et comporte de nombreux potentiels par le biais des paysages agricoles.

#### → **Milieux naturels et sites d'intérêt écologique**

Le territoire de Rivière-Ouelle comprend plusieurs sites d'intérêt écologique qu'il importe de préserver et de mettre en valeur, tant pour leur contribution à la biodiversité régionale que pour leur rôle dans la résilience écologique du territoire face aux changements climatiques. Ces milieux naturels sont reconnus pour leur valeur environnementale et bénéficient déjà, pour la plupart, d'un encadrement réglementaire ou d'une protection légale (voir carte 7 et tableau 17).

Parmi ces sites, le fleuve Saint-Laurent constitue un habitat faunique marin majeur, jouant un rôle central dans les écosystèmes littoraux et marins de la région. Son estran, particulièrement dans le secteur de l'anse Saint-Denis, abrite des marais intertidaux reconnus pour leur richesse floristique et faunique. Ces milieux humides sont essentiels pour de nombreuses espèces migratrices et aquatiques.

On retrouve également sur le territoire la tourbière Lambert, dont une portion non exploitée constitue un habitat sensible de type tourbière et zone humide, important pour la régulation hydrologique, la séquestration du carbone et la préservation d'une flore spécialisée. Ce milieu humide est particulièrement vulnérable et mérite une attention particulière dans l'aménagement du territoire.

Le réseau hydrographique, notamment les bandes riveraines des rivières à saumon et la frayère à éperlans de la rivière Ouelle, constitue également un ensemble d'habitats aquatiques stratégiques pour la reproduction de plusieurs espèces de poissons. Ces habitats jouent un rôle crucial dans la santé globale de la faune aquatique et la qualité de l'eau.

Enfin, le territoire comprend des milieux forestiers d'intérêt, dont certains hébergent des espèces floristiques à statut particulier, soulignant la diversité biologique présente dans les écosystèmes boisés.

Dans ce contexte, toute intervention humaine, qu'elle soit résidentielle, agricole ou touristique, doit être planifiée en tenant compte de ces zones sensibles, afin d'éviter leur dégradation et de maintenir les services écologiques qu'ils procurent à la communauté.

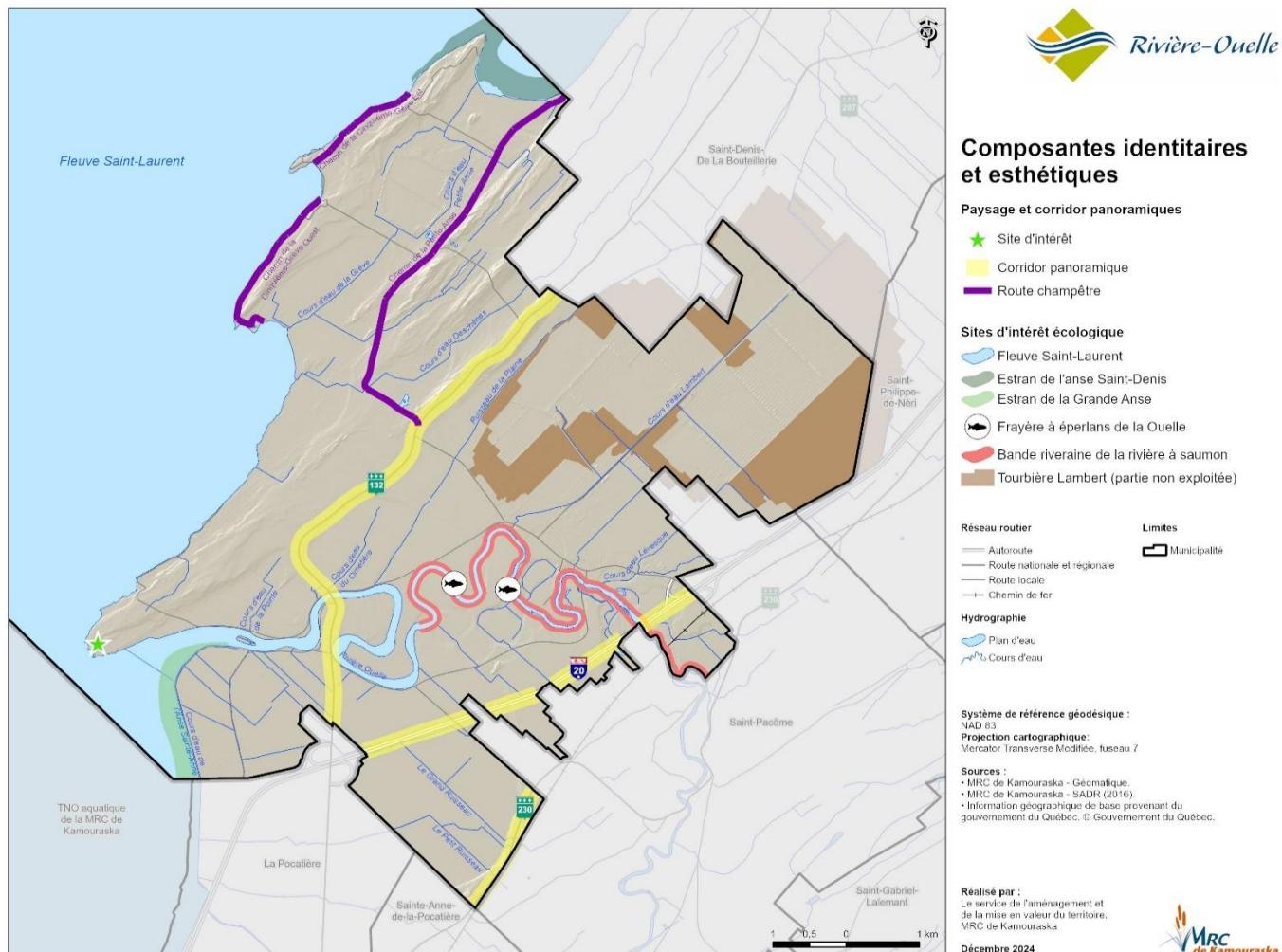
Tableau 17 : Sites d'intérêt écologique

Nature	Site
<b>Habitat faunique marin</b>	Fleuve Saint-Laurent
<b>Habitats floristiques et fauniques des marais intertidiaux</b>	Estran de l'anse Saint-Denis Habitat d'espèces floristiques à statut particulier
<b>Habitat floristique et faunique des tourbières et zones humides</b>	Tourbière Lambert (Partie non exploitée)
<b>Habitats floristique et faunique des lacs et rivières</b>	Bande riveraine des rivières à saumon Frayère à éperlans de la Ouelle
<b>Habitat floristique et faunique forestier</b>	Habitat d'espèces floristiques à statut particulier

Source : MRC de Kamouraska, SADR (2016).



## Carte 7 : Composantes identitaires et esthétiques



Source : MRC de Kamouraska, 2024.

### 3.4.2. LE PATRIMOINE BÂTI ET CULTUREL

#### → Éléments identifiés au schéma d'aménagement de la MRC de Kamouraska à protéger

Le territoire de Rivière-Ouelle se distingue par la richesse de son patrimoine naturel, bâti et paysager, tel que reconnu dans le Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC de Kamouraska. On y souligne notamment la présence d'une plaine agricole fertile, d'un premier pont historique construit en 1816, d'une activité de pêche ancienne, incluant la pêche à l'anguille, aujourd'hui rare au Québec, ainsi que de tourbières d'intérêt écologique. Le cadre naturel exceptionnel en bordure du fleuve Saint-Laurent contribue également à la valeur paysagère du territoire, tout comme les secteurs de villégiature prisés pour leur accessibilité et leur qualité de vie. Ces éléments, inscrits dans une perspective de développement durable et de mise en valeur du territoire, constituent des atouts identitaires forts pour Rivière-Ouelle et devraient être pris en compte dans toute orientation d'aménagement futur.



Tableau 18 : Les éléments patrimoniaux (voir carte 8)

Élément	Secteur	Description	
		Avec statut	
Paysage culturel patrimonial	Pointe-aux-Orignaux et Pointe-aux-Iroquois	Désigné premier paysage culturel patrimonial le 8 septembre 2021 en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel. Les caractéristiques paysagères remarquables du paysage culturel patrimonial des Pointes-aux-Orignaux-et-aux-Iroquois reposent sur les caractéristiques naturelles du secteur, le cadre bâti, la pratique de la pêche à l'anguille, la qualité visuelle et les vues ouvertes sur l'estuaire du fleuve Saint-Laurent, les aménagements paysagers, le patrimoine archéologique et les activités culturelles, récréatives et communautaires qui sont étroitement associées au secteur.	
Immeubles patrimoniaux	Ancien presbytère de Rivière-Ouelle	Classé monument historique par le MCC en 1979. Construit en 1881-1882, il est reconnu pour son architecture de style Second Empire, son ornementation élaborée et pour le prestige de son architecte, David Ouellet. L'îlot institutionnel occupe le même emplacement depuis le 17 <sup>e</sup> siècle.	
	Petite École Delisle	Citée monument historique par la municipalité en 2008. Construite en 1930-1931, la petite École Delisle, du nom du curé, est représentative des écoles de rang du Québec avec une architecture dépouillée et une fenestration abondante. Depuis 1985, un centre d'interprétation des écoles de rang y est aménagé.	
	Maison des Jésuites	La maison des Jésuites présente un intérêt patrimonial pour sa valeur historique : « elle a servi de maison d'été aux Jésuites et rappelle leur présence sur le chemin du même nom ; »	

		<p>Elle a été cité par la Municipalité en avril 2022. La maison des Jésuites présente aussi un intérêt patrimonial pour sa valeur paysagère : « <i>compte tenu de son emplacement face au fleuve, de son accès direct à la plage et des haies de rosiers bordant la propriété. La propriété fait partie du secteur désigné comme paysage culturel patrimonial par le ministère de la Culture et des Communications (MCC).</i> »</p> <p><b>Statut à mettre en place</b></p>
<b>Aires patrimoniales</b>	Hameau des Coteaux	Secteur d'usages urbains hors périmètre urbain.
<b>Immeubles patrimoniaux</b>	Noyau villageois	

Source : MRC de Kamouraska, SADR (2016).

#### Désignation paysage culturel patrimonial des secteurs de la Pointe-aux-Orignaux et de la Pointe-aux-Iroquois

La municipalité a entamé en 2015, une démarche de désignation de paysage culturel patrimonial, qui concerne la Pointe-aux-Orignaux et la Pointe-aux-Iroquois. En effet, la Loi sur le patrimoine culturel, en vigueur depuis 2011, permet l'attribution d'un statut de « Paysage culturel patrimonial ». Ce statut peut être attribué à « tout territoire reconnu par une collectivité pour ces caractéristiques paysagères remarquables, résultant de l'interrelation de facteurs naturels et humains, et qui mérite d'être conservé et, le cas échéant, mis en valeur en raison de leur intérêt historique, emblématique ou identitaire » (art. 2 de la Loi). La municipalité de Rivière-Ouelle, en partenariat avec la MRC de Kamouraska et Ruralys, a débuté la démarche composée de huit (8) principales étapes en 2015, dont la réalisation d'un diagnostic paysager et une consultation de la population. Ces étapes ont permis de caractériser les secteurs de la Pointe-aux-Orignaux et de la Pointe-aux-Iroquois, de même que l'évolution de l'occupation du territoire à cet endroit, et ainsi de dégager l'intérêt emblématique, historique et identitaire de ces lieux. La désignation comme paysage culturel patrimonial de la Pointe-aux-Iroquois et de la Pointe-aux-Orignaux offre une visibilité à Rivière-Ouelle, lui permettant de rayonner à l'échelle locale, régionale et nationale. La démarche de consultation réalisée par la municipalité a « *permis de sensibiliser l'ensemble de la collectivité à la valeur patrimoniale des paysages et du même coup, de rappeler à la population locale la richesse de leur milieu de vie* » (L'aménagiste volume 30-1, Hiver 2016). Le projet de désignation de paysage culturel patrimonial a franchi une étape importante à l'automne 2017 en obtenant l'aval de la ministre de la Culture et des Communications pour la réalisation d'un plan de conservation, dernière étape à réaliser avant la désignation officielle. En 2019, la municipalité et la MRC ont adopté un plan de conservation et un plan d'action. Enfin, le 8 septembre 2021, le statut de « Paysage culturel patrimonial » pour les pointes aux Iroquois et aux Orignaux a été adopté par décret ministériel. Une première au Québec !

Dans l'inventaire réalisé en 2022, une douzaine d'édifices ont été inventoriés dans le hameau de la Pointe-aux-Orignaux. Ce secteur s'est développé dans la foulée de la construction du quai dès 1852. Le secteur forme une entité géographique unique où une importante vocation de villégiature s'y est très tôt développée.

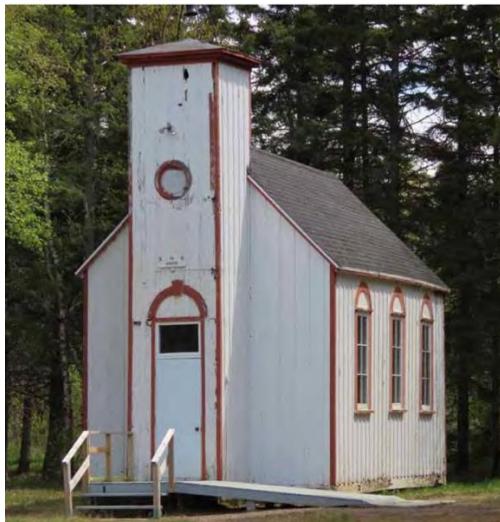
Un cadre bâti distinctif y a été mis en place. Parmi les édifices qui le composent figurent de véritables monuments en lien avec l'histoire et la vocation du lieu. C'est le cas de l'ancien hôtel Laurentides, de l'ancienne villa Fleur des Bois et de deux chapelles.



*L'ancien hôtel Laurentides, un édifice construit en 1853. Par ses dimensions, son histoire et son emplacement, il constitue une rareté au Québec. 161A-161D, chemin de l'Anse-des-Mercier.*



*L'ancienne villa Fleur des bois, reconstruite à son emplacement actuel en 1922. Avec son architecture éclectique et sa monumentalité, l'édifice constitue une rareté dans la MRC de Kamouraska. 103, chemin du Quai*



*Chapelle du camp Canawish, première chapelle du secteur du quai de Rivière-Ouelle, érigée en 1898 par John Gregory. Elle est aujourd'hui localisée au camp Canawish, 132 chemin de la 5<sup>e</sup> Grève Est.*



*Chapelle du quai construite en 1948 et agrandie en 1953. Elle sert maintenant à des fins culturelles. 157, chemin de l'Anse-des-Mercier*

### L'ancien presbytère de Rivière-Ouelle

Construit en 1881-1882, l'ancien presbytère de Rivière-Ouelle est un bel exemple de l'architecture de style Second Empire de la fin du XIXe siècle, souvent utilisée pour les presbytères. Ce bâtiment à l'ornementation élaborée a été conçu par David Ouellet, architecte prestigieux s'étant illustré dans l'architecture religieuse du Québec. Bien que plusieurs églises et presbytères s'y soient succédé, l'îlot paroissial de Rivière-Ouelle occupe toujours le même site depuis 1685. Cette occupation ininterrompue est exceptionnelle, car la plupart des îlots paroissiaux ont dû être déménagés au fil du temps. Le presbytère a perdu sa vocation d'origine en 1978 et a été converti en logements locatifs en 1984.



### La maison des Jésuites

La maison des Jésuites a été construite vers 1930 par Jean-Baptiste Letelier de Saint-Just, négociant de la ville de Québec qui, lors de son décès la même année, l'a cédée aux pères Jésuites. La maison présente un intérêt architectural en raison de son style vernaculaire américain et un intérêt paysager par son emplacement face au fleuve et par les rosiers bordant la propriété, notamment. Elle présente aussi un intérêt ethnologique ayant servi de maison d'été aux Jésuites et rappelant leur présence sur le chemin du même nom. Elle fait partie du paysage culturel patrimonial des pointes aux Iroquois et aux Orignaux. De 1984 à 2021, le camp de Rivière-Ouelle y a tenu un camp de vacances pour des clientèles avec des besoins particuliers. Elle a été vendue à des particuliers en 2022.

À noter que la maison des Jésuites a été citée monument historique par la municipalité de Rivière-Ouelle en 2022, avant la vente à des propriétaires privés.



*Maison des Jésuites. 107, chemin des Jésuites*

→ **Éléments patrimoniaux issus de l'inventaire du patrimoine bâti (2022)**

Dans le cadre de l’Inventaire du patrimoine bâti réalisé en 2022 sur l’ensemble du territoire de la MRC de Kamouraska, 72 bâtiments ont été identifiés comme présentant un intérêt patrimonial sur le territoire de Rivière-Ouelle. La majorité d’entre eux est implantée de façon linéaire le long de la route 132, du chemin de la Petite-Anse et du chemin de l’Anse-des-Mercier. Le cadre bâti résidentiel ancien, souvent antérieur à 1900 – et parfois même à 1860 – confère au village une authenticité architecturale remarquable au sein de la MRC. Parmi les bâtiments recensés, plusieurs possèdent une valeur patrimoniale exceptionnelle, tels que l’ancien presbytère de l’îlot institutionnel, la Petite École Delisle (1931), ou encore le Manoir Casgrain (1834). Toutefois, seul le secteur de la Pointe-aux-Orignaux est actuellement assujetti à un règlement sur les PIIA (plans d’implantation et d’intégration architecturale). Ainsi, plusieurs bâtiments d’intérêt situés en dehors de ce secteur ne bénéficient d’aucune protection réglementaire, malgré leur grande valeur patrimoniale. Le rapport d’inventaire recommande donc de citer ces bâtiments à titre de monuments historiques ou de les assujettir à un règlement de PIIA, afin d’assurer leur préservation et leur mise en valeur dans une perspective d’aménagement harmonieux et de reconnaissance du patrimoine local.

## Exemples des styles architecturaux que l'on retrouve sur le territoire de Rivière-Ouelle<sup>13</sup>



*Le 188, route 132, un exemple de maison traditionnelle québécoise*



*Le 158, chemin de la Petite-Anse, une maison traditionnelle québécoise*



*Le 110, rue de l'Église, maison cubique extrêmement bien préservée et dotée d'une excellente valeur d'architecture*



*Le 155, chemin de l'Anse-des-Mercier, maison cubique se démarquant par la qualité de sa composition et son intégrité architecturale.*



*Le 160 B, route 132.*



*Le 139, chemin de la Pointe.*

---

<sup>13</sup> Photos tirées de l'Inventaire du patrimoine bâti, Rapport synthèse, Bergeron Gagnon Inc., consultants en patrimoine culturel et en muséologie, mars 2022.

## → Pêche à l'anguille

La pêche à l'anguille était d'abord une activité de subsistance, puis économique, depuis la fondation de Rivière-Ouelle. L'anguille était pêchée par les Amérindiens, « un poisson ayant une chair grasse et protéinée », puis par les nouveaux arrivants venus s'installer à Rivière-Ouelle. Les pêcheurs de Rivière-Ouelle poursuivent cette tradition, et ce même si les populations d'anguilles sont en déclins depuis les années 1980. En effet, on retrouve encore aujourd'hui plusieurs pêcheurs (4) à l'anguille à Rivière-Ouelle qui permettent la sauvegarde et la transmission d'un savoir-faire quasi disparu au Québec. Il resterait huit (8) pêcheurs actifs au Québec et ils se trouveraient tous au Kamouraska. « *Rivière-Ouelle constitue [encore aujourd'hui] un lieu phare pour la pratique ancestrale de la pêche à l'anguille* ».

Le Musée de la mémoire vivante, en partenariat avec la MRC, a d'ailleurs déposé une demande de reconnaissance en patrimoine immatériel pour la pêche à l'anguille au ministère de la Culture et des Communications.



Rivière-Ouelle possède également sur son territoire deux sites archéologiques, mais ces sites ne bénéficient pas de protection particulière. Ces sites sont les suivants :

- CIEm-1 Noyaux institutionnel de Rivière-Ouelle (1760-1799)
- CIEm-2 Rivière-Ouelle (1760-1799)

## Carte 8 : Éléments patrimoniaux

1 - Noyau villageois



3 - Pointe-aux-Orignaux



2 - Hameau des Coteaux



### Les éléments patrimoniaux

- ★ Immeuble patrimonial
- ★ Immeuble patrimonial avec un statut à mettre en place
- Yellow Aire patrimoniale
- Orange Aire patrimoniale avec un statut à mettre en place

#### Limites



Système de référence géodésique :  
NAD 83  
Projection cartographique :  
Mercator Transverse Modifié, fuseau 7

#### Sources :

- MRC de Kamouraska - Géomatique
- MRC de Kamouraska - SADR (2016)
- Information géographique de base provenant du gouvernement du Québec. © Gouvernement du Québec.
- Orthophoto 2022

Réalisé par :  
Le service de l'aménagement et de la mise en valeur du territoire,  
MRC de Kamouraska

Décembre 2024



Source : MRC de Kamouraska, 2024.

### 3.4.3. LE POTENTIEL RÉCRÉOTOURISTIQUE

Rivière-Ouelle jouit d'une situation géographique avantageuse sur le plan touristique. La mise en valeur des paysages, du patrimoine et de l'histoire par le tourisme est une voie d'avenir pour dynamiser le milieu. La démarche de paysage culturel patrimonial s'inscrit dans cet esprit. Le réseau des accès au fleuve, en quantité et en qualité, est un atout indéniable pour la municipalité.

#### → **Réseau cyclable et route bleue**

Le territoire de Rivière-Ouelle bénéficie d'un réseau de pistes cyclables totalisant 41 km de routes pavées. Il propose 6 trajets et est traversé par une portion de la Route verte débutant à la limite ouest de la municipalité (Route 132) et se terminant vers l'est à l'église de la municipalité voisine, Saint-Denis-de-la-Bouteillerie. Ces pistes cyclables parcourent le territoire et permettent de découvrir les fermes et les champs cultivés, mais aussi les méandres de la rivière Ouelle et son embouchure, sans oublier les plages du littoral du fleuve Saint-Laurent qui offrent des vues imprenables sur le relief montagneux de Charlevoix.

Ce territoire peut également constituer une escale sur la route maritime (Route bleue).

Ces deux parcours, Route verte et Route bleue, sont identifiés au SADR de la MRC de Kamouraska comme des infrastructures de plein air d'incidence supralocale.

#### → **Accès au fleuve et à la rivière**

Rivière-Ouelle regorge de plus d'une dizaine de sites permettant l'accès au fleuve ou à la rivière Ouelle :

- Camping de Rivière-Ouelle, situé dans le secteur de villégiature de la Pointe ;
- Quai de la Pointe-aux-Orignaux et sa plage, situé sur le chemin de l'Anse-des-Mercier ;
- Plage de la Cinquième-Grève Est, située en face du camp Canawish ;
- Camp Canawish est un camp de vacances pour des personnes vivant avec une déficience intellectuelle et/ou physique. C'est une infrastructure de plein air d'incidence supralocale ;
- Le belvédère des Capitaines Pelletier et la halte du chemin de la Pointe ;
- Petite halte municipale de Rivière-Ouelle (Parc Casgrain) ;
- Parc nautique de la rivière Ouelle, avec rampe de mise à l'eau, situé sur le chemin de l'Éventail.

## → **Le tourisme de racines**

Les touristes sont de plus en plus nombreux à pousser la porte de l'accueil touristique de Rivière-Ouelle. Ils sont notamment en quête de « traces familiales », c'est ce qu'on appelle le tourisme de racines. Ce tourisme de racines est non seulement un levier économique non négligeable, mais est aussi fédérateur.

Le tourisme de racines est aussi un lanceur d'alerte en matière de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine rivois puisque ce patrimoine est la mémoire collective de Rivière-Ouelle. La Municipalité reçoit chaque année plusieurs dizaines de demandes de descendants de Rivois.

Le circuit Parcours Fil Rouge Rivière-Ouelle offre un circuit de 24 panneaux d'interprétation permettant de découvrir la petite histoire du territoire. Ce circuit est accompagné également de la Balado Découverte pour un complément d'information. Les 24 circuits généalogiques Passeurs de mémoire permettent la découverte de l'histoire de 17 familles fondatrices et de 7 familles ayant laissé des traces indélébiles dans notre histoire. Ces circuits sont autoguidés, à parcourir *in situ* à l'aide d'un téléphone intelligent. Le livre Kamouraska et la Grande-Anse vient compléter les informations des circuits. Ils sont accompagnés de 10 marqueurs familles, dont 7 à Rivière-Ouelle, installés sur la terre originale de l'ancêtre.

## → **Hébergement touristique et restauration**

Le camping de Rivière-Ouelle est situé dans le secteur de villégiature de la Pointe, à proximité du fleuve Saint-Laurent. Il offre aujourd'hui près de 250 sites (saisonnier ou non) avec un taux d'occupation de 100 % pendant la haute saison. Le camping a acquis des terrains du côté est et planifie un agrandissement au cours des prochaines années.

Le potentiel récréatif et touristique de Rivière-Ouelle est principalement axé sur la valeur esthétique de l'environnement et de ses paysages exceptionnels.

Outre le camping, on retrouve quelques établissements d'hébergement touristiques à Rivière-Ouelle, notamment :

- le Manoir de la Pointe-aux-Orignaux, construit en 1853 entre l'anse et le fleuve sur une longue langue de terre, à proximité du quai de Rivière-Ouelle. Il offre 2 unités d'hébergement ;
- la chapelle du quai propose de l'hébergement dans l'ancien presbytère adjacent à la chapelle.
- l'auberge Conviviale (la Baleine endiablée) située sur la 132, offre 50 chambres.

Par ailleurs, une dizaine de chalets sont à louer sur le territoire. On parle ici de résidences de tourisme (location court terme), mais leur nombre exact est difficile à établir avec certitude. En effet, la location à court terme (résidence de tourisme, chalets équipés et

autre unité d'hébergement autonome) est en pleine croissance et il est difficile de les inventorier de manière exacte.

Enfin, on trouve quelques lieux où se restaurer : le casse-croûte La Fringale, la Chapelle du quai, la Baleine endiablée, la Crème-Rit, etc. De plus, les Jardins de la Grève propose de l'autocueillette et la vente de fraises et les Trésors du fleuve offre de produits de l'anguille. À noter qu'une bleuetière a également été créée à même la Tourbière Lambert.

### **3.5. LES COMPOSANTES STRUCTURANTES**

Les enjeux touchant l'environnement se sont élargis depuis une quinzaine d'années et deviennent le pivot autour desquels s'articule l'aménagement du territoire. La mobilité durable, la forme urbaine, les contraintes anthropiques, la gestion des rives, du littoral et des milieux humides et la gestion de l'eau potable, les îlots de chaleur ou encore l'agriculture sont autant de composantes qui structurent le territoire.

#### **3.5.1. LES TRANSPORTS ET LA MOBILITÉ**

##### **→ Réseau routier**

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ c A-19.1), le tracé projeté et le type des principales voies de circulation et des réseaux de transports font partie du contenu obligatoire du plan d'urbanisme.

Rivière-Ouelle compte quelques axes routiers. Le réseau est constitué principalement de deux (2) axes majeurs de transit régional orientés est-ouest et d'axes secondaires de desserte orientés nord-sud ou est-ouest (voir carte 9).

##### L'autoroute 20

Elle constitue le principal axe routier reliant Québec à la Gaspésie sur la Rive-Sud du fleuve Saint-Laurent. On accède directement au territoire de Rivière-Ouelle via l'autoroute 20 par les sorties 444 et 450.

##### La route nationale 132

La municipalité est également desservie par une voie de circulation du réseau de transport supérieur, soit la route 132. Elle traverse le territoire du sud vers le nord pour dévier vers l'est en direction de Saint-Denis-De La Bouteillerie.

En fonction des données du ministère des Transports du Québec (MTQ), en 2021 le débit journalier moyen annuel (DJMA) était de 2 130 véhicules. On y remarque que l'écart entre le volume de trafic quotidien en période estivale (2 600 véhicules) comparé au volume de trafic quotidien en période hivernale (1 710 véhicules) est significativement important.

Cette différence s'explique notamment par le fait que la route 132 est une route touristique et panoramique, également connue comme étant la Route des Navigateurs.

Aussi, un tronçon de la route 230 traverse l'extrême sud-ouest du territoire.

#### La route collectrice chemin du Haut-de-la-Rivière

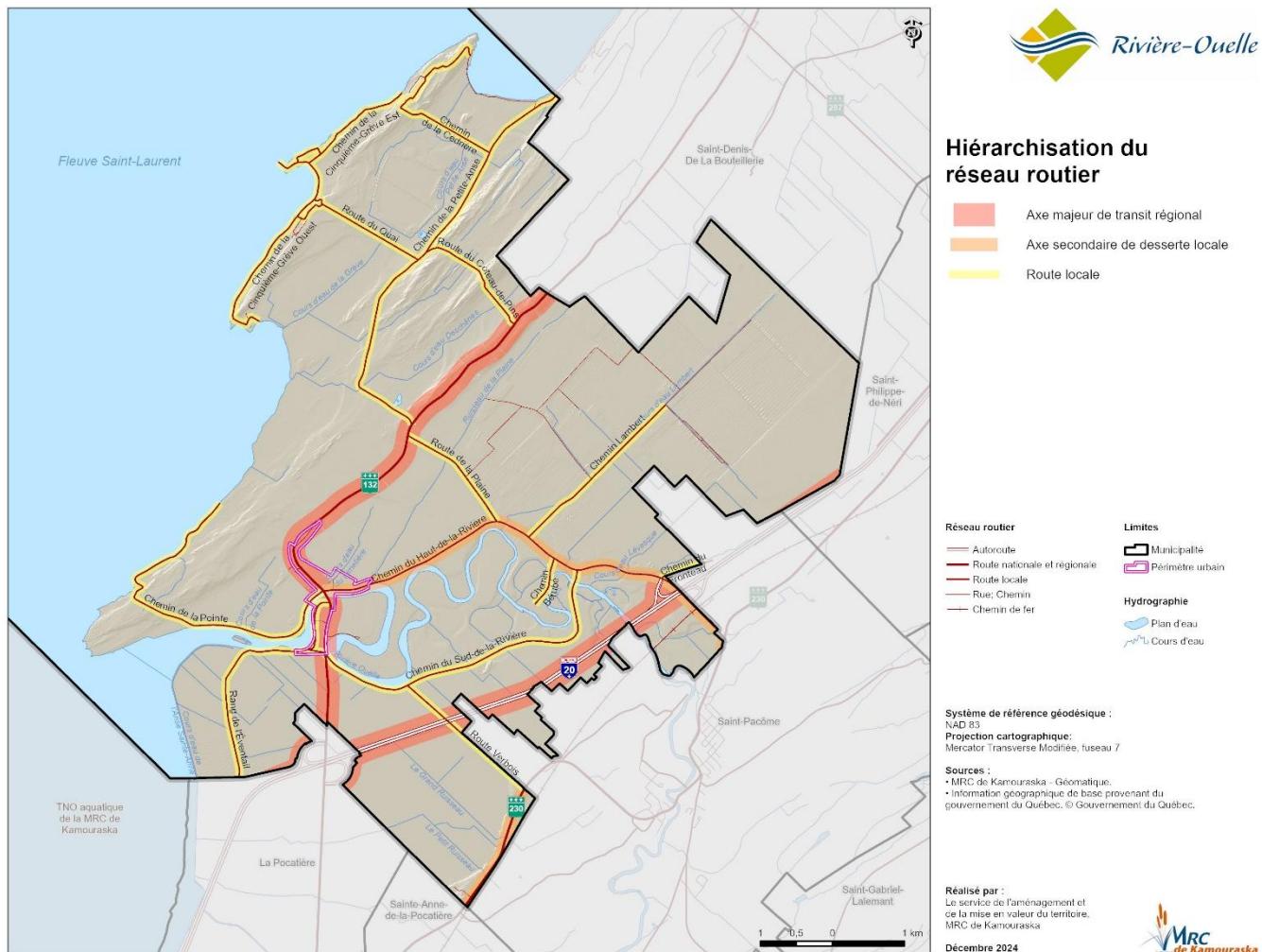
Le chemin du Haut-de-la-Rivière est une route collectrice qui débute à la sortie 450 au niveau de l'autoroute 20 et qui prend fin au cœur du village. Elle permet de rejoindre l'autoroute 20 à la route 132 une fois entré dans le périmètre urbain.

D'après les données du MTQ en 2021, le débit journalier moyen annuel (DJMA) du chemin du Haut-de-la-Rivière jusqu'à l'intersection avec la route de la Plaine vers le hameau des Coteaux était de 970 véhicules, alors qu'il était de 510 véhicules après l'intersection jusqu'au noyau villageois.

#### Les routes locales

Outre les routes nationales et collectrices, on retrouve environ 33 km de routes locales sur le territoire de Rivière-Ouelle : le chemin du Sud-de-la-Rivière, le rang de l'Éventail, le chemin de la Pointe qui dessert le secteur de villégiature de la Pointe, le chemin de la Petite-Anse, la route du Quai, les chemins de la Cinquième-Grève Ouest et Est qui desservent un secteur de villégiature, etc.

Carte 9 : Hiérarchisation du réseau routier de Rivière-Ouelle



Source : MRC de Kamouraska, 2024.

#### → **Transport en commun**

À ce chapitre, la MRC de Kamouraska dessert plusieurs municipalités du territoire via l'organisme Trans-Apte.

#### → **Déplacements actifs (cyclo-piétonnier)**

Comme mentionné précédemment, Rivière-Ouelle dispose d'un réseau cyclable de 41 km en voie partagée. Ce réseau est principalement utilisé à des fins récrétouristiques, notamment grâce à la présence de la Route verte, qui constitue l'épine dorsale du réseau cyclable récrétouristique des municipalités littorales. Toutefois, le réseau cyclable demeure peu intégré et les abords des routes achalandées sont souvent mal adaptés à une circulation cycliste sécuritaire, ce qui limite son usage quotidien ou utilitaire.

En ce qui concerne les déplacements piétonniers, ceux-ci s'effectuent majoritairement à l'intérieur du périmètre d'urbanisation. La municipalité est dotée d'au moins un trottoir le long de la route 132 (après le pont seulement) ainsi que le long du chemin du Haut-de-la-Rivière jusqu'à l'école primaire, ce qui facilite la marche pour les écoliers et les résidents du secteur. Toutefois, on note la rareté des traverses piétonnes, ce qui rend certains déplacements moins sécuritaires, notamment dans les secteurs où la vitesse automobile est élevée.

Depuis plusieurs années, la municipalité demande au ministère des Transports du Québec (MTQ) de sécuriser la jonction du pont Plourde avec le chemin du Haut-de-la-Rivière et le chemin de la Pointe, un secteur particulièrement préoccupant pour les usagers vulnérables. À cet effet, des études sont actuellement en cours par le MTQ afin d'évaluer les aménagements requis pour améliorer la sécurité des déplacements actifs à cet endroit névralgique du réseau routier local.

#### → **Réseau maritime**

Rivière-Ouelle est la seule municipalité de la MRC de Kamouraska à pouvoir bénéficier d'un réseau maritime avec le seul parc nautique, situé à l'embouchure de la rivière Ouelle, qui accueille uniquement de petites embarcations de plaisance.

Le quai de la Pointe-aux-Orignaux est également présent sur le territoire, mais son approche ne peut se faire qu'à marée haute.

#### → **Réseau ferroviaire**

Le réseau ferroviaire ne dessert pas le territoire de la municipalité.

#### → **Sentiers VTT et autres**

On retrouve un tout petit tronçon de sentier local de motoneige ou de VTT sur le territoire de Rivière-Ouelle au sud du territoire à la limite avec Saint-Pacôme : Rivière-Ouelle Station.

### 3.5.2. LE PÉRIMÈTRE URBAIN

Le périmètre d'urbanisation de Rivière-Ouelle, tel que défini dans le Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC de Kamouraska, couvre une superficie d'environ 0,559 5 km<sup>2</sup> (55,95 hectares), soit moins de 1 % du territoire terrestre total de la municipalité (57,5 km<sup>2</sup>) (voir carte 10). Bien que cette superficie soit relativement faible, elle concentre l'ensemble du développement urbain de la municipalité. Ce périmètre regroupe la majorité des fonctions urbaines, telles que l'habitation, les services, les infrastructures, les équipements communautaires ainsi que les fonctions commerciales, récréatives et institutionnelles. L'objectif poursuivi est de rentabiliser les services existants avant d'envisager l'expansion vers de nouveaux secteurs.

#### → **Les terrains vacants dans le périmètre urbain**

Une réévaluation de la superficie des espaces vacants situés à l'intérieur du périmètre d'urbanisation et voués à des fins résidentielles a été réalisée en 2024. Rivière-Ouelle compte un total de 33 terrains vacants, répartis presque également entre terrains constructibles (17 lots) et terrains non constructibles (16 lots). Toutefois, la superficie associée aux terrains constructibles est nettement plus importante, représentant 79,45 hectares, soit plus de 83 % de la superficie vacante totale (95,08 hectares). À l'inverse, les terrains jugés non constructibles occupent seulement 15,64 hectares, correspondant à environ 2,56 % de la superficie totale du secteur.

Ces données suggèrent que le potentiel de développement résidentiel dans le secteur est significatif, tant en nombre de lots qu'en superficie disponible. Toutefois, il est important de valider la constructibilité réelle des terrains considérés comme tels, en tenant compte des contraintes physiques (pentes, affleurements rocheux, milieux humides), règlementaires ou techniques (accès aux infrastructures, zonage, protection environnementale).

Enfin, les terrains non constructibles, bien que plus restreints, pourraient tout de même représenter un intérêt écologique ou paysager, et pourraient être intégrés à une réflexion de mise en valeur du territoire par des usages alternatifs (espaces naturels, parcs de proximité, corridors écologiques, etc.).

Ces zones à vocation résidentielle permettent aujourd'hui à Rivière-Ouelle d'établir un potentiel d'accueil à l'intérieur de son périmètre urbain. Cela représente un potentiel de consolidation du noyau villageois à court terme pour des projets résidentiels et permet

également de bonifier et diversifier l'offre résidentielle afin de répondre à une demande pour des logements locatifs adaptés à différents types de ménages (voir carte 11).

#### → **Les aires de réserve**

En raison de l'attrait marqué pour les secteurs de villégiature situés en bordure du fleuve, la pression sur les terrains à développer dépasse parfois les prévisions établies dans le SADR. Ainsi, Rivière-Ouelle bénéficie de quatre (4) aires de réserve identifiées par la MRC, totalisant 8,41 hectares, qui sont propices à un développement résidentiel planifié. Ces aires ont été délimitées en fonction des projections de croissance pour les 10 prochaines années, et l'on y estime un potentiel de plus de 57 logements (SADR, 2016). Il est à noter cependant qu'une de ces aires est déjà presque entièrement construite.

Ces terrains permettront à la municipalité de réagir à une fluctuation de la demande résidentielle ou à des ajustements dans le contexte démographique ou économique.

#### Levée des aires de réserve et désignation d'une aire d'aménagement prioritaire

Pour lever une aire de réserve et la désigner comme aire d'aménagement prioritaire, une modification du schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Kamouraska est requise. La municipalité devra également ajuster sa réglementation d'urbanisme en conséquence.

Une demande de modification du schéma pourra être soumise lorsque 60 % des espaces libres constructibles à l'intérieur des aires d'aménagement prioritaires auront été utilisés. Ce calcul inclut :

- Les terrains non bâties, mais ayant un permis de construction délivré.
- Les terrains déjà construits.

Ce seuil de 60 % a été fixé en fonction des spécificités des aires d'aménagement du Kamouraska, où les municipalités disposent souvent d'une superficie limitée pour le développement résidentiel. Un seuil inférieur (ex. : 40 %) pourrait être insuffisant pour garantir la viabilité d'une nouvelle phase de développement. Un seuil trop élevé (supérieur à 60 %) risquerait de ralentir le développement en créant une pression excessive sur la municipalité.

#### → **Terrains disponibles immédiatement mis en réserve**

Dans le périmètre d'urbanisation, la MRC a identifié quatre terrains totalisant 0,82 hectare pouvant être mis en réserve pour répondre à de futures demandes ponctuelles (voir carte 10). À l'heure actuelle, la construction résidentielle y est interdite, sauf si des conditions spécifiques sont remplies et permettent la levée de la réserve.

Cette stratégie vise à éviter une surabondance de terrains constructibles, qui pourrait nuire à l'équilibre entre l'offre et la demande foncière. Aucun secteur de consolidation prioritaire n'a donc été désigné pour le moment dans le périmètre urbain.

#### Levée de la mise en réserve des terrains disponibles immédiatement

Pour mieux adapter l'offre foncière aux besoins spécifiques de Rivière-Ouelle, un mécanisme de permutation permet d'échanger un terrain mis en réserve avec un terrain vacant immédiatement disponible, sous certaines conditions.

Conditions de permutation :

- Aucun accroissement du nombre de terrains vacants immédiatement disponibles ;
- Exclusion des terrains interstitiels (petits lots enclavés sans accès direct à la rue) ;
- Localisation du terrain permué en bordure d'une rue existante, dans le périmètre d'urbanisation ;
- Superficie équivalente entre les terrains échangés (ou terrain plus grand si nécessaire pour respecter les normes de lotissement) ;
- Dépôt d'un dossier argumentaire à la MRC, démontrant que la permutation est conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement ;
- Approbation du conseil de la MRC, suivie de l'adaptation de la réglementation municipale.

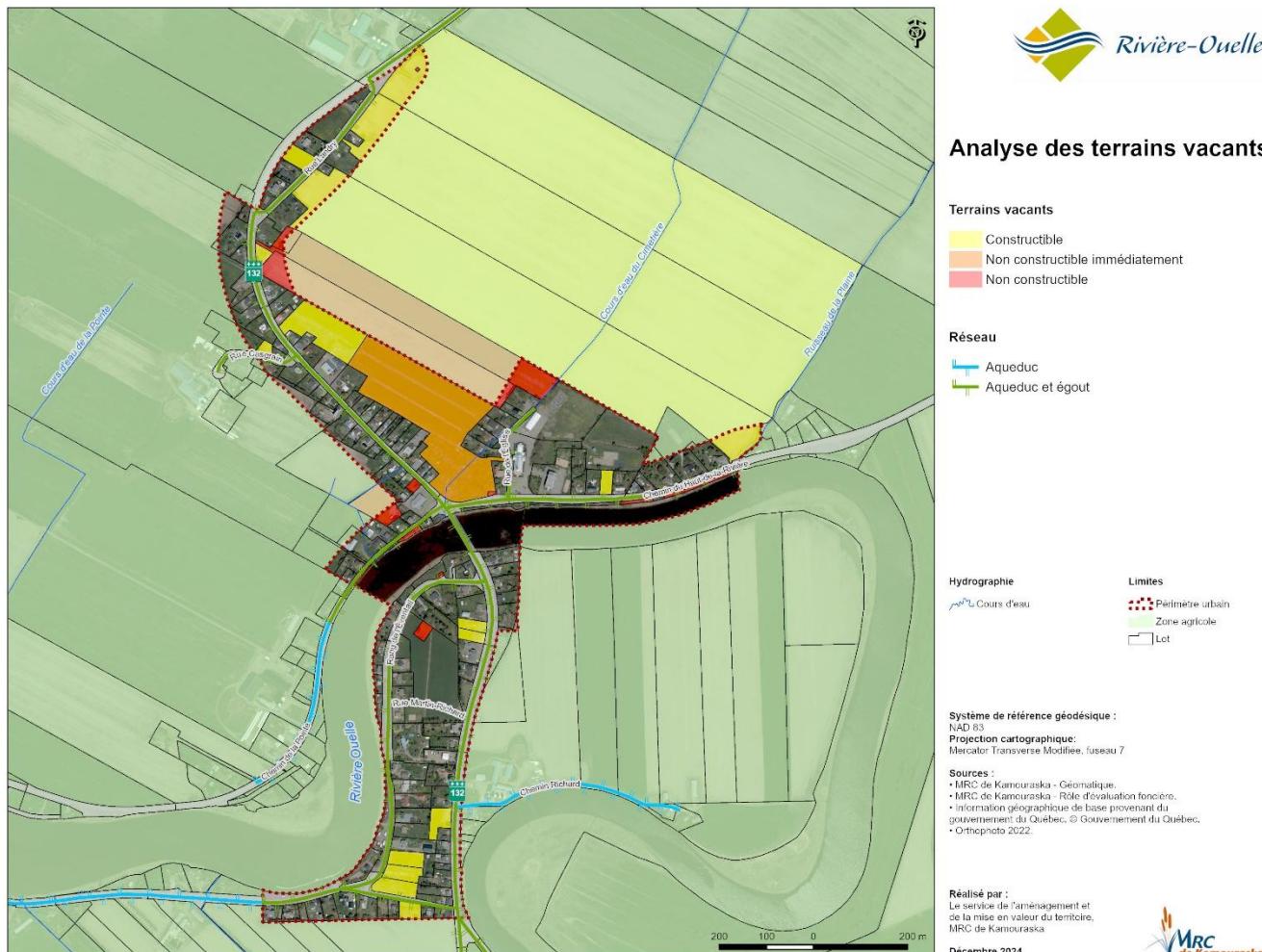
Ce mécanisme offre une flexibilité aux municipalités, permettant de répondre rapidement aux opportunités de développement résidentiel, sans modification préalable du Schéma d'aménagement.

Carte 10 : Périmètre urbain



Source : MRC de Kamouraska, 2024.

Carte 11 : Terrains vacants à l'intérieur du périmètre urbain



Source : MRC de Kamouraska, 2024.

### 3.5.3. LE DÉVELOPPEMENT DANS LES SECTEURS DE VILLÉGIATURE

Au cours des dernières décennies, le développement résidentiel à Rivière-Ouelle s'est principalement effectué à l'extérieur du périmètre d'urbanisation. Cette tendance s'explique notamment par l'attrait marqué du bord du fleuve Saint-Laurent, particulièrement en ce qui concerne la fonction résidentielle à vocation de villégiature. Selon le sommaire d'évaluation municipale de 2022, on dénombre 148 résidences secondaires sur le territoire, ce qui traduit l'importance de ce phénomène.

Les nouvelles constructions hors périmètre urbain ont donc été principalement localisées dans les zones de villégiature, lesquelles disposent encore de certaines superficies disponibles pour du développement résidentiel. Au total, ce sont 176 hectares de territoire situés en zones de villégiature, répartis entre le secteur du Quai (environ 200 résidences) et le secteur de la Pointe (environ 68 résidences).

#### → **Analyse du potentiel de consolidation des zones de villégiature**

##### Secteur de la Pointe

Dans le secteur de la Pointe, le potentiel de consolidation résidentielle est limité. Bien qu'il subsiste quelques terrains vacants, seulement cinq (5) lots non riverains sont actuellement considérés comme constructibles. La présence d'une zone inondable en bordure du fleuve rend la majorité des espaces vacants intersticiels non constructibles. Par ailleurs, la forme du secteur et son accessibilité restreinte freinent tout potentiel de développement dans la portion ouest de l'affectation (voir carte 12).

##### Secteur du Quai

À l'inverse, le secteur du Quai présente un potentiel de consolidation plus intéressant, notamment dans la portion est de l'affectation, où l'on recense environ cinquante (50) terrains vacants. Toutefois, des problèmes d'accessibilité persistent dans certains sous-secteurs, freinant les possibilités de développement. Dans la portion ouest du secteur, la zone agricole limite également l'expansion résidentielle, bien que certaines autorisations de la CPTAQ aient été délivrées pour des constructions ponctuelles.

À noter que c'est dans le secteur du Quai, plus précisément sur le chemin de la 5<sup>e</sup> Grève Est, le chemin de la Cédrière et le chemin des Grands-Hérons, que la majorité des permis de construction ont été émis au cours de la dernière décennie, illustrant ainsi la pression soutenue sur cette zone (voir carte 13).

## → **Enjeux liés à la villégiature**

La forte présence de résidences secondaires et le développement soutenu dans les zones de villégiature contribuent à un phénomène de « villégiaturbanisation », soit la transformation progressive de secteurs initialement saisonniers en milieux résidentiels hybrides. Cette dynamique a des impacts concrets, notamment sur :

- L'accessibilité au logement : la rareté des logements locatifs permanents sur le territoire, conjuguée à la pression immobilière exercée par la villégiature, contribue à hausser les coûts du logement.
- La planification municipale : elle engendre des enjeux d'intégration des services, d'entretien des infrastructures dans des secteurs dispersés, et de cohérence territoriale à long terme.

Carte 12 : Secteur de villégiature de la Pointe



Source : MRC de Kamouraska, 2024.

Carte 13 : Secteur de villégiature du Quai



Source : MRC de Kamouraska, 2024.

### 3.5.4. LE HAMEAU DES COTEAUX : UN SECTEUR D'USAGES URBAINS HORS PERIMETRE

Outre le périmètre d'urbanisation et les zones de villégiature, le Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC de Kamouraska identifie également un secteur d'usages urbains situé hors périmètre urbain sur le territoire de Rivière-Ouelle, soit le Hameau des Coteaux. Il s'agit d'une concentration d'usages urbains excentrée et isolée par rapport au noyau villageois.

D'une superficie d'environ 34 hectares, ce hameau est situé en bordure de la route 132, mais se trouve à l'intérieur de l'affectation agricole. Il présente toutefois des caractéristiques propres aux milieux urbanisés, telles qu'une densité résidentielle plus élevée que les secteurs agricoles environnants, la présence de certains usages commerciaux ou institutionnels, et une desserte par les réseaux municipaux d'aqueduc et d'égout. Néanmoins, cette concentration demeure de plus faible envergure que celle généralement observée à l'intérieur d'un périmètre d'urbanisation, avec une diversité d'usages limitée, ce qui ne justifie pas sa désignation comme périmètre urbain.

Ces enclaves de « zone blanche » situées dans la zone agricole permanente ont été reconnues comme secteurs d'usages urbains afin de permettre une gestion encadrée de l'urbanisation, en limitant l'expansion de l'habitat dispersé et en préservant la vocation agricole environnante. L'identification de ces secteurs permet d'introduire des dispositions normatives spécifiques, visant à encadrer les usages permis, à maintenir les activités existantes et à limiter les usages nouveaux à ceux de même nature ou à des fonctions complémentaires. Ces usages peuvent inclure, dans certains cas, des activités susceptibles de créer des enjeux de cohabitation en milieu urbain, et dont l'implantation en dehors du périmètre peut se justifier.

À Rivière-Ouelle, le Hameau des Coteaux est divisé en deux sections distinctes :

- La section 1 accueille le centre de réadaptation Thérèse-Martin, une infrastructure institutionnelle majeure pour le secteur ;
- La section 2 est caractérisée par une vingtaine de résidences, des fermes, ainsi que quelques commerces, dont une microbrasserie et une auberge (voir carte 14).

Il est important de noter que l'ouverture de nouvelles rues y est prohibée, ce qui limite les possibilités de développement futur dans ce secteur. Cette restriction vise à encadrer la croissance tout en assurant la cohérence de l'occupation du territoire et la préservation des milieux agricoles environnants.

Carte 14 : Secteur d'usages urbains hors périmètre urbain du Hameau des Coteaux



**Les secteurs d'usages urbains hors périmètre urbain**  
Le Hameau des Coteaux

Secteur d'usages urbains hors périmètre urbain  
 Section

**Hydrographie**

Cours d'eau

**Limites**

Zone agricole  
 Lot

**Système de référence géodésique :**

NAD 83

**Projection cartographique:**

Mercator Transverse Modifiée, fuscau 7

**Sources :**

- MRC de Kamouraska - Géomatique,
- MRC de Kamouraska - SADR (2016),
- Information géographique de base provenant du gouvernement du Québec, © Gouvernement du Québec,
- Orthophoto 2022.

**Realisé par :**  
Le service de l'aménagement et  
de la mise en valeur du territoire,  
MRC de Kamouraska

Décembre 2024



Source : MRC de Kamouraska, 2024.

### 3.5.5. LA ZONE AGRICOLE PERMANENTE

Tel que mentionné précédemment, une importante proportion du territoire de la municipalité de Rivière-Ouelle est située à l'intérieur de la zone agricole permanente. De fait, sur les 57,5 km<sup>2</sup> de la superficie totale terrestre que compte la municipalité, 56,97 km<sup>2</sup> se retrouvent en zone agricole décrétée, soit plus de 99 % du territoire municipal, dont 56 % sont en culture.

À Rivière-Ouelle, on recense 25<sup>14</sup> exploitations agricoles comprenant principalement des fermes laitières (22). Cette vaste zone agricole et ces 25 exploitations ont de grosses retombées économiques et engendrent 47 M\$ de revenu d'exploitation et représentent plus de 30,4 % de l'évaluation foncière uniformisée. Ce secteur d'activité a donc beaucoup de poids dans l'économie locale.

L'agriculture est omniprésente dans le paysage de Rivière-Ouelle. On y retrouve une agriculture dynamique, mais elle est peu diversifiée. Par ailleurs, le contexte actuel favorise la consolidation des productions agricoles existantes. À cet effet, la valeur des fermes et des terres est exorbitante et devient inaccessible pour la relève. Cette problématique, qui demeure également une dynamique provinciale, ne favorise pas la dynamisation et la diversification des milieux.

Ainsi, même s'il est vrai que le territoire et les activités agricoles sont essentiellement protégés en vertu de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (RLRQ c P-41.1), la reconnaissance de l'importance de cette protection par la formulation d'une grande orientation dédiée à ce thème au SADR est significative, car elle vient traduire et confirmer le caractère identitaire qu'on accorde à cette activité pour le moins structurante.



---

<sup>14</sup> Recensement de l'agriculture, 2021, Exploitations agricoles classées selon le type d'exploitation agricole.

<https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=3210023601&pickMembers%5B0%5D=1.321>

### 3.5.6. LE SECTEUR FORESTIER

Rivière-Ouelle possède un très faible couvert forestier dû à la forte présence de terres en culture. Selon le SADR de la MRC de Kamouraska, 13 % du territoire serait sous couvert forestier de gestion privée. Ce pourcentage est en dessous du seuil critique de 30 % nous permettant de constater la vulnérabilité du territoire quant au maintien de la biodiversité actuelle, notamment en raison du manque d'habitats de qualité et de corridors de migration pour les espèces fauniques.

### 3.5.7. LES CONTRAINTES NATURELLES

Des éléments de contraintes naturelles particulières sont également identifiés au présent plan d'urbanisme afin d'en régir les usages, et ce, pour des raisons de sécurité, de santé et de bien-être publics, de même que pour la préservation de milieux sensibles. À Rivière-Ouelle, ces éléments de contraintes se situent essentiellement aux abords du fleuve Saint-Laurent et de la rivière Ouelle.

#### → **La rivière Ouelle et son habitat faunique**

La rivière Ouelle constitue un écosystème aquatique d'importance écologique majeure, notamment en raison de la présence de frayères à éperlans arc-en-ciel et à saumon atlantique. Sur les sept frayères d'éperlans arc-en-ciel recensées entre Beaumont et Matane, trois sont situées dans la MRC de Kamouraska, dont la plus importante se trouve dans la rivière Ouelle. Les deux autres sont localisées dans les rivières Kamouraska et Fouquette. L'éperlan arc-en-ciel, en tant qu'espèce désignée vulnérable, fait l'objet d'une attention particulière dans les politiques de gestion de l'habitat aquatique.

Le bar rayé est également présent dans le fleuve Saint-Laurent, et est protégé en vertu de la Loi sur les espèces en péril du gouvernement fédéral, interdisant toute forme de pêche le concernant.

La qualité de l'eau et la préservation des habitats sont des conditions essentielles pour le maintien des populations de saumon et d'éperlan dans la rivière Ouelle. À cet effet, le Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC de Kamouraska identifie un corridor de protection écologique de 60 mètres de part et d'autre de la rivière Ouelle. Ce corridor vise à limiter l'urbanisation, la coupe forestière et à restreindre les usages, ouvrages et constructions à ceux strictement compatibles avec la vocation écologique du site.

Dans les secteurs cultivés, une bande riveraine minimale de 10 mètres doit être conservée. Il est à noter que le territoire de Rivière-Ouelle se situe entièrement dans cette bande de 10 mètres, mais pas dans le corridor élargi de 60 mètres, tel que défini par le SADR.

Des démarches sont actuellement en cours pour revoir certaines balises réglementaires liées à cette bande riveraine, dans le cadre d'un projet plus large visant la protection de la plaine inondable cultivée de la rivière Ouelle. Ce projet regroupe plusieurs partenaires : la MRC de Kamouraska, la municipalité de Rivière-Ouelle, l'OBAKIR, l'UPA, le MAPAQ, et d'autres intervenants du milieu. Une demande formelle de l'UPA a été déposée dans ce contexte pour réévaluer les dispositions concernant la bande riveraine en territoire agricole.

Par ailleurs, le comité de la rivière Ouelle, actif depuis plusieurs années, participe à la sensibilisation et à la protection de cet habitat sensible. Il soutient des actions concrètes en faveur de la conservation de la bande riveraine de 3 mètres, bien que celle-ci ne constitue pas une norme minimale dans les règlements en vigueur, elle reste un repère utilisé dans certains aménagements ou pratiques agricoles. Le rôle du comité, en collaboration avec les autres partenaires, est central dans l'encadrement du développement et de l'usage du territoire riverain.

#### → **Les tourbières**

Une partie des tourbières de la zone côtière du Kamouraska se trouve à Rivière-Ouelle. Une section est actuellement en exploitation. En effet, depuis 1928 Tourbières Lambert inc. est productrice et distributrice de tourbe de sphaigne canadienne spécialement sélectionnée et de différents substrats de culture à base de tourbe destinés aux marchés professionnels et de détail. Les Tourbières Lambert occupent d'ailleurs une vaste partie du territoire agricole. Une portion est en exploitation alors que l'autre portion est non exploitée, cette dernière est d'ailleurs désignée comme un territoire d'intérêt écologique. De plus, c'est un employeur d'importance à l'échelle locale et régionale (environ 200 employés) qui contribue à diversifier l'activité économique de la municipalité et de la région.

Il ne faut toutefois pas négliger que ces milieux sont fragiles et l'impact de l'exploitation est majeur. En effet, en plus de l'impact visuel, l'exploitation inhibe la capacité de régénération naturelle du sol et accentue l'érosion éolienne. De plus, l'exploitation des tourbières perturbe les services écologiques offerts par ces milieux humides. De fait, les tourbières naturelles accumulent de grandes quantités de carbone contribuant ainsi à atténuer les changements climatiques. Or, les tourbières exploitées émettent du dioxyde de carbone et du méthane, deux gaz à effet de serre qui viendront amplifier les changements climatiques.

#### → **La zone côtière : l'anse de Saint-Denis**

L'Anse de Saint-Denis est un estran qui regroupe une importante portion des marais côtiers du Kamouraska. Ces marais jouent un rôle écologique majeur : ils filtrent naturellement les eaux, protègent les rives contre l'érosion et abritent une riche biodiversité, notamment plusieurs espèces de poissons. Ces milieux humides sont également reconnus comme des aires de concentration d'oiseaux aquatiques et

bénéficient à ce titre d'une protection intégrale au sein du Schéma d'aménagement de la MRC de Kamouraska.

Toutefois, comme plusieurs autres municipalités côtières de la région, Rivière-Ouelle est confrontée à l'envahissement du roseau commun, ou phragmite (*phragmites australis*). Cette espèce exotique envahissante forme des colonies très denses qui étouffent et supplantent progressivement la flore indigène, altérant ainsi les fonctions écologiques essentielles des marais salés. Ces écosystèmes, parmi les plus productifs au monde, voient leur structure et leur rôle perturbés par cette espèce, qui nuit à la biodiversité et à la valeur paysagère du littoral.

En plus de ses effets sur l'environnement, la présence de grandes colonies de phragmites nuit à l'accès public au fleuve et modifie drastiquement le paysage. Le roseau, qui peut atteindre jusqu'à 2,5 mètres de hauteur, bloque la vue sur le fleuve, une composante paysagère fortement appréciée des citoyens et des visiteurs.

Afin de limiter la propagation du roseau commun, des opérations de contrôle sont mises en place dans les milieux naturels fragiles. Dans ces contextes, la lutte repose sur des méthodes douces, respectueuses des écosystèmes. La principale approche utilisée est la fauche répétée durant l'été, visant à réduire la vigueur des plants et à empêcher leur floraison. Dans d'autres régions, des techniques comme l'étouffement sous des toiles opaques sont également employées pour priver la plante de lumière, mais cette méthode n'est pas utilisée à Rivière-Ouelle. Pour limiter la dispersion, des barrières végétales composées principalement d'arbustes indigènes comme le saule sont aussi implantées, contribuant à stabiliser les milieux humides et à ralentir l'expansion des colonies.

Deux éléments sont incontournables dans cette lutte :

1. Assurer un suivi rigoureux des opérations de contrôle, pendant plusieurs années, pour éviter la reprise du roseau ;
2. Miser sur la prévention et la vigilance, en mobilisant la population pour mettre en place une vigie citoyenne. Cette dernière permettrait de détecter rapidement toute nouvelle colonie, facilitant ainsi son éradication rapide, avant qu'elle n'occupe une grande superficie.

Les marais salés comme ceux de l'Anse de Saint-Denis sont des écosystèmes précieux, offrant une multitude de services écologiques. Il est primordial de conserver leur intégrité et de prévenir leur envahissement par des espèces envahissantes comme le roseau commun.

## → **Changements climatiques et gestion de la rivière Ouelle**

Certains secteurs de Rivière-Ouelle sont grandement affectés par les changements climatiques, et plus particulièrement la rivière Ouelle qui subit plusieurs pressions hydrologiques (voir carte 15).

Le principal impact observé est une accentuation des étiages estivaux, c'est-à-dire une réduction marquée des débits d'eau pendant l'été. Selon l'Atlas hydroclimatique du Québec méridional (CEHQ, 2015), les débits d'étiage de la rivière pourraient connaître une diminution de l'ordre de 17 à 50 %. Cette baisse significative a des répercussions sur la vie aquatique – notamment pour des espèces sensibles comme le saumon – sur l'approvisionnement en eau potable de certaines municipalités en aval, ainsi que sur les activités récréotouristiques telles que la pêche ou le nautisme.

Par ailleurs, la rivière Ouelle est sujette à des débordements fréquents, affectant de vastes portions de la plaine inondable située en aval. Ces inondations, propices à la formation d'embâcles – particulièrement dans le secteur de Saint-Pacôme – touchent très peu d'habitations, mais impactent surtout les terres agricoles. Des relevés officiels des cotes de crues pour des périodes de récurrence 0-20 ans et 20-100 ans sont disponibles pour ces zones à risque.

Afin de protéger ces terres agricoles, un aboiteau de 4,2 km a été construit dans les années 1930. Cette digue vise à drainer et protéger les terres cultivables contre les inondations et la salinité. Elle permet également la mise en culture d'importantes superficies. Du côté extérieur de l'aboiteau se trouve un marais naturel, qui joue un rôle de protection contre l'érosion et la submersion. Toutefois, cette structure a été identifiée comme vulnérable, et pourrait être gravement affectée par l'érosion côtière dans les prochaines années.

Face à ces enjeux, plusieurs actions de protection de la bande riveraine et de la qualité de l'eau ont été entreprises. Un comité de la rivière Ouelle a été mis sur pied, réunissant les partenaires suivants : la Municipalité de Rivière-Ouelle, le Groupe conseil agricole de la Côte-du-Sud, le MAPAQ, la Fédération de l'UPA du Bas-Saint-Laurent, OBAKIR, ainsi que la MRC de Kamouraska.

Ce comité a notamment soutenu la mise en œuvre du projet intitulé « *Le bassin versant de la rivière Ouelle : des ressources à protéger* », porté par le Groupe conseil agricole. Ce projet, en collaboration avec les producteurs agricoles du bassin versant, a pour objectifs de retenir les sols, filtrer les matières fertilisantes et favoriser la biodiversité le long des cours d'eau.

D'autres initiatives du comité incluent des activités de sensibilisation citoyenne portant sur l'importance de la bande riveraine et la plantation végétale pour renforcer sa fonction écologique.

Enfin, la Politique de gestion des cours d'eau ainsi que le Règlement régissant l'écoulement de l'eau viennent encadrer les interventions réalisées en milieux hydriques. Ces outils favorisent une prise en charge des travaux d'entretien et d'aménagement par la MRC, dans un souci de gestion intégrée et durable du territoire.

#### → **L'érosion dans la vallée de la rivière Ouelle**

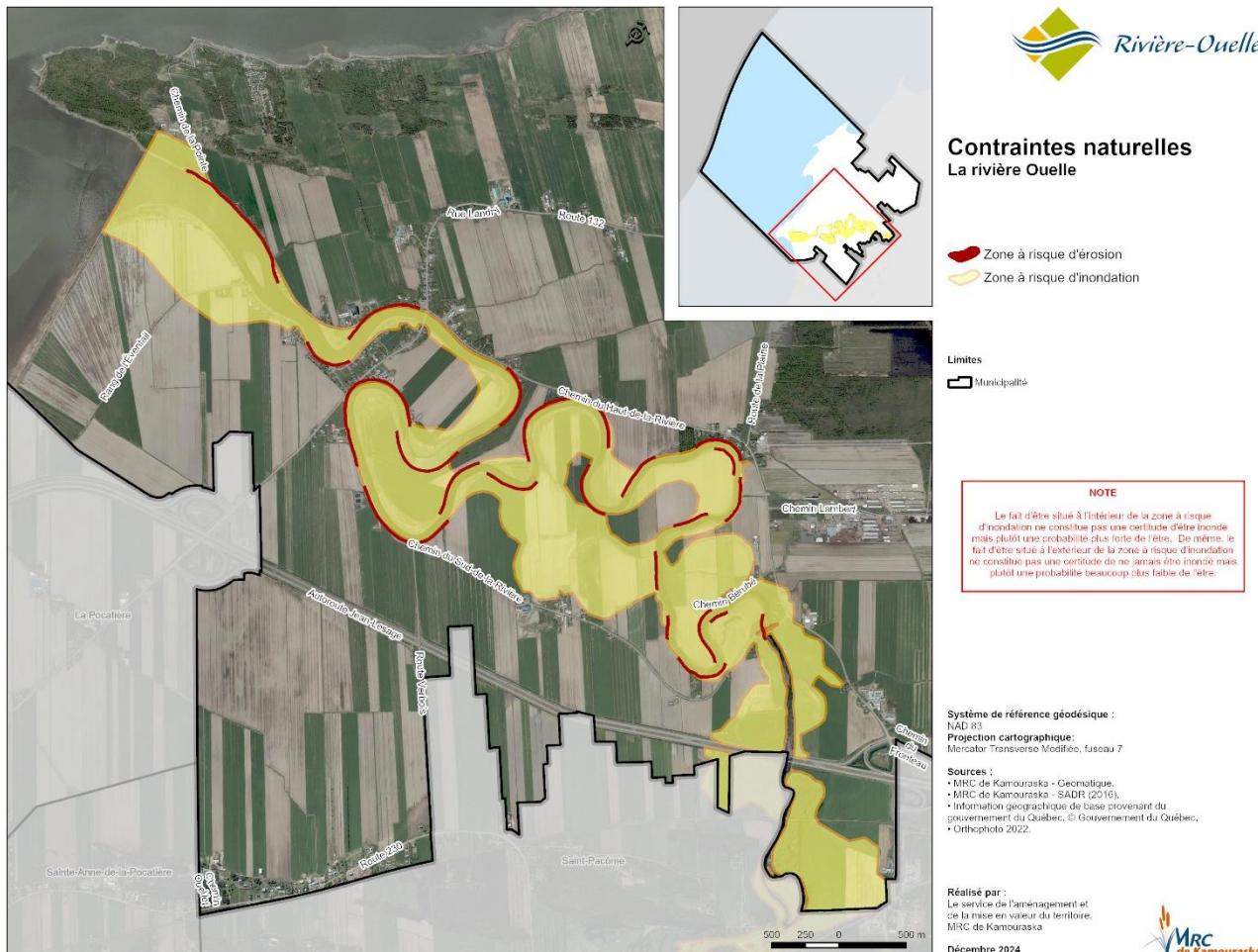
La vallée de la rivière Ouelle présente des caractéristiques géomorphologiques qui la rendent particulièrement vulnérable aux phénomènes naturels d'érosion. Dans sa portion amont, au niveau du piémont, les rives sont relativement escarpées, ce qui accentue le ruissellement de surface et la déstabilisation des talus en période de fortes précipitations. Plus en aval, à mesure que la rivière traverse la plaine, les berges deviennent plus friables, composées de sols meubles ou argileux, ce qui les rend encore plus sensibles à l'érosion hydrique.

Les secteurs les plus touchés se situent généralement dans les parties concaves des méandres de la rivière, là où la force du courant est maximale et frappe directement la berge, provoquant son recul graduel. Ce phénomène est observable sur plusieurs portions du territoire de la municipalité de Rivière-Ouelle, et a été cartographié dans les zones à risque (voir carte 16).

L'érosion dans ces secteurs est principalement causée par la morphologie naturelle de la rivière — notamment ses méandres prononcés — ainsi que par la dynamique fluviale : le transport sédimentaire, les fluctuations du niveau d'eau, et l'intensité des crues saisonnières. Ce processus est naturel et contribue à l'évolution du cours d'eau, mais il peut entraîner des enjeux concrets sur le territoire, notamment en ce qui concerne la perte de terres agricoles, la fragilisation d'infrastructures existantes (ex. : chemins, sentiers), ou encore la dégradation des milieux riverains.

Dans un contexte de changements climatiques, l'augmentation des épisodes de crue, la fonte printanière plus rapide et les épisodes de pluie intense pourraient accélérer ces phénomènes, d'où l'importance de suivre l'évolution de ces zones sensibles et de mettre en œuvre des mesures de stabilisation ou de mise en valeur végétale des berges lorsque cela est possible, notamment par des techniques d'ingénierie douce.

Carte 15 : Contraintes naturelles de la rivière Ouelle



Source : MRC de Kamouraska, 2024.

Carte 16 : Embouchure du cours d'eau de la Grève



Source : MRC de Kamouraska, 2024.

### 3.5.8. LES CONTRAINTES ANTHROPIQUES

Les activités, usages et ouvrages, sources de contraintes anthropiques, ont été édifiés par l'homme afin de répondre à des besoins précis. Ces lieux peuvent générer des risques et des contraintes au niveau de la santé publique, de la contamination de l'environnement, du bruit, des odeurs, des poussières, de la circulation des véhicules lourds et de la pollution visuelle. Les contraintes anthropiques comprennent de manière non exhaustive les prises d'eau potable, les terrains contaminés ainsi que les activités ayant un impact sur l'environnement et peu compatibles avec les milieux urbains [par exemple, et de façon non exhaustive : carrières, lieu d'enfouissement technique].

#### → **Approvisionnement en eau potable et traitement des eaux usées**

La majorité de la population bénéficie d'un réseau d'aqueduc et d'égout municipal. En effet, la totalité du périmètre urbain de Rivière-Ouelle est desservie par le réseau d'égout et d'aqueduc. Certains secteurs aux limites du périmètre urbain sont également desservis [chemin du Haut-de-la-Rivière, la route 132 au nord et au sud du périmètre urbain]. Le hameau des Coteaux est également desservi par les deux réseaux. Ailleurs sur le territoire, certains tronçons sont desservis uniquement par l'aqueduc.

Le site de prélèvement d'eau est d'une source souterraine. Elle bénéficie pour les ouvrages collectifs d'approvisionnement en eau potable d'une galerie de captage du lit de la rivière Ouelle. Les bâtiments et les résidences localisés dans les secteurs qui ne sont pas desservis par un réseau d'aqueduc sont alimentés par des puits individuels dont l'encadrement est prescrit par un règlement provincial, applicable par la municipalité.

À noter qu'une attention particulière doit être portée aux puits privés dans les zones de villégiature le long de la côte notamment en raison du risque de salinisation des aquifères côtiers. Pour preuve, le projet O'Salis, mené par l'UQAR, documente actuellement ce risque. Plusieurs puits seraient déjà salés notamment à Kamouraska et Saint-Denis. Ce phénomène majeur est à considérer pour le développement de la côte.

Pour ce qui concerne l'évacuation des eaux usées, Rivière-Ouelle bénéficie d'un étang à rétention réduite. Les bâtiments et les résidences localisés dans les secteurs qui ne sont pas desservis par un réseau d'égout sont desservis par des installations septiques individuelles dont l'encadrement est prescrit par un règlement provincial, applicable par la municipalité.

Enfin, depuis l'automne 2022, la municipalité a prolongé son réseau d'aqueduc vers le secteur de la Pointe, ainsi que vers les secteurs du chemin du Haut-de-la-Rivière, du chemin du Sud-de-la-Rivière et du chemin du Fronteau à Saint-Pacôme.

#### → **Gestion des matières résiduelles**

La gestion des matières résiduelles est une compétence qui a été déléguée à la MRC.

La municipalité de Rivière-Ouelle est desservie par trois [3] écocentres situés à La Pocatière, Saint-Alexandre-de-Kamouraska et Saint-Pascal. Les matières acceptées par ce service de transport et de collecte des ordures sont aptes au réemploi, au recyclage ou à la valorisation<sup>15</sup>. À noter qu'une étude d'opportunité pour un regroupement de la collecte et du transport des matières résiduelles pour l'ensemble du territoire de la MRC est envisagée.

De plus, les matières résiduelles destinées à l'enfouissement sont acheminées vers le lieu d'enfouissement technique [LET] situé à Rivière-du-Loup et le site de compostage, également situé à Rivière-du-Loup, accueille les matières organiques de l'ensemble des municipalités de la MRC. Pour ce faire, Rivière-Ouelle fait partie de la Régie intermunicipale des matières résiduelles Kamouraska-Ouest qui met en commun les ressources matérielles et humaines. Elle donne annuellement un contrat pour la collecte périodique des fosses septiques, des fosses de rétention et des puisards des résidences isolées, des bâtiments isolés ou des bâtiments commerciaux ainsi que la disposition et le traitement des boues au site.

Enfin, à Rivière-Ouelle on retrouve un dépotoir désaffecté sur le Coteau des Pins.

### 3.5.9. LES ÎLOTS DE CHALEUR

La carte suivante vise à identifier les îlots de chaleur et de fraîcheur à l'intérieur du périmètre urbain de Rivière-Ouelle, à partir de données issues de l'imagerie satellitaire et de l'analyse thermique des surfaces. Elle permet d'orienter les actions d'aménagement du territoire en tenant compte des zones les plus vulnérables à la chaleur, notamment en contexte de changements climatiques.

Elle distingue cinq classes thermiques, allant des zones « plus fraîches » (représentées en vert pâle) jusqu'aux zones « très chaudes » (en rouge), en passant par les catégories « frais », « moyen » et « chaud ».

L'analyse du territoire montre que les secteurs les plus chauds se situent majoritairement au centre du périmètre urbain, à proximité de la route 132, et plus particulièrement dans la portion est du pont Marie-Rollet. Ces zones coïncident avec les secteurs les plus urbanisés, où la présence de surfaces minéralisées comme l'asphalte, le béton ou les toitures sans végétation, ainsi qu'une faible couverture arborée, accentuent l'effet d'îlot de chaleur. L'artificialisation des sols y contribue à une accumulation plus importante de chaleur, notamment en période estivale.

À l'inverse, les zones plus fraîches sont principalement localisées en bordure de la rivière Ouelle et dans les secteurs périphériques peu urbanisés. Les rives du cours d'eau et les

---

<sup>15</sup> La gestion des 3 écocentres est assurée par Collectivités écologiques Bas-Saint-Laurent (Co-éco) pour le compte de la MRC de Kamouraska.

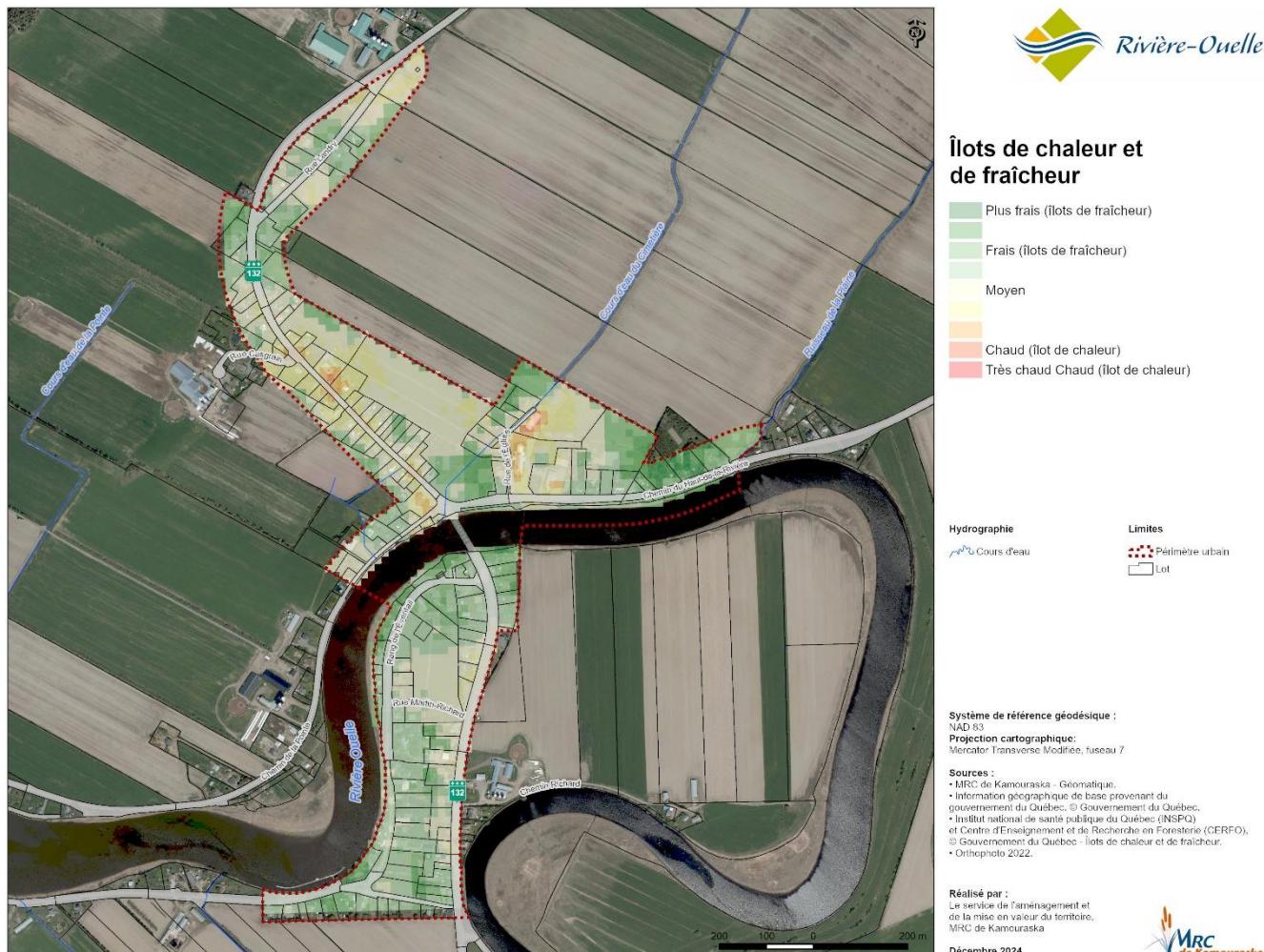
milieux humides adjacents, comme les marais, génèrent un effet de fraîcheur notable, de même que les parcelles agricoles ou boisées situées à la limite du périmètre urbain. Ces milieux naturels agissent comme des régulateurs thermiques, atténuant les variations de température, particulièrement lors de vagues de chaleur.

La présence de ces îlots de chaleur soulève plusieurs enjeux en matière d'aménagement. Ils peuvent nuire au confort et à la santé des résidents, notamment des personnes plus vulnérables. Ils posent également des défis en matière d'adaptation aux changements climatiques. En ce sens, ces secteurs devraient être considérés comme prioritaires pour l'implantation de mesures d'atténuation, telles que l'augmentation de la canopée urbaine, la végétalisation des espaces publics et privés, la désimperméabilisation de certaines surfaces, ou encore l'utilisation de matériaux réfléchissants et perméables.

Parallèlement, les zones identifiées comme plus fraîches devraient être protégées, voire renforcées, puisqu'elles constituent des actifs écologiques importants. La bande riveraine, les boisés, les haies et les milieux humides doivent être intégrés aux stratégies de développement durable, non seulement pour leur contribution à la biodiversité, mais aussi pour leur rôle dans la régulation thermique locale.

En somme, cette cartographie permet de mieux cibler les interventions à mener pour atténuer les effets des îlots de chaleur, tout en consolidant les zones de fraîcheur existantes, dans une optique de résilience territoriale.

Carte 17 : Les îlots de chaleur



Source : MRC de Kamouraska, 2024.

### **3.6. RIVIÈRE-OUELLE EN BREF...**

#### **3.6.1. CONSTATS**

Le portrait des principales composantes du territoire de Rivière-Ouelle a permis de faire ressortir les constats suivants.

<b>Le territoire</b>	De magnifiques paysages et des points de vue exceptionnels. L'environnement et la nature sont au coeur de ce territoire. Des sols propices à l'agriculture. Une localisation géographique stratégique entre Québec, Rimouski, la Gaspésie et le Nouveau Brunswick. Un territoire facilement accessible par l'autoroute 20 ou la 132. Présence de nombreuses richesses naturelles et proximité de la rivière Ouelle sillonnant le territoire.
<b>Les enjeux sociodémographiques et économiques</b>	Une croissance de la population depuis 2016 (+2,6 %). Une population jeune qui baisse, une population de travailleurs moins présente (47,9%) et une population de retraités en augmentation. Une forte population saisonnière. + 60 ménages en 20 ans. Un taux d'activité et un taux d'emploi qui baisse et un taux de chômage qui a considérablement baissé. Des perspectives démographiques peu favorables. Une population avec des revenus par famille supérieur à la moyenne régionale. Une structure économique dominée par le secteur tertiaire, mais avec une forte représentation du secteur primaire par rapport à la MRC et à la province. Située au 13e rang des municipalités les plus vitalisées économiquement de la MRC de Kamouraska.

# Les milieux de vie

---

Une réserve foncière adéquate et des terrains disponibles immédiatement.

---

Vague importante de nouvelles constructions depuis les 10 dernières années surtout en dehors du périmètre urbain.

---

La présence d'institutions de proximité.

---

Un éventail d'équipements et d'infrastructures à des fins communautaires, culturelles, de sports, de loisirs et municipales adaptés aux besoins de la communauté.

---

Peu de diversité de typologies d'habitations.

---

Absence de commerces pour desservir la population (aucune épicerie, pharmacie, etc.).

---

Une forte proportion de villégiateurs.

---

Pression pour le développement dans les zones de villégiature (impacts environnementaux, capacité d'accueil des secteurs).

---

Une faible reconversion de chalets de villégiature en résidence permanente.

---

Une participation citoyenne active.

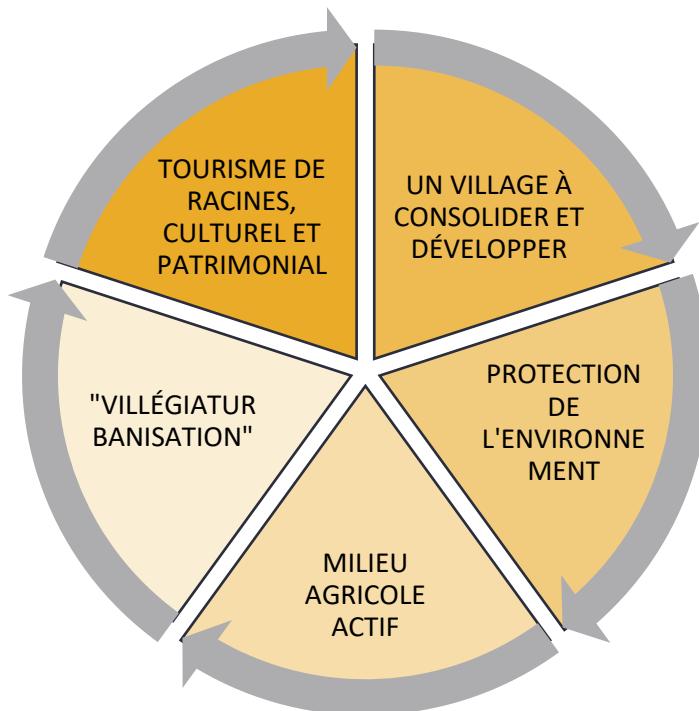
---

<b>Les composantes identitaires</b>	Un patrimoine bâti préservé malgré le peu de dispositions règlementaires pour les bâtiments d'intérêt.
	Appartenance à des réseaux touristiques régionaux et provinciaux (Route bleue, Route verte).
	Grande présence d'activités récréatives (pêche, activités nautiques et aquatiques, etc.)
	Présence de structures d'accueil en hébergement touristique (camping, chalet, auberge) et en restauration.
	Des activités liées au patrimoine culturel et historique en grand nombre.
	Présence et proximité de nombreux attraits naturels propres au territoire.
<b>Les composantes structurantes</b>	Forte dépendance à la voiture.
	Un potentiel de mobilité active sous exploité et peu aménagé à l'échelle humaine.
	Un milieu agricole actif et de fort potentiel.
	Présence d'une rivière en milieu urbain.
	Un territoire à forte valeur écologique.
	Un vaste territoire naturel protégé et mis en valeur.
	Une municipalité desservie au-delà des limites du périmètre urbain.
	Un superficie forestière insuffisante.

Le diagnostic a permis de définir les grandes caractéristiques de la municipalité de Rivière-Ouelle. Ainsi, on ne peut que constater que la municipalité possède des ressources naturelles, une localisation avantageuse et une communauté impliquée composée de citoyens de première et de nouvelle appartenance.

Ainsi, les forces de développement de Rivière-Ouelle sont principalement **agricole, environnementale, résidentielle, de villégiature et touristique** et s'appuient sur le dynamisme de la communauté et la qualité des richesses naturelles du territoire.

Cependant, la municipalité devra faire face à certains enjeux pour assurer un milieu de vie agréable, dynamique et attrayant.



### 3.7. SYNTHÈSE DES ENJEUX À RELEVER



- Consolider le développement dans le périmètre urbain.
- Adapter les typologies résidentielles aux différents besoins de la population.
- Sécuriser les déplacements actifs.
- Attirer des commerces de niche.
- Protéger les caractéristiques architecturales des bâtiments.
- Maintenir une offre en services communautaires et culturels pour les familles et les citoyens.
- Planifier et contrôler le développement de la villégiature.
- Encadrer l'hébergement touristique sur le territoire.



- Soutenir et promouvoir toutes les interventions permettant d'optimiser le tourisme.
- Promouvoir les équipements et les activités récréotouristiques.
- Mettre en valeur le potentiel touristique des attraits du territoire municipal.
- Assurer un développement touristique responsable en harmonie avec le milieu naturel et la communauté d'accueil.
- Continuer de promouvoir le tourisme de racines.



- Mettre en valeur les terres et les activités agricoles.
- Mettre en oeuvre de mesures visant à favoriser la cohabitation des usages agricoles et non agricoles.
- Gérer les activités agricoles et mettre en place de mesures adéquates.
- Mettre en valeur le patrimoine agricole.
- Développer des activités complémentaires aux ressources agricoles et forestières.
- Reconnaître la valeur de la forêt, la protéger et encadrer l'abattage d'arbres.



- Contrôler les impacts de l'agriculture sur le milieu naturel.
- Mettre en valeur les richesses naturelles du milieu.
- Préserver la qualité des paysages, des cours d'eau et des milieux humides.
- Conserver le caractère paisible et naturel du territoire.
- Gérer les contraintes naturelles.
- Protéger les milieux sensibles.
- Anticiper les changements climatiques et leurs effets, notamment le long de la côte.

## 4. ÉNONCÉ DE VISION

---

### 4.1. PARTICIPATION CITOYENNE

Le présent plan d'urbanisme est le résultat d'une démarche concertée avec les citoyens de Rivière-Ouelle afin que chacun (élus et citoyens) participe à l'élaboration de la vision de développement du territoire.

Un sondage a été mis en ligne en septembre 2022 sur le site Web de la municipalité comprenant des questions sur les thématiques suivantes :

- Le logement ;
- Les services de proximité ;
- Les services communautaires ;
- Le tourisme, le récrétourisme et la villégiature ;
- Autres pistes de réflexion.

### 4.2. VISION D'AVENIR

À la lumière du *Diagnostic territorial* et des sondages, l'élaboration de la vision d'avenir de Rivière-Ouelle a pu être définie et projette la communauté en 2040.

Une vision stratégique d'aménagement et de développement permet à une collectivité de se projeter vers l'avenir afin d'assurer un développement cohérent du territoire qu'elle occupe, pour les prochaines années. Cette vision stratégique devra transparaître au niveau des orientations et stratégies d'intervention du présent plan, mais aussi au niveau des outils réglementaires ainsi que dans tous les projets municipaux. De cette manière, la vision stratégique, les orientations et les stratégies d'intervention qui en découlent deviennent le fondement même de la planification du territoire.

En 2040, Rivière-Ouelle s'appuie sur les valeurs suivantes :



#### Un noyau villageois attractif

---

En 2040, le noyau villageois de Rivière-Ouelle est dynamique, conçu à une échelle humaine et répondant aux besoins des citoyens de tous les âges. La diversité de l'offre en logements favorise une plus grande mixité sociodémographique répondant aux besoins de tous les Rivelois. Le noyau central est bien défini et offre des activités multifonctionnelles pour tous.



### **Un tourisme de racines, culturel et patrimonial**

---

En 2040, le tourisme de racines est fédérateur. La mise en valeur des paysages, du patrimoine et de l'histoire par le tourisme dynamise le milieu. La démarche de paysage culturel patrimonial s'inscrit dans cet esprit. Le réseau des accès au fleuve, en quantité et en qualité est un atout indéniable pour la municipalité.



### **Une villégiature planifiée**

---

En 2040, l'attrait pour le secteur de villégiature maintient une forte pression, mais l'occupation de ce mode d'occupation est planifiée dans le respect de l'environnement. Les nouveaux développements participent au financement des équipements et amènent des activités permettant à tous de bénéficier de services améliorés.



### **Un milieu agricole actif**

---

En 2040, l'agriculture est omniprésente dans le paysage de Rivière-Ouelle. Le pôle agricole est dynamique et diversifié et contribue à la vitalité économique et à la qualité du cadre de vie.



### **Le milieu naturel et la protection de l'environnement**

---

En 2040, les milieux naturels, tels que le fleuve, la rivière Ouelle, le territoire rural et les berges, sont protégés et mis en valeur. La qualité de l'eau, l'habitat aquatique est préservé et l'érosion des berges est contrôlée. La diversité économique contribue à diversifier l'activité économique de la municipalité et de la région.

Figue 13 : Vision d'avenir de Rivière-Ouelle



## 5. LES GRANDES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

### 5.1. SYNTHÈSE DES GRANDES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT DE LA MRC DE KAMOURASKA

À travers son Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR), la MRC de Kamouraska formule les grandes orientations et les objectifs d'aménagement reliés à de multiples thématiques, certaines touchant particulièrement le territoire de Rivière-Ouelle.

Les grandes orientations du schéma d'aménagement révisé sont donc susceptibles d'exercer une influence directe sur le plan d'urbanisme de la municipalité Rivière-Ouelle. Elles sont présentées comme suit :

LES GRANDES ORIENTATIONS	
Potentiel	Orientation
<b>Les ressources naturelles</b>	Concourir à un développement durable, harmonieux et diversifié des milieux dont l'activité économique est principalement basée sur l'exploitation ou la mise en valeur des ressources naturelles.
<b>Le patrimoine, la culture, les paysages et le tourisme</b>	Mettre en valeur le patrimoine naturel et culturel dans la perspective d'un renforcement de l'identité culturelle locale et d'un développement accru de l'industrie touristique.
<b>La biodiversité et l'environnement naturel</b>	Assurer une protection adéquate des différents milieux naturels et anthropiques en misant sur une saine gestion de l'occupation et de l'activité humaine.
<b>Les réseaux sociocommunautaires et la fourniture de service collectif</b>	Susciter la cohésion des communautés en consolidant leurs vocations complémentaires tout en gérant en commun des services et infrastructures à incidence supramunicipale.

### 5.2. LES GRANDES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE DE RIVIÈRE-OUELLE

Les grandes orientations d'aménagement et les objectifs qui en découlent reflètent les choix que la municipalité de Rivière-Ouelle prendra en matière d'aménagement de son territoire et découlent de la vision d'avenir énoncée précédemment. Ces lignes directrices seront traduites concrètement via les stratégies d'intervention, qui sont les moyens de mise en œuvre du plan d'urbanisme. Ces stratégies peuvent se définir notamment, par le cadre règlementaire, des politiques ciblées, des programmes d'aide, une campagne

d'information ou des projets d'aménagement, d'équipements ou d'infrastructures spécifiques.

Les actions identifiées dans les orientations qui suivent seront mises en œuvre de façon efficace et continue et pourront être mises à jour continuellement durant toute la durée de vie du plan d'urbanisme. Les grandes orientations définies couvrent l'ensemble des enjeux identifiés précédemment pour le territoire de Rivière-Ouelle.

### 5.2.1. ORIENTATION 1 : CONSOLIDER, DYNAMISER ET ANIMER LE PÉRIMÈTRE URBAIN DE RIVIÈRE-OUELLE

---

#### Objectif 1.1 – Consolider le développement urbain

- **Action 1** : Favoriser le développement résidentiel à l'intérieur du périmètre urbain, particulièrement dans les zones d'aménagement prioritaires.
- **Action 2** : Adapter la gestion du développement résidentiel hors périmètre d'urbanisation en tenant compte du caractère villégiateur du territoire et des investissements existants.
- **Action 3** : Encourager la mise en valeur des terrains vacants privés par la concertation et des outils d'aménagement incitatifs.

---

#### Objectif 1.2 – Diversifier l'offre résidentielle

- **Action 4** : Favoriser les développements immobiliers plus denses dans les secteurs à développer, à l'aide des outils réglementaires d'urbanisme.
- **Action 5** : Prescrire, dans la réglementation d'urbanisme, des normes d'implantation et de construction adaptées à la diversité des types de résidences présents ou souhaités sur le territoire.
- **Action 6** : Diversifier la typologie résidentielle afin de permettre à tous les types de ménages d'accéder à un logement sur le territoire.
- **Action 7** : Accompagner les projets domiciliaires novateurs ou distinctifs qui se démarquent des approches adoptées dans les municipalités environnantes.

---

#### Objectif 1.3 – Favoriser un milieu de vie attractif

- **Action 8** : Faciliter les déplacements actifs vers les points d'intérêt communautaires (école, centre communautaire, parc, etc.), notamment par l'aménagement de traverses piétonnes.
- **Action 9** : Collaborer avec le MTQ pour sécuriser les déplacements actifs sur les infrastructures provinciales traversant le territoire.
- **Action 10** : Prévoir un mobilier urbain fonctionnel et adapté aux divers usagers des espaces publics.

#### **Objectif 1.4 – Stimuler l'implantation de commerces le long de la route 132**

- **Action 11** : Collaborer étroitement avec les intervenants en développement commercial (ex. : Chambre de commerce) pour identifier les créneaux porteurs selon la structure du noyau, les besoins locaux et les enjeux d'aménagement.
- **Action 12** : Mettre en place des stratégies ciblées afin d'attirer des entreprises offrant des services essentiels à la population locale.
- **Action 13** : Élaborer, en partenariat avec les acteurs concernés, une politique de revitalisation commerciale pour structurer les interventions dans le temps.

---

#### **Objectif 1.5 – Élaborer une stratégie d'intervention municipale pour accroître la population résidente permanente**

- **Action 14** : Mettre en place un plan de communication comprenant une campagne promotionnelle afin de faire connaître les attraits du territoire aux citoyens et aux investisseurs potentiels.
- **Action 15** : Assurer la mise à jour régulière du site Web municipal pour y présenter les terrains disponibles.
- **Action 16** : Mettre en place des mesures incitatives légales et structurées pour favoriser l'achat d'une première résidence à Rivière-Ouelle (*Crédit ou remboursement partiel de taxes municipales, etc.*).

---

#### **Objectif 1.6 – Maintenir une offre en équipements publics de qualité et adaptés aux besoins de la population**

- **Action 17** : Assurer un suivi rigoureux de la Politique familiale municipale et de la Politique MADA, dans le but de favoriser l'intégration des nouveaux citoyens et l'épanouissement des aînés.
- **Action 18** : Maintenir et mettre à niveau les parcs et les équipements récréatifs et communautaires.
- **Action 19** : Favoriser l'accessibilité aux infrastructures et équipements municipaux pour tous les citoyens, dans une perspective d'inclusion et de qualité de vie.

## 5.2.2. ORIENTATION 2 : RENFORCER LE TOURISME DE RACINES ET CULTUREL, ET LE PATRIMOINE NATUREL ET BÂTI DE RIVIÈRE-OUELLE

---

### Objectif 2.1 – Promouvoir la culture et l'histoire de Rivière-Ouelle

- **Action 20** : Faire davantage la promotion du tourisme de racines, en valorisant l'histoire des familles fondatrices, les archives locales et le patrimoine religieux.
- **Action 21** : Poursuivre l'installation de panneaux didactiques pour faire connaître l'art et la culture locale, en lien avec des sites d'intérêt historique ou communautaire.
- **Action 22** : Encourager le développement et la promotion des attraits récrétouristiques mettant en valeur les particularités culturelles, naturelles et historiques du territoire.
- **Action 25** : Soutenir la mise en valeur des attraits existants par l'amélioration continue des lieux d'interprétation historique et culturel.
- **Action 26** : Renforcer l'image de marque touristique de la municipalité en adoptant une politique de positionnement stratégique claire et cohérente.
- **Action 27** : Mettre en valeur les technologies de l'information (site Web, balados, codes QR, cartes interactives) pour diffuser les attraits culturels, patrimoniaux et touristiques.
- **Action 28** : Améliorer la signalisation routière touristique pour mieux orienter les visiteurs vers les points d'intérêt du territoire.

---

### Objectif 2.2 – Protéger et mettre en valeur le patrimoine naturel et bâti

- **Action 29** : Réfléchir à la mise en place d'un règlement PIIA ciblé pour encadrer la préservation et la mise en valeur de bâtiments d'intérêt patrimonial.
- **Action 30** : Rehausser la qualité architecturale des projets de construction en régissant, dans les secteurs sensibles (noyau villageois, route 132), les matériaux de revêtement, les implantations et les dimensions des bâtiments.
- **Action 31** : Développer une approche incitative auprès des citoyens pour encourager la rénovation et la mise en valeur du patrimoine bâti, notamment par la mise en place d'un programme de subvention, en collaboration avec le MCCQ, la MRC et la municipalité.

---

### Objectif 2.3 – Déployer un réseau de déplacement actif sécuritaire et fonctionnel

- **Action 32** : Collaborer avec la MRC pour assurer un haut niveau de qualité et de services le long de la Route verte, notamment par l'aménagement ou l'entretien de haltes locales, de parcs et de lieux de repos.

- **Action 33** : Poursuivre l'arrimage du réseau cyclable local avec le réseau cyclable régional pour assurer une cohérence des parcours et encourager les déplacements doux à l'échelle du territoire.

### 5.2.3. ORIENTATION 3 : ENCADRER LE DÉVELOPPEMENT DE LA VILLÉGIATURE

---

#### Objectif 3.1 – Caractériser les espaces de villégiature existants

- **Action 34** : Réaliser une étude de caractérisation des espaces de villégiature actuels afin de documenter la situation (forme d'occupation, typologies, enjeux, accès aux services) et d'identifier les potentiels de développement et les contraintes à encadrer.

---

#### Objectif 3.2 – Encadrer les accès au secteur de villégiature

- **Action 35** : Permettre uniquement le développement résidentiel, dans l'affectation Villégiature, sur les terrains adjacents à un chemin public ou privé conforme à la réglementation municipale, afin d'assurer l'accessibilité sécuritaire et la cohérence du réseau routier.
- **Action 36** : Revoir les normes applicables à la construction de nouvelles rues, dans les secteurs de villégiature, afin d'assurer une cohérence avec la trame existante et de minimiser les impacts environnementaux.

---

#### Objectif 3.3 – Assurer une insertion cohérente des nouveaux projets de développement

- **Action 37** : Évaluer la possibilité d'assujettir les secteurs de villégiature à un PIIA ciblé, en vue d'assurer l'intégration harmonieuse des nouvelles constructions dans leur environnement naturel. Le PIIA pourrait viser des secteurs ou des bâtiments spécifiques, selon leur valeur paysagère ou patrimoniale, avec une approche graduelle adaptée au contexte local.
- **Action 38** : Permettre la consolidation du secteur de villégiature en fonction de la capacité de support du milieu, notamment en tenant compte des contraintes physiques, écologiques ou d'accessibilité.
- **Action 39** : Prioriser le développement de la villégiature dans les sites existants, où des emplacements sont encore disponibles, afin de limiter l'étalement et optimiser les infrastructures en place.
- **Action 40** : Réserver des accès collectifs aux berges afin de préserver le droit d'accès au fleuve pour tous et d'éviter une privatisation complète des rives, dans une optique d'équité et de mise en valeur du territoire.

## 5.2.4. ORIENTATION 4 : PROTÉGER, DÉVELOPPER ET METTRE EN VALEUR LE TERRITOIRE AGRICOLE

---

### Objectif 4.1 – Consolider l'utilisation du potentiel agricole et protéger les terres agricoles de qualité

- **Action 41** : Planifier l'aménagement du territoire agricole en accordant la priorité aux activités agricoles, tout en circonscrivant les usages non agricoles dans les secteurs moins viables sur le plan de la production. Cette approche favorisera un développement cohérent dans une perspective de durabilité et de protection de la vocation agricole.
- **Action 42** : Promouvoir l'existence des îlots déstructurés reconnus comme lieux de développement résidentiel encadré en zone agricole, afin de réduire la pression sur les terres cultivables et canaliser les nouvelles implantations dans des zones mieux adaptées.

---

### Objectif 4.2 – Assurer le développement et la diversification des activités agricoles

- **Action 43** : Participer activement à la mise en œuvre du Plan de développement de la zone agricole (PDZA) de la MRC de Kamouraska, en collaboration avec les producteurs, la MRC et les autres partenaires.
- **Action 44** : Favoriser le développement des activités agrotouristiques sur le territoire, telles que l'autocueillette, la mise en valeur des tourbières, la pêche traditionnelle à l'anguille, et toute autre initiative conciliant agriculture, culture et tourisme.

---

### Objectif 4.3 – Soutenir la transition vers des pratiques agricoles durables favorisant la santé des sols et la qualité de l'eau

- **Action 45** : Collaborer avec le Groupe conseil agricole de la Côte-du-Sud pour soutenir l'adoption de pratiques culturales durables, telles que le travail réduit du sol, les cultures de couverture, la rotation diversifiée et les haies brise-vent, dans une optique de protection de la rivière Ouelle et de ses affluents.
- **Action 46** : Appuyer les projets pilotes agricoles axés sur la gestion de l'eau, la rétention des sols et la réduction de la pollution diffuse, en facilitant la participation des producteurs au programme « Le bassin versant de la rivière Ouelle : des ressources à protéger ».
- **Action 47** : Favoriser la mise en commun des bonnes pratiques agricoles par l'organisation d'ateliers, vitrines agricoles ou journées de démonstration, en partenariat avec le GCA, l'UPA, OBAKIR et la MRC.

#### **Objectif 4.4 – Maintenir l'intégrité du couvert forestier**

- **Action 49** : Renforcer la protection du couvert forestier par la bonification de la réglementation municipale sur l'abattage d'arbres, afin de préserver la qualité des paysages, la biodiversité, et le rôle écologique des boisés en zone rurale.

#### **5.2.5. ORIENTATION 5 : ASSURER LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET METTRE EN VALEUR LES MILIEUX NATURELS**

---

#### **Objectif 5.1 – Protéger les berges afin de préserver l'esthétique, l'écologie et prévenir les risques**

- **Action 49** : Assurer l'application rigoureuse des normes municipales et provinciales relatives aux bandes de protection riveraine, au littoral, et aux zones d'inondation, dans le but de prévenir l'érosion et de protéger les habitats riverains.
- **Action 50** : Favoriser la préservation des écosystèmes du fleuve Saint-Laurent en appliquant un contrôle strict de l'utilisation du sol en bordure du fleuve, incluant les dégagements nécessaires pour maintenir la valeur écologique et paysagère du territoire littoral.

---

#### **Objectif 5.2 – Protéger et mettre en valeur les milieux et les paysages naturels**

- **Action 51** : Adopter un plan local de conservation des milieux humides, en lien avec la mise en œuvre du Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) de la MRC.
- **Action 52** : Maintenir et renforcer la sensibilisation des propriétaires riverains quant aux gestes à poser pour protéger la qualité de l'eau (entretien des bandes riveraines, bonnes pratiques agricoles, usage restreint des intrants).
- **Action 53** : Assurer un suivi régulier des installations septiques, notamment dans les secteurs de villégiature et à proximité des cours d'eau, afin de protéger la qualité des nappes et des eaux de surface.
- **Action 54** : Protéger les zones de captage d'eau potable et les puits individuels en intégrant ces enjeux dans la réglementation d'urbanisme et les plans d'intervention environnementaux.
- **Action 55** : Améliorer l'accessibilité à la rivière Ouelle et aux abords du fleuve, tout en respectant les milieux naturels, notamment par l'aménagement de sentiers ou de points d'observation.

---

#### **Objectif 5.3 – Anticiper les changements climatiques et réduire les îlots de chaleur**

- **Action 56** : Intégrer les orientations du PRMHH de la MRC de Kamouraska à la planification municipale et collaborer à sa mise en œuvre.

- **Action 57** : Établir des normes de verdissement et de plantation d'arbres sur les terrains privés, visant à renforcer le couvert végétal et à encadrer les pratiques d'abattage pour préserver la qualité paysagère et écologique.
- **Action 58** : Adopter des dispositions urbanistiques favorisant la réduction des îlots de chaleur, telles que l'utilisation de matériaux perméables, la végétalisation des stationnements, et l'intégration de zones ombragées dans les aménagements publics.
- **Action 59** : Poursuivre les efforts en matière de gestion des matières résiduelles, notamment par l'implantation et la promotion des bacs à marées pour les résidents et les visiteurs, en particulier dans les secteurs riverains.

## 6. LE CONCEPT D'ORGANISATION SPATIALE

---

Le concept d'organisation spatiale se définit comme étant une représentation schématique des principales composantes du territoire et des interactions qui peuvent exister entre elles. C'est un peu une carte mentale que l'on se fait du territoire de la municipalité (voir carte 18).

L'organisation spatiale de la municipalité de Rivière-Ouelle est indissociable de la rivière du même nom, mais surtout de la présence du fleuve. Le littoral se fait sentir dans toute la municipalité et exerce un attrait indéniable. Ainsi, deux grands secteurs de villégiature (comprenant bon nombre de résidences permanentes bordent le fleuve. Au sud-ouest, le secteur de la Pointe comprend une concentration importante de chalets ainsi que le camping de Rivière-Ouelle. Au nord-est, on retrouve un secteur orienté principalement le long des chemins de la 5<sup>e</sup> Grève Est et de la 5<sup>e</sup> Grève Ouest, ceux-ci étant séparés par l'aire patrimoniale de la Pointe-aux-Orignaux et le quai de Rivière-Ouelle. L'ensemble de ce secteur fait d'ailleurs partie du premier paysage culturel patrimonial québécois. Au total, près de 40 % des logements de la municipalité sont situés dans les secteurs de villégiature.

D'autre part, la rivière Ouelle serpente à travers la portion sud et ouest de la municipalité. Principal cours d'eau de la municipalité, celle-ci est bordée par des sols de grande qualité. L'agriculture domine à Rivière-Ouelle, couvrant environ les deux tiers du territoire de la municipalité. Notons la présence de petits hameaux ou îlots déstructurés qui compte plusieurs résidences en zone agricole, notamment concentrées sur le chemin Haut-de-la-Rivière et le chemin de la Petite-Anse.

La rivière Ouelle traverse le noyau villageois, qui est par ailleurs ceinturé, comme plusieurs noyaux villageois au Kamouraska, par les usages agricoles. Celui-ci comprend tout juste 21 % des logements de toute la municipalité, soit près de deux fois moins que dans les secteurs de villégiature. Le noyau villageois comprend les principaux services de la municipalité [église, école primaire, bureau municipal, , bureau de poste, parcs, etc.]. À cet égard, l'église constitue un repère du fait de son clocher pouvant être aperçu jusqu'à plusieurs kilomètres autour. Le pont Plourde, un pont en acier à l'architecture particulière constitué notamment par des arcs, permet à la route 132 de traverser la rivière Ouelle au centre du noyau villageois.

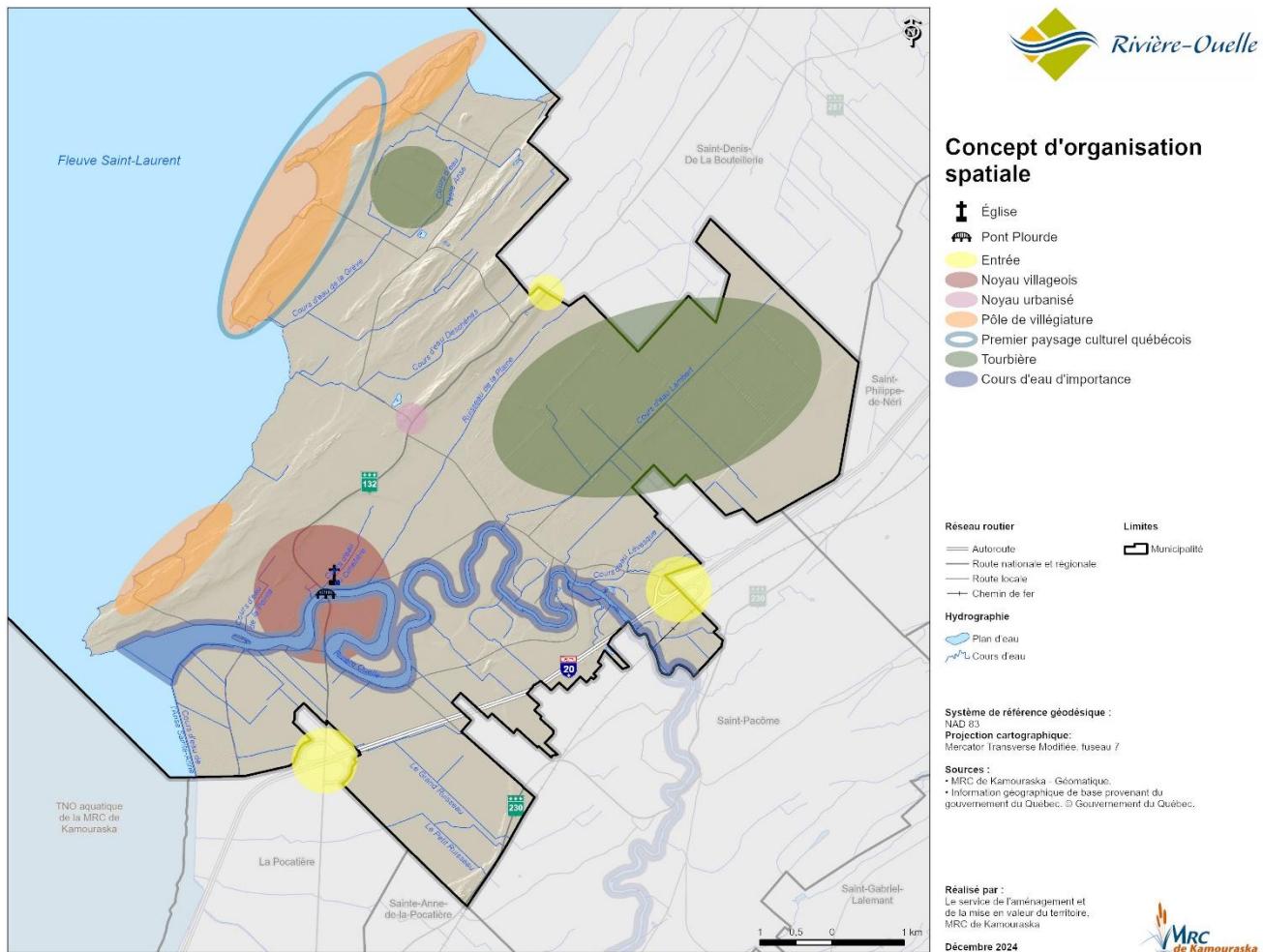
Un peu plus loin sur la route 132 vers l'est, on retrouve un autre petit noyau urbanisé. En plus de quelques résidences, celui-ci comprend notamment le centre Thérèse-Martin ainsi que la Crème-Rit, un commerce qui est un véritable lieu de rassemblement lors de la saison estivale. Ainsi que la microbrasserie La Baleine Endiablée exploitée à l'année.

Au sud-est, une importante tourbière, exploitée par l'entreprise Tourbières Lambert, occupe près de 20 % du territoire de la municipalité. Les installations de l'entreprise sont situées à l'entrée de la tourbière.

Au nord-ouest, une autre tourbière d'importance est située au nord du chemin de la Petite-Anse. Un peu au sud de celle-ci, notons la présence d'un massif forestier situé sur un terrain vallonné.

En bref, la municipalité de Rivière-Ouelle est résolument tournée vers le fleuve, auquel elle a accès par d'importants secteurs de villégiature. Le secteur de la Pointe-aux-Orignaux est au cœur d'un site de paysage culturel patrimonial. La rivière Ouelle, traversant le village, est au cœur d'une plaine agricole fertile qui s'impose par sa superficie. Enfin, les Tourbières Lambert et ses installations se démarquent dans le secteur est de la municipalité.

## Carte 18 : Concept d'organisation spatiale



Source : MRC de Kamouraska, 2024.

## **7. LES ZONES À RÉNOVER, RESTAURER OU PROTÉGER**

---

### **7.1. DÉTERMINATION DES ZONES CIBLÉES**

La détermination de zones à rénover, à restaurer ou à protéger est un exercice visant à cibler des lieux méritant une attention particulière en raison de l'intérêt ou de l'incidence qu'ils peuvent représenter aux niveaux historique, culturel, esthétique, écologique ou environnemental.

Les sites ou les bâtiments qui démontrent un intérêt ont été identifiés au chapitre 3 du présent plan d'urbanisme ainsi qu'au schéma d'aménagement révisé de la MRC de Kamouraska.

### **7.2. ÉLÉMENTS D'INTÉRÊTS CULTUREL OU HISTORIQUE**

Ces éléments d'intérêt culturel ou historique sont les vestiges du développement de la Municipalité. Il est donc primordial d'en assurer leurs mises en valeur et leur protection (voir tableau 19).

Tableau 19 : Éléments d'intérêt culturel ou historique

Éléments	Objectifs spécifiques	Interventions à promouvoir
<b>Paysage culturel patrimonial des secteurs des pointes aux Iroquois et aux Orignaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ces deux sites sont désignés premier paysage culturel patrimonial depuis le 8 septembre 2021 en vertu de la Loi sur le patrimoine cultuel.</li> <li>Le secteur de la pointe aux Orignaux est déjà assujetti à un règlement sur les PIIA.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Promotion de programmes de rénovation et d'embellissement.</li> <li>Participation des municipalités et de la MRC à des initiatives de mise en valeur ou des programmes de revitalisation.</li> <li>Atténuation des nuisances visuelles par l'érection d'écrans visuels afin de masquer les vides, les cours arrière de bâtiments et les espaces déstructurés.</li> <li>Démolition ou rénovation des bâtiments vétustes démontrant peu d'intérêt architectural ou historique.</li> <li>Relocalisation ou enfouissement des fils électriques.</li> </ul>
<b>Noyau villageois</b>		
<b>Hameau des Côteaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Maintien ou mise en application de normes soit la désignation en site du patrimoine, la mise en place de PIIA ou des dispositions au règlement de zonage pour : <ul style="list-style-type: none"> <li>l'aménagement paysager des terrains;</li> <li>les nouvelles implantations de bâtiments;</li> <li>les rénovations, restaurations ou agrandissements extérieurs.</li> </ul> </li> </ul>	
<b>Ancien presbytère et Petite école Delisle</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Maintien ou mise en application de normes ayant pour but de restreindre les démolitions, de respecter l'architecture des bâtiments lors des rénovations et de susciter une insertion harmonieuse des nouvelles constructions.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Développer des mesures ou incitatifs favorisant l'entretien, la restauration, ou la mise en valeur des sites (assistance financière ou autre).</li> </ul>
<b>Manoir Casgrain</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Citation en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel (LPC art. 127 à 147).</li> </ul>

### **7.3. ÉLÉMENTS D'INTÉRÊTS PAYSAGER ET ESTHÉTIQUE**

Ces éléments d'intérêts paysager et esthétique sont représentés par les paysages ruraux, agricoles et naturels qu'il importe de protéger en raison de leur valeur paysagère et leurs perspectives visuelles exceptionnelles (voir tableau 20).

Tableau 20 : Éléments d'intérêt paysager et esthétique

Éléments	Caractéristiques	Stratégie d'intervention	Interventions générales
<b>Autoroute Jean-Lesage (20)</b> <b>Route 132</b>	Abords de la route des Navigateurs (132) et de l'autoroute Jean Lesage (20) offrant presque en continu des percées visuelles sur le fleuve, le patrimoine bâti d'intérêt, le paysage rural, les îles, Charlevoix à conserver.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• intégrer à la réglementation d'urbanisme : <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ des mesures de contrôle de l'abattage d'arbres en milieu privé.</li> <li>◦ des dispositions normatives sur les carrières.</li> <li>◦ des dispositions normatives relatives aux éoliennes.</li> <li>◦ des dispositions relatives à l'affichage commercial.</li> </ul> </li> <li>• encadrer l'installation de maisons mobiles aux abords des corridors panoramiques.</li> <li>• prévoir des normes favorisant la protection des paysages et la requalification des sites dont l'intégrité paysagère est détériorée.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• développer des outils de mise en valeur du paysage.</li> <li>• élaborer un PIIA.</li> <li>• obtenir le soutien et la participation au développement et l'aménagement de haltes, de belvédères, de signalisation favorisant l'accessibilité des paysages d'intérêt régional et des perspectives visuelles remarquables (via le projet du parc régional du Haut-Pays, la commission touristique mixte, etc.).</li> </ul>
<b>Chemin de la Petite-Anse/de la 5e Grève Est et Ouest ainsi que les secteurs de la Pointe et de la Pointe-aux-Orignaux</b>	<p>Les routes champêtres offrent des paysages d'intérêt régional et des perspectives visuelles remarquables.</p> <p>Les secteurs de la Pointe et de la Pointe-aux-Orignaux offrent des points de vue caractéristiques du paysage kamouraskois.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Intégrer la réglementation des mesures de contrôle du rythme d'implantation, de la volumétrie, des matériaux de revêtement et de l'expression architecturale, dans les cas d'érection ou de rénovation extérieure d'un bâtiment situé dans un secteur sensible.</li> <li>• Régir la démolition des constructions vétustes ainsi que les sources de nuisances.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• soutien aux initiatives municipales visant la mise en valeur des paysages et des sites d'intérêt esthétiques.</li> </ul>

#### **7.4. ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE**

La valeur environnementale et écologique de Rivière-Ouelle est un des éléments majeurs du potentiel environnemental du territoire dont le maintien et la sauvegarde de la biodiversité, souvent vulnérable, sont un enjeu fondamental (voir tableau 21).

Tableau 21 : Éléments d'intérêt écologique

Site ou Élément	Caractéristiques	Objectifs spécifiques	Stratégies d'interventions
Fleuve Saint-Laurent	Parc Marin du Saguenay Saint-Laurent (en partie)	Limiter les usages à l'observation de la nature, l'interprétation, et la pêche sportive ou commerciale.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Appui et participation aux projets de caractérisation et de sensibilisation des organismes.</li> </ul>
Estran de la Grande-Anse et de l'anse Saint-Denis	Aires de concentration d'oiseaux aquatiques, abritant une espèce floristique menacée.		<ul style="list-style-type: none"> <li>Faire la mise à jour de l'inventaire, de la caractérisation et de la cartographie des milieux humides du territoire en vue d'en assurer la conservation.</li> </ul>
Habitat floristique à statut particulier (marais)	Habitat susceptible d'être désigné.		<ul style="list-style-type: none"> <li>Appui aux initiatives de conservation et de protection des sites d'intérêt écologique et des habitats sensibles, notamment lorsque celles-ci sont en lien avec des guides ou outils en place (ex. : Guide de gestion des parois d'escalade pour la protection des oiseaux de proie).</li> </ul>
Habitat floristique à statut particulier (forestier)	Habitat vulnérable ou susceptible d'être désigné.		
Tourbières Lambert (partie non exploitée)	Habitat d'espèces floristiques menacées ou susceptibles d'être désignées.		
Bande riveraine de la rivière à saumon	Bande riveraine de la rivière Ouelle dans laquelle on retrouve une des dernières frayères à éperlans, la plus grande pour la population du sud de l'estuaire.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Protéger la bande riveraine (60 m en milieu privé et 100 m en milieu public) où s'appliquent des modalités d'intervention particulières.</li> <li>Limiter la densité des constructions d'habitation en bordure des cours d'eau.</li> </ul>	
Frayère à éperlans de la rivière Ouelle		<ul style="list-style-type: none"> <li>Appliquer minimalement les normes à la rive et au littoral limitant le type de travaux permis</li> </ul>	



## 8. LES GRANDES AFFECTATIONS DU TERRITOIRE ET LES DENSITÉS D'OCCUPATION

---

### 8.1. LES GRANDES AFFECTATIONS

L'attribution à un territoire donné d'une affectation découle des grandes orientations d'aménagement de la municipalité, établies au présent Plan d'urbanisme, lesquelles se doivent d'être conformes aux grandes orientations du Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC de Kamouraska. Cette attribution prend également en compte les acquis de certains milieux bâties ainsi que les impératifs de développement et de conservation préconisés. La spatialisation de ces grandes affectations peut être visualisée en annexe 2 du présent document. On compte quatre (4) grandes affectations sur le territoire de Rivière-Ouelle :

- Urbaine
- Agricole
- Villégiature
- Protection intégrale

Les grandes affectations du territoire expriment donc la vocation dominante souhaitée pour les différents secteurs du territoire. Elles indiquent également la densité d'occupation permise ainsi que les usages pouvant être autorisés en vertu du règlement de zonage, lesquels doivent être conformes aux usages permis dans les grandes affectations du Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC de Kamouraska. La notion de fonction dominante et complémentaire indique les fonctions devant prévaloir dans une affectation, lorsque transposées au règlement de zonage. Le Règlement de zonage assurera le découpage de chaque aire d'affectation en zones distinctes et déterminera les usages autorisés dans chacune, selon la nature du milieu.

Le tableau qui suit présente les quatre (4) grandes affectations du sol selon leur vocation et la nature des usages qu'elles permettent : usages dominants et usages autorisés sous conditions.

#### 8.1.1. AFFECTATION URBAINE

Cette affectation correspond au cœur du village, représentant les concentrations urbaines actuelles ainsi que les espaces que la Municipalité souhaite réserver pour l'expansion future. Généralement, dans ce type d'affectation, on y retrouve le regroupement des habitations, des équipements récréatifs et institutionnels et des commerces et des services.

FONCTIONS AUTORISÉES	
<b>Dominante</b>	
-	<u>Habitation</u> : tout bâtiment ou toute utilisation du sol concernant les activités résidentielles, soit le logement d'individus dans une résidence que cette dernière soit unifamiliale, bifamiliale, multifamiliale ou collective, utilisée à l'année ou occasionnellement (saisonnier ou à temps partiel).
-	<u>Commerce et service</u> : tout bâtiment ou toute utilisation du sol concernant la vente de biens matériels au détail ou en gros, l'offre de services personnels, professionnels, financiers, techniques, ou gouvernementaux autres qu'institutionnels, l'offre de services d'hébergement et de restauration, ou l'exercice d'un métier d'art.
-	<u>Public et institutionnel</u> : tout bâtiment ou toute utilisation du sol concernant l'offre de services communautaires tels que le culte religieux, l'enseignement, les soins de santé et services sociaux, la protection publique ainsi que l'administration municipale ou gouvernementale.
-	<u>Loisir et culture</u> : tout bâtiment ou toute utilisation du sol concernant la diffusion des arts et de la culture (tels que bibliothèque, musée, théâtre, cinéma, salle de spectacle) et la pratique d'activités sportives nécessitant des infrastructures permanentes (aréna, stade, piscine publique).
-	<u>Tourisme</u> : tout bâtiment et utilisation concernant plus spécifiquement la récréation extérieure, les activités de plein air intensives et le tourisme (marina, centre nautique, plage publique, centre de ski alpin, terrain de golf). Est associée à ce groupe l'offre de services d'hébergement et de villégiature commerciale à des fins touristiques (hôtellerie, camping, base de plein air, centre de santé, colonie de vacances, etc.) ou l'exercice d'un métier d'art à caractère touristique.
	<u>Hébergement commercial intermédiaire</u> : Hébergement qui comprend les établissements de camping, de centres de vacances, les meublés rudimentaires et chalets locatifs (maximum 5 unités par site) ainsi que les gîtes de 5 chambres maximum (tels que sont définis ces termes dans le règlement sur les établissements touristiques).
	<u>Hébergement commercial léger</u> : Hébergement ne demandant que des infrastructures légères, avec services limités (sans installation de prélèvement d'eau, sans installation septique ou raccordement à un réseau d'électricité) et de basse densité (moins de 15 unités à l'hectare). Comprend le camping sauvage, les refuges, cabines, yourtes, tipis, géodômes et autre hébergement alternatif du même type.
-	<u>Plein air extensif</u> : tout bâtiment ou toute utilisation du sol concernant la pratique d'activités récréatives de plein air, principalement à vocation touristique, éducative ou de conservation, nécessitant de vastes espaces, mais peu d'infrastructures autres que les sentiers. Cette catégorie comprend notamment : l'observation et l'interprétation de la nature, la chasse et la pêche sportive, ainsi que la randonnée pédestre, à vélo, à cheval, en raquette, en ski, en motoneige ou en véhicule tout terrain. Ce groupe comprend également l'hébergement et la restauration associés à la pratique de ces activités telles que : pourvoirie de chasse et de pêche, camping, refuge, abri et camp en forêt, gîtes touristiques d'au plus cinq chambres.
<b>Autorisé sous conditions</b>	
-	<u>Industrie</u> : seulement les activités industrielles légères ou artisanales.
-	<u>Agriculture</u> : seulement dans le cas de la culture du sol sans activités d'élevage et sans nouvelle construction agricole. Font toutefois exception, toute culture en serre et toute culture spécifique nécessitant des installations particulières (ex. : culture de cannabis), qui pourront, quant à elles, se faire à l'intérieur d'un nouveau bâtiment.
-	<u>Utilité publique</u> : entièrement compatible sauf dans le cas des sites d'enfouissement d'ordures ménagères tels que les lieux d'enfouissement techniques et sanitaires.

### 8.1.2. AFFECTATION AGRICOLE

Cette affectation concerne la zone agricole permanente telle que décrétée par le gouvernement du Québec. Elle inclut les milieux agricoles dynamiques comprenant de

vastes espaces homogènes dont la principale activité est l'agriculture et ses activités connexes.

FONCTIONS AUTORISÉES	
<b>Dominante</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Agriculture</u> : l'agriculture et les activités agricoles au sens de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA) (RLRQ c P-41.1).</li> <li>- <u>Foresterie</u> : tout bâtiment ou toute utilisation du sol concernant l'exploitation de la matière ligneuse, y compris la coupe de bois, l'entreposage, la sylviculture, le reboisement et les autres travaux de mise en valeur de la forêt, en plus des forêts expérimentales et d'institutions, ainsi que toute activité liée à une première transformation de la matière ligneuse telle que le sciage et le rabotage en atelier ou en usine.</li> <li>- <u>Extraction</u> : tout bâtiment ou toute utilisation du sol concernant la pêche commerciale, l'exploitation d'une matière première du sol et du sous-sol (sable gravier, pierre), l'exploitation de l'eau à des fins d'embouteillage, l'exploitation de tourbières. Le traitement primaire préparatoire à l'expédition de ces ressources y est également associé tel que les activités d'ensachage et d'embouteillage. Les dispositions ne s'appliquent qu'aux substances minérales de surface en terres privées et appartenant au propriétaire du sol en vertu de la Loi sur les mines (RLRQ c M-13.1) et non aux substances minérales appartenant au domaine de l'État.</li> </ul>
<b>Autorisé sous conditions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Habitation</u> : seulement dans le cas des résidences unifamiliales (incluant la maison mobile et la maison intergénérationnelle) isolées de 1 à 2<sup>1/2</sup> étages implantées en respect des distances séparatrices relatives aux odeurs et qui sont également conformes à l'une des situations suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>a) La résidence est localisée dans une enclave de zone non agricole à l'intérieur de l'affectation agricole ;</li> <li>b) La résidence est construite ou reconstruite à la suite d'un avis de conformité valide émis par la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) en vertu des articles 31.1, 40, et 105 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles [LPTAA] ;</li> <li>c) La résidence est reconstruite à la suite d'un avis de conformité valide émis par la CPTAQ en vertu des articles 31, 101 et 103 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles [LPTAA] ;</li> <li>d) La résidence est implantée pour donner suite à une décision portant autorisation de la CPTAQ ou du Tribunal administratif du Québec (TAQ) ;</li> <li>e) L'opération vise à déplacer, sur la même unité foncière, une résidence autorisée par la Commission ou bénéficiant des droits acquis en vertu des articles 101, 103 et 105 ou du droit prévu à l'article 31 de la Loi, mais à l'extérieur de la superficie bénéficiant de ces droits. Toutefois, un tel déplacement ne peut avoir pour effet de rendre dérogatoire une installation d'élevage actuellement conforme aux dispositions du présent règlement, ni de rendre encore plus dérogatoire une telle installation d'élevage. Le déplacement d'une résidence déjà implantée dans l'affectation agricole n'a aucun effet sur les possibilités d'accroissement du nombre d'unités animales d'une installation d'élevage existante ;</li> <li>f) L'opération vise à permettre la conversion à des fins résidentielles d'une parcelle de terrain bénéficiant d'une autorisation ou de droits acquis en vertu des articles 101 et 103 de la Loi à une fin commerciale, industrielle ou institutionnelle ;</li> <li>g) La résidence à être implantée est située à l'intérieur d'un îlot déstructuré ayant fait l'objet d'une autorisation à portée collective et identifié au schéma d'aménagement et conformément aux conditions énoncées au document complémentaire.</li> </ul> </li> </ul> <p>Un établissement de résidence principale au sens du Règlement sur les établissements d'hébergement touristique (RLRQ c E-14.2, r. 1) peut s'assimiler à une résidence dûment implantée ou qui serait implantée conformément aux précédentes dispositions relativement à la construction résidentielle en affectation agricole.</p>

Nonobstant ce qui précède, les habitations pour travailleurs saisonniers et les abris forestiers (sommaires) sont également autorisés aux conditions édictées au Règlement de zonage en vigueur.

- **Commerce et service** : les différentes catégories de commerces et services suivantes sont autorisées, sous réserve des conditions qui y sont édictées :
  - a) Les commerces et services en lien avec les activités agricoles, tels que les services de soins vétérinaires, la vente, la location et la réparation d'équipement aratoire et les services d'épandage
  - b) Les services professionnels, techniques et personnels, ainsi que les ateliers de métier d'art, autorisés à titre d'usage complémentaire à l'habitation et qui respectent les conditions édictées au Règlement de zonage en vigueur ;
  - c) Malgré le paragraphe b), un usage complémentaire à l'habitation se déroulant à l'intérieur d'une résidence comprise dans les limites d'un îlot déstructuré, tel que présenté au Plan des affectations de l'annexe 2 du présent document, inclut également les activités de transformation alimentaire.
- **Tourisme** : seulement dans le cas des bâtiments et utilisations du sol associés à l'agrotourisme\*, soit les activités complémentaires à l'agriculture (telles visite et animation à la ferme, hébergement [gîtes d'au plus 5 chambres], les résidences de tourisme d'une unité d'hébergement par terrain, les cabanes à sucre liées à une exploitation acéricole, les tables champêtres, l'autocueillette, la promotion et la vente de produits agroalimentaires) conformément aux dispositions de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (RLRQ c P-41.1).
- **Plein air extensif** : seulement les activités de plein air extensif nécessitant uniquement des aménagements ou équipements légers (sentiers de randonnée pédestre, de vélo, incluant les pistes cyclables, les sentiers équestres, de ski de fond et de raquettes, de motoneige et de quad), les belvédères, les sites d'observation, les refuges, la chasse et la pêche sportive sont autorisées.
- **Industrie** : seulement les activités industrielles de conditionnement et de première transformation de produits agricoles, sylvicoles et forestiers. Malgré ce qui précède, un producteur agricole souhaitant transformer sa propre production est autorisé à le faire conformément aux dispositions de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (RLRQ c P-41.1). Un immeuble industriel, para-industriel ou commercial existant et désaffecté peut être converti et réutilisé sous réserve des conditions édictées au Règlement de zonage en vigueur.
- **Utilité publique** : entièrement compatible, sauf pour l'installation de réseaux d'aqueduc et d'égout. Les réseaux d'aqueduc et d'égout sont toutefois autorisés pour les campings. De plus, l'installation d'un tel réseau peut cependant être autorisée pour des raisons de santé et salubrité publique.

#### 8.1.3. AFFECTATION DE VILLÉGIATURE

Cette affectation est axée sur la villégiature le long de la côte dans les secteurs de la Pointe et du Quai, structurée par les attraits naturels et notamment la proximité du fleuve Saint-Laurent. On vise à y viabiliser les rues existantes et permettant la construction de résidences aux abords de celles-ci. Les usages résidentiels y sont autorisés ainsi que les usages compatibles avec la villégiature.

##### FONCTIONS AUTORISÉES

###### Dominante

- **Plein air extensif** : tout bâtiment ou toute utilisation du sol concernant la pratique d'activités récréatives de plein air, principalement à vocation touristique, éducative ou de conservation, nécessitant de vastes espaces, mais peu d'infrastructures autres que les sentiers. Cette catégorie comprend notamment : l'observation et l'interprétation de la nature, la chasse et la pêche sportive, ainsi que la randonnée pédestre, à vélo, à cheval, en raquette, en ski, en motoneige ou en véhicule tout terrain. Ce groupe comprend également l'hébergement et la restauration associés à la pratique

de ces activités telles que : pourvoirie de chasse et de pêche, camping, refuge, abri et camp en forêt, gîtes touristiques d’au plus cinq chambres.

#### **Autorisé sous conditions**

- Habitation : seulement dans le cas des résidences unifamiliales et des chalets de 1 à 2<sup>1/2</sup> étages qui ne sont pas des maisons mobiles.  
Un établissement de résidence principale au sens du Règlement sur les établissements d’hébergement touristique (RLRQ, c E-14.2, r. 1) peut s’assimiler à une résidence dûment implantée ou qui serait implantée conformément aux dispositions prévues par le SADR concernant la construction résidentielle en affectation de villégiature.
- Commerce et service : Seulement dans le cas de commerces et services de proximité associés à la villégiature dont la superficie ne dépasse pas les 400 m<sup>2</sup>.
- Commerce et service de proximité associé à la villégiature : tout commerce visant à répondre soit à un besoin quotidien ou de premières nécessités, la définition de ces besoins peut varier en fonction de la localisation de la zone de villégiature, ou encore tout commerce visant à offrir un produit pour la consommation sur place (ex. : crèmerie) et les commerces liés à la pratique d’activités de plein air.
- Loisir et culture : seules les salles de spectacles et d’expositions, les piscines et terrains de jeu et de sport s’ils sont directement associés à un établissement ou un complexe de villégiature commerciale (hôtellerie, camping, base de plein air, centre de santé, colonie de vacances) ou s’ils sont localisés à l’intérieur d’un bâtiment existant avant l’entrée en vigueur du schéma. Tout évènement ponctuel est autorisé.
- Tourisme : entièrement compatible, sauf pour l’hébergement commercial associé aux établissements hôteliers de plus de 10 chambres.
- Agriculture : seulement dans le cas de la culture du sol sans activités d’élevage et sans nouvelle construction agricole.
- Foresterie : incompatible, sauf pour les travaux d’éclaircie et l’abattage pour construction. Une prescription sylvicole signée par un ingénieur forestier est nécessaire pour toute dérogation.
- Utilité publique : compatible sauf dans le cas des sites d’entassement d’ordures ménagères tels que les lieux d’entassement techniques et sanitaires ainsi que dans le cas des infrastructures collectives d’approvisionnement, de traitement et d’évacuation des eaux (potables et usées). Les réseaux d’aqueduc et d’égout sont toutefois autorisés pour les campings. De plus, l’installation d’un tel réseau peut notamment être autorisée pour des raisons de santé et salubrité publique.

#### **8.1.4. AFFECTATION DE PROTECTION INTÉGRALE**

Cette affectation représente le secteur côtier où on retrouve des écosystèmes d’intérêt. Cette affectation vise à protéger et mettre en valeur tout en donnant l’accessibilité limitée à la population de ces écosystèmes d’intérêt structurants. Aucune construction n’y est permise.

#### **FONCTIONS AUTORISÉES**

#### **Autorisé sous conditions**

- Plein air extensif : seulement dans le cas de l’observation et de l’interprétation de la nature.
- Extraction : seulement dans le cas de la pêche sportive ou commerciale, incluant les installations qu’elle peut requérir.

## 8.2. SEUILS MINIMAUX DE DENSITÉ RÉSIDENTIELLE

Les densités d'occupation du sol constituent une obligation devant être contenue au plan d'urbanisme. Elles servent à indiquer les intentions de la municipalité en matière de développement résidentiel.

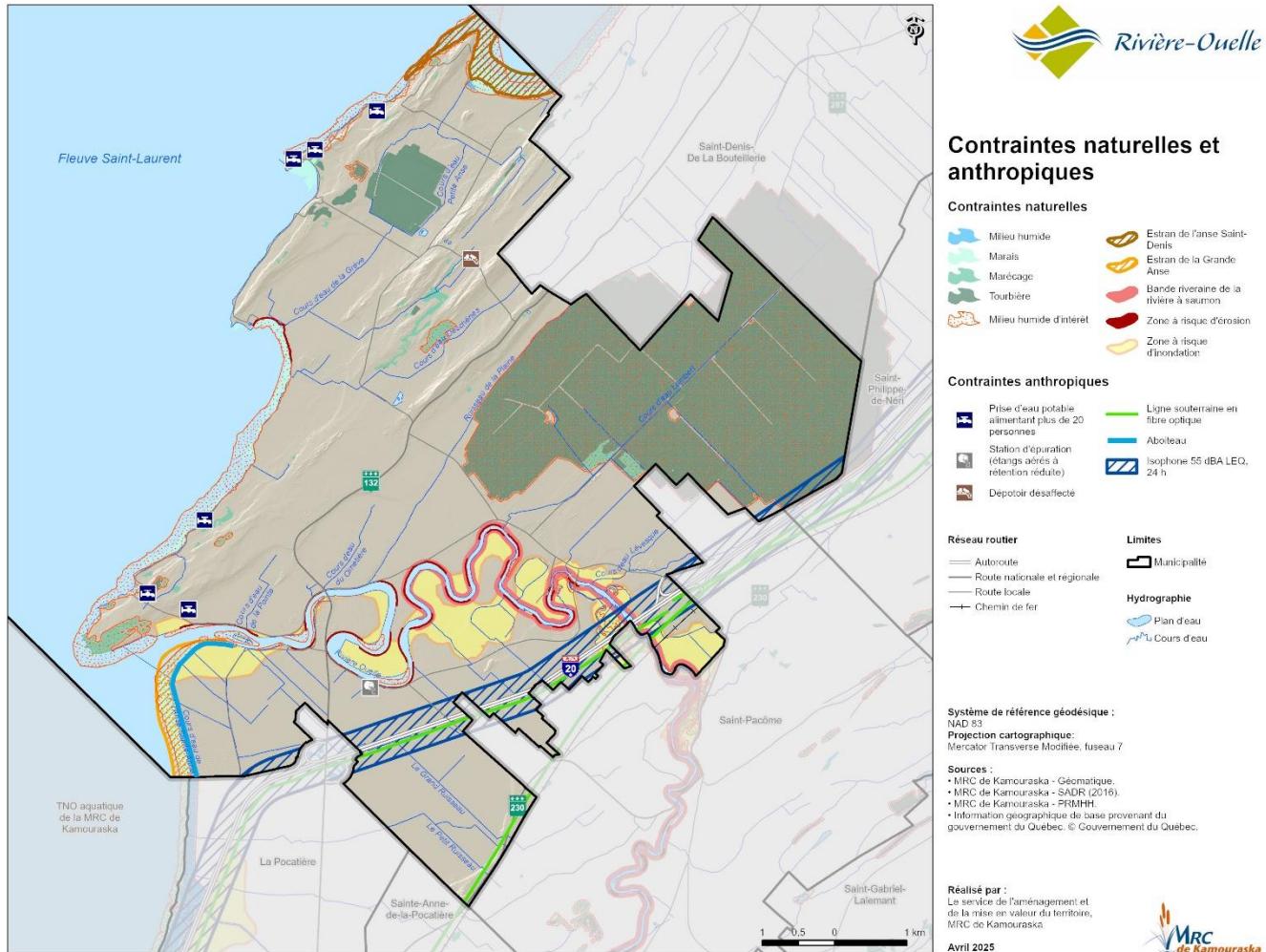
Les densités d'occupation sont exprimées en nombre d'unités de logement à l'hectare. Précisons enfin que, bien que l'on doive respecter ces densités, celles-ci demeurent une indication de l'occupation du territoire.

Par ailleurs, on doit comprendre ici que les densités d'occupation du sol trouvent davantage leur utilité au moment de l'exercice de planification pour des projets de développement de grande envergure, que ceux-ci comprennent ou non l'ouverture de nouvelles rues. Dans le cas présent, on parlera davantage de projet résidentiel par insertion.

Les précisions relatives aux densités d'occupation trouveront cependant toute leur application dans les limites du périmètre d'urbanisation où on projette la réalisation d'un projet domiciliaire comportant l'ouverture de nouvelles rues.

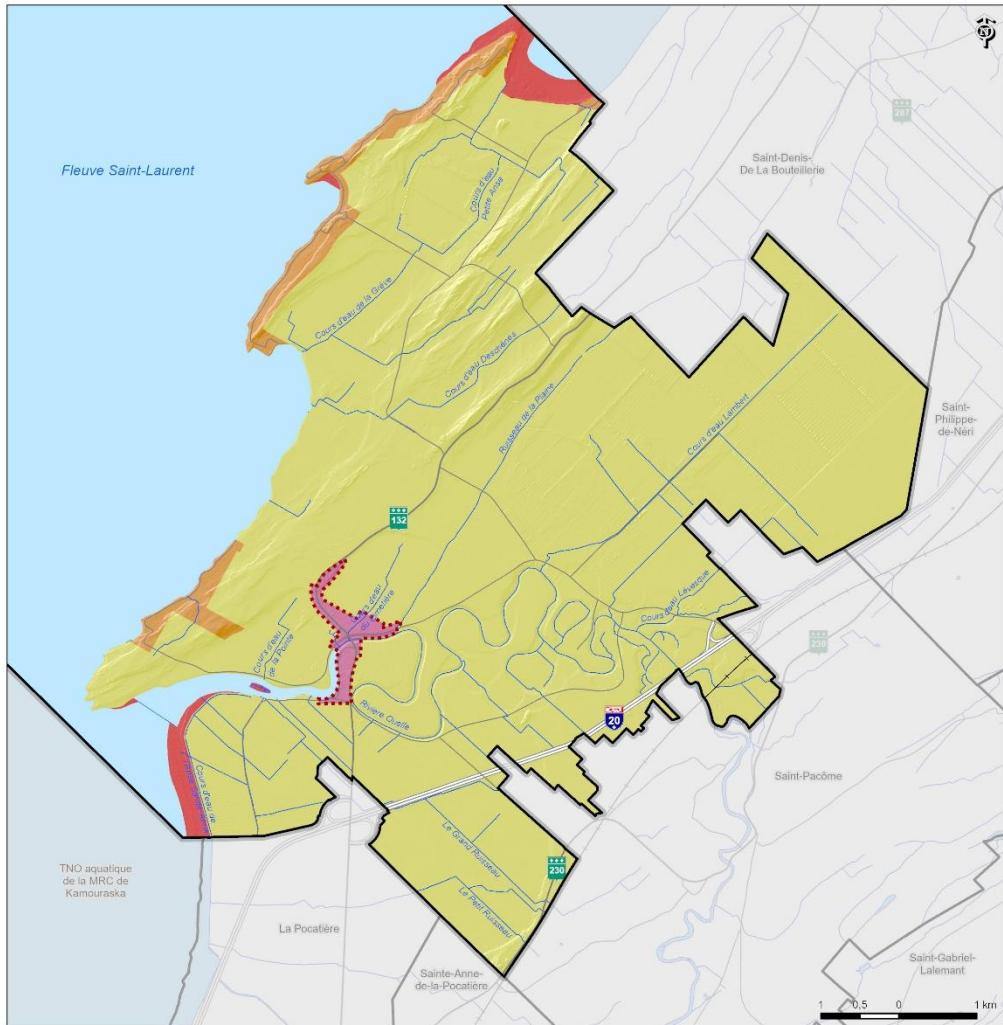
- La densité maximale dans l'affectation agricole (incluant les îlots déstructurés) est fixée à 1 logement à l'hectare.
- La densité maximale à l'intérieur du périmètre urbain est fixée à 14 logements à l'hectare.
- La densité maximale à l'intérieur de l'affectation de villégiature est fixée à 3 logements à l'hectare.

## ANNEXE 1 – PLAN DES CONTRAINTES NATURELLES ET ANTHROPIQUES



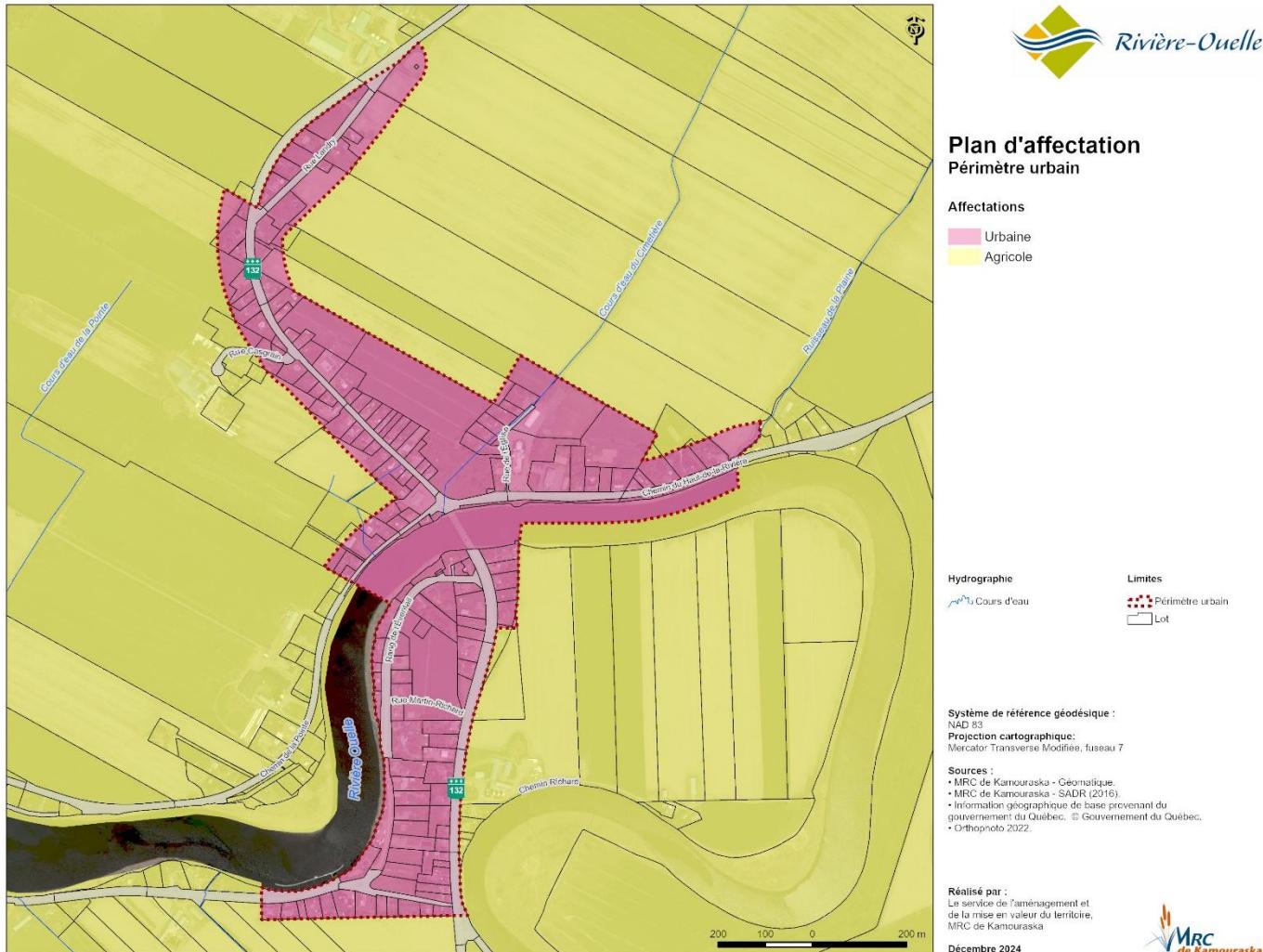
Source : MRC de Kamouraska, 2024.

## ANNEXE 2 – PLAN DES AFFECTATIONS DU SOL



Source : MRC de Kamouraska, 2024.

## ANNEXE 2 – PLAN DES AFFECTATIONS DU SOL



Source : MRC de Kamouraska, 2024.